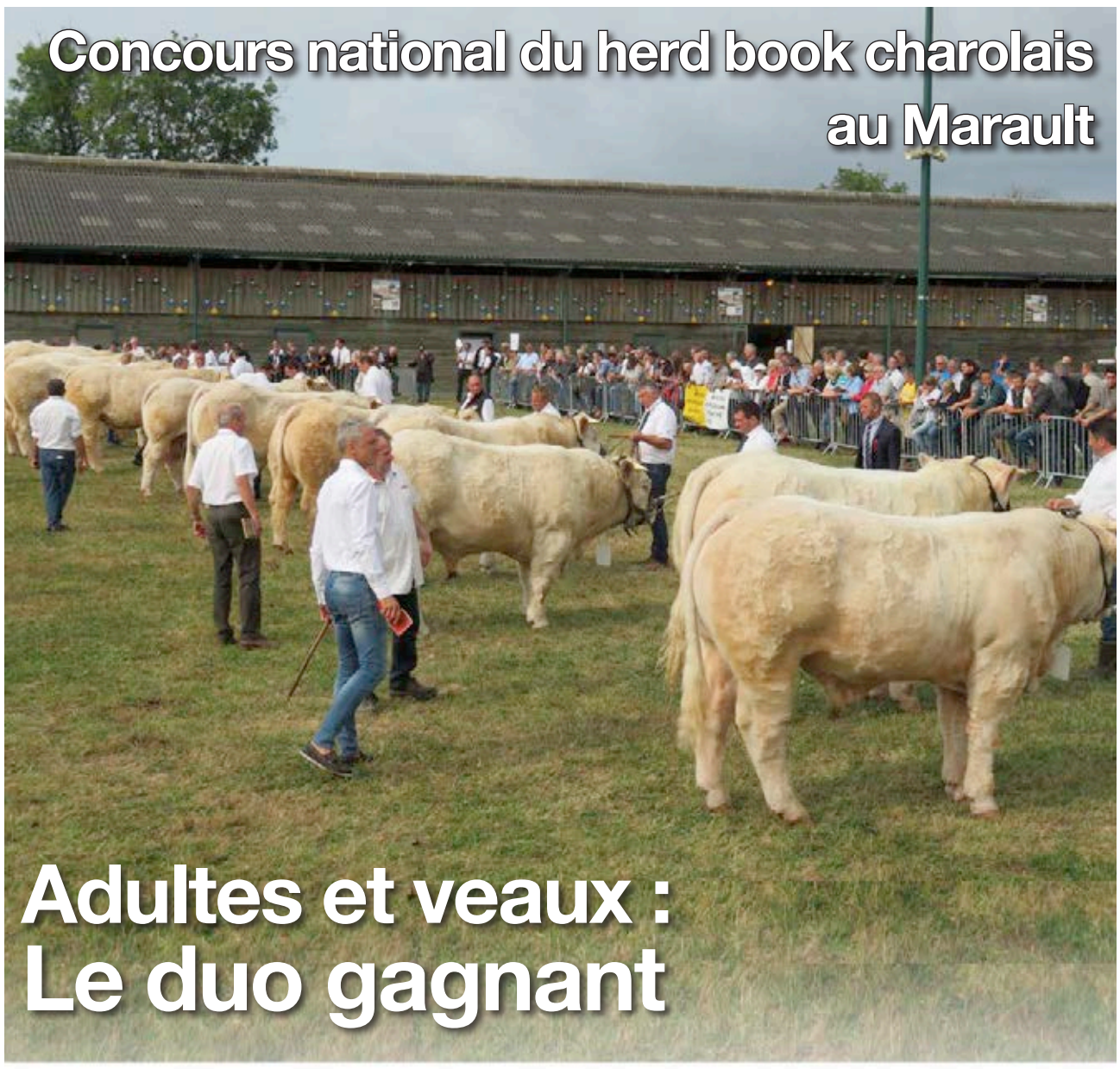
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1442 - VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





Concours national du herd book charolais au Marault

Adultes et veaux : Le duo gagnant

spécial

Arvalis - Institut du végétal

Désherbage & Céréales

P. 17-24

Encart: Ets DE BRUIN - Catalogue Delta Force (sur certains cantons 58-89)

Côte d'Or

› Conseil départemental

L'accent sur les filières locales



Nièvre

› Espace-test maraîcher de la Baratte

Une deuxième couvée à Nevers



Yonne

› Viticulture

Visite préfectorale en terre chablisienne







Sommaire

03-05 • Événement: Concours National adultes et veaux charolais du HBC

Côte d'Or

06 • Équins: Belle allure pour les Traits Auxois
07 • Station d'évaluation: Il n'y a plus qu'à...
08 • Conseil Départemental: L'accent sur les filières locales

Nièvre

09 • Glyphosate: L'annonce de la discorde
10 • Maraîchage: Une seconde couvée à l'Espace-test
11 • Concours: Dans les allées du Marault

Yonne

12 • Viticulture: Visite préfectorale en terre chablisienne
13 • Glyphosate interdit: les conséquences pour la Ferme Yonne
14 • Ovins: De la carrosserie à l'élevage
15 • Circuits courts: Enquête auprès des agriculteurs

Dossier spécial Arvalis

17-24 • Désherbage et Céréales

Bourgogne et ailleurs

16 • Formation: «S'engager pour l'agriculture de demain»
25 • Crédit Agricole: Croire en l'avenir
26 • FRSEA Bourgogne-Franche-Comté: Une rentrée en trompe l'œil
27 • FNSEA: Les mesures phares des ordonnances Macron

Filières

28 • Cultures Désherbage du colza: Raisonnez la post-levée sur graminées

Infos Services

30-31 • Marchés
32-34 • Petites annonces
35-38 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Journées européennes du patrimoine

Voyagez en illimité tout le week-end avec le Pass de la Région !

Les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose avec les réseaux de transport partenaires, un pass à 5 euros pour se rendre sur les sites ouverts au public pendant les journées européennes du patrimoine.
Ce pass à 5 euros est valable une journée pour des trajets illimités le samedi 16 septembre et le dimanche 17 septembre (jusqu'à 17 heures, heure de départ du TER) sur tous les réseaux partenaires cités ci-dessous.
Le pass est gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte payant.
Le pass est en vente en gare (dans les guichets SNCF et sur les distributeurs de billets régionaux) et sur le site internet TER Bourgogne-Franche-Comté.
Le pass est accepté dans les transports suivants :
- les trains TER en Bourgogne-Franche-Comté (hors parcours Île-de-France),
- les réseaux des lignes routières régionales Buscéphale, Jurago, lignes de la Nièvre, Livéo Gray et Vesoul, Mobidoubs, Transco et TransYonne,
- les bus urbains et les trams du Grand Besançon et du Grand Dijon,
- les bus urbains des agglomérations d'Auxerre, Beaune, Belfort, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau, Dole, Lons-le-Saunier, Mâcon, Montbéliard, Nevers, Sens et Vesoul.

Renseignements
www.bourgognefranchecomte.fr
Mobigo : 03 80 11 29 29 (du lundi au samedi de 7h à 20h) ou www.viamobigo.fr
www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte

PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur (rice) ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'Etat). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle SUREAU au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil met en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association

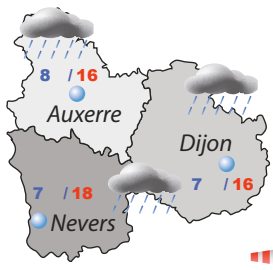
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet (Chambre d'agriculture) au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 15 au 24 septembre 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 15 Septembre

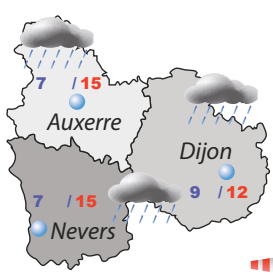


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Ouest 10 km/h

St Roland
Soleil : 07:24 - 19:59
Lune : 01:45 - 17:17

Samedi 16 Septembre



Perturbé
Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront. Les températures seront en baisse l'après-midi.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Nord 20 km/h

Ste Edith
Soleil : 07:26 - 19:57
Lune : 02:49 - 18:04

Dimanche 17 Septembre



Maussade
Quelques pluies persisteront par endroits ce dimanche. Les vents seront faibles.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 10 km/h

St Renaud
Soleil : 07:27 - 19:55
Lune : 03:58 - 18:43

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 au Mercredi 20 Septembre :

Quelques précipitations et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Nord-Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 8 à 11 °C T° maxi. : 17 à 19 °C

Jeudi 21 au Dimanche 24 Septembre :

Un temps nuageux à couvert s'annonce.

Vents : Nord-Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 9 à 15 °C T° maxi. : 18 à 20 °C

clin d'œil



© Acjp/Chaunu

Concours adultes et veaux

Un bilan globalement positif



Une semaine après la fin des trois jours du concours national adultes et veaux, Pascal Langevin, président du Herd Book Charolais, est plutôt satisfait de l'événement.

«*Je suis très content d'avoir groupé les deux concours, cela a permis aux gens de découvrir les adultes alors qu'ils ne venaient en général que pour les veaux*». Seule petite réserve, la fréquentation parfois plus faible lors des journées dédiées aux concours mâles et femelles adultes car «*c'est plus compliqué de faire venir les éleveurs*» explique Pascal Langevin. Et de s'interroger : «*il faudrait peut-être se greffer sur des événements déjà en place, proposer d'autres choses dans la région ou créer quelque chose ici, au Marault*». Mais pas de quoi être déçu, «*cela va se réfléchir dans l'avenir*». D'autant que la journée de vendredi, celle consacrée au concours des veaux, a connu une belle affluence avec «*près de 500 véhicules visiteurs*». Et lorsqu'on lui parle du résultat des enchères, Pascal Langevin ne peut que se féliciter de son succès avec notamment la plus haute vente réalisée avec Nobel, Prix d'Honneur Veaux Mâles. Une vente qui pour lui, conforte naturellement le choix des juges : «*lorsque le jury et les acheteurs sont d'accord, ça confirme, c'est un point positif*». Pour le président, ces trois jours ont mis en lumière «*des animaux, des champions dignes représentants de la race qui correspondent à ce que le Herd Book préconise. On sent une évolution là-dessus*». Enfin en parlant d'évolution, Pascal Langevin est tout aussi satisfait de la table ronde qui s'est tenue au sujet des circuits courts de commercialisation : «*J'ai reçu de bons échos. Cela peut être le démarrage d'un débat, d'un questionnement. Un point de départ, une réflexion pour créer une émulation sur le sujet*».

FABIENNE DESSEUX



Invictus. Grand prix de championnat mâle et mâles séniors.



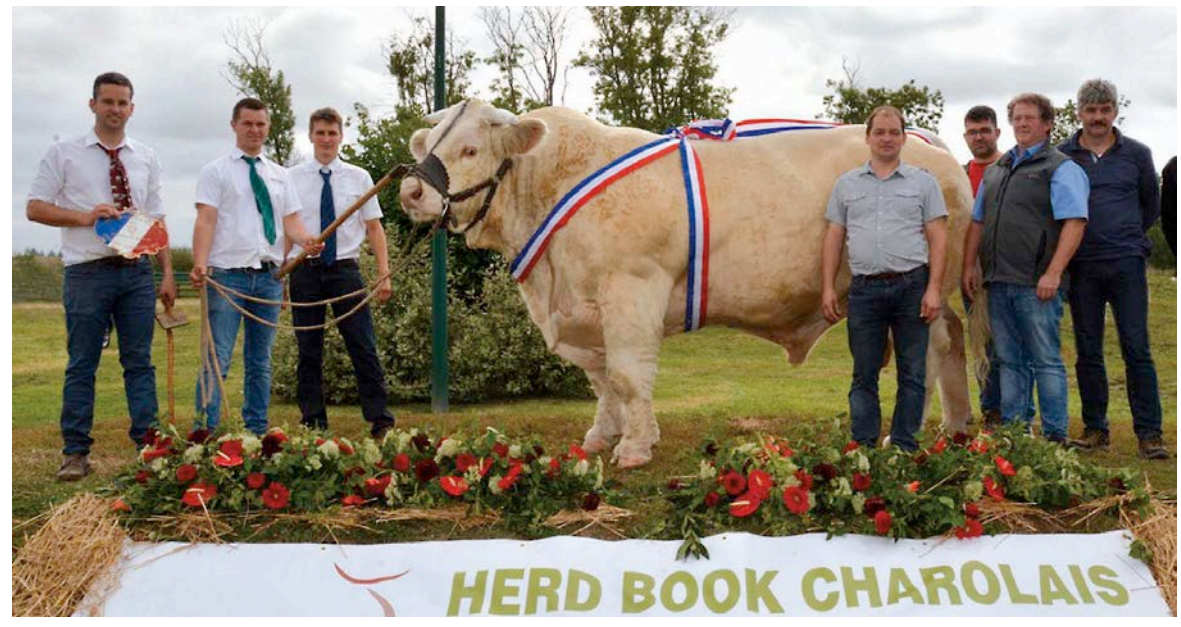
Leicester. Prix de championnat mâle junior.



Jingle. Grand prix de championnat mâles et sénior réserve.



Millenium. Prix de championnat mâle junior réserve.



Héraclès prix de synthèse mâles et trophée international mâle.

Le Palmarès

Jugement des Femelles Adultes

Grand Prix Championnat femelles
Ixelle – Gaec Cadoux 89

Prix de Championnat Femelles Senior
Ixelle – Gaec Cadoux 89

Prix de Championnat Senior Femelles Réserve
Folie – EARL Batho Serge 58

Prix de Championnat Femelles Junior
Lanzarotte – EARL Touillon Moiron 58

Prix de Championnat Femelles Junior Réserve
Lafleur – Gaec Beauzon Frères 58

Trophée International Femelles
Identité – Gaec Bonnet Heusele 79

Prix de Famille par la Mère
1) Énergie – Berger Julien 63
2) Étna – Gaec Marlette 51

Prix de Famille par le Père
1) Hongrois – SCEA Pichard Hugues/ SAS Ferme du Rompole 71
2) I Love You – Prain Thierry/ Gaec Richard 44

Prix de Synthèse Femelles
1) Infusion – Gaec Clame & Aubouard 03
2) Eurovison – Gaec Micaud 03
3) Iamine SAS la ferme du Rompoue Deboux 58

Prix d'Ensemble 1ère catégorie
1) Gaec Plaine du Thou 86
2) Berger Julien 63
3) EARL Dauvillaire 69
4) Baudin Francois 71

Prix d'Ensemble 2ème catégorie
1) Gaec Clame&Aubouard 03
2) Gaec Touillon Moiron 58
3) Gaec Beauzon Frères 58
4) EARL Guenot Nicolas 58

Prix d'Ensemble 3ème catégorie
1) Gaec Clame-Andriot 03
2) Gaec Micaud 03
3) Gaec Thomas 44
4) EARL Valignat 03

Jugement des Mâles Adultes

Grand Prix Championnat Mâles
Invictus – Chebance/GIE Charolais Leader/Cyprès T/ Mario Pais de Souza 63

Prix de Championnat Mâles Senior
Invictus – Chebance/GIE Charolais Leader/Cyprès T/ Mario Pais de Souza 63

Prix de Championnat Mâles Senior Réserve
Jingle – SCEA Raymond Jean-Christian 58

Prix de Championnat Mâles Junior
Leicester – Gaec De Saint Roch 21

Prix de Championnat Junior Mâles Réserve
Millenium – Gaec du Grand Monetois 71

Trophée International Mâles
Heracles M – Gaec Micaud 03

Prix Synthèse Mâles
1) Heracles - M Gaec Micaud 03
2) Fort Lamy - Gaec Baudot Jean-Luc et Michel 21
3) Gandhi – Gaec Bouchet Franck 23

Trophée des Lycées
Lycée Agricole Durbat Larequille 03 Jordanie

Trophée Qualité Bouchère
Lama – Ciron Richard/Dumontet Simon 71

Concours national veaux

Prix d'Honneur Femelles d'Automne
Missguinée – EARL Berger Stéphane 58

Prix d'Honneur Femelles
1) Nefertiti – Gaec Cluzel-Heurtier 63
2) Nouvelle – Gaec Cadoux 89

Prix d'Honneur Mâles d'Automne
Nickel – Gaec Richard 85

Prix d'Honneur Mâles
1) Nobel – Gaec Pierre Didier et Evelyne 71
2) Navarre – Gaec Cadoux 89
3) Nuggets – Élevage Gagnepain Champenois 71

Les départements de Bourgogne jouent gagnant

21 - Un prix de championnat au Gaec Saint Roch

Le président de la Fédération charolaise de Côte d'Or, Thierry Léchenault, ne cachait pas sa satisfaction à la vue du palmarès de la Côte d'Or lors du concours national adulte. Chez les mâles junior, Leicester, s'est imposé comme la figure de proue de la représentation départementale, en remportant le prix de championnat mâle junior le jeudi. Son meneur et propriétaire Thibaut Malnoury, du Gaec Saint-Roch (Recey-sur-Ource), partage sportivement le mérite de ce titre avec le naisseur, le Gaec Monseau (Grossouvre dans le Cher). Thierry Léchenault, fait l'éloge de *«ce taureau exemplaire, qui allie muscle, développement squelettique et qualités maternelles»*. Un animal complet *«qui fait la fierté de l'éleveur propriétaire, de l'éleveur naisseur et de la Côte d'Or, dont les éleveurs se sont bien positionnés pendant ce concours, témoignant ainsi du haut niveau génétique de notre département»*. Citons notamment parmi les bien placés : un second prix de synthèse mâle au Gaec Baudot Jean-Luc et Michel (Pont et Massène) avec Fort Lamy. Un second prix de section 1D à l'EARL Guenot Nicolas/Gaec de Beaumont (Allerey) avec Maradona. Un second prix de section 1E à Montblanc, aux Gaec Froidurot/Cailac J./EARL Berger S./EARL Lartaud Hubert/Grivaud PH./Gaec Marion M&M. Une seconde place dans la section 3B à l'EARL Soulard M. et Lucand F. avec Jaguar. Une troisième place dans la section 4B, au Gaec Baudot Jean-Luc et Michel (Pont et Massène) avec Fort Lamy. Dans la section 5A (femelles) Majesté, à Nicolas Baudion (Pouilly en Auxois) se classe seconde. Dans la section 5B, c'est Mirabelle à François Lucand (Molphey) qui se classe seconde, tandis que Laurie, appartenant au même éleveur se classe première en section 6C. Une troisième place dans la section 5C à Manille, au Gaec Froidurot (Jours les Baigneux) qui se classe également en première place de section avec Indiana dans la section 8A.


Leicester. Gaec Saint-Roch.

58 - Jean-Christian Raymond – Decize


Jingle. Champion mâles senior réserve.

Jean-Christian Raymond a bien des raisons d'être satisfait puisque Jingle, présenté section 03A (mâles nés du 1er août 2013 au 31 juillet 2014) a décroché le prix de Championnat Mâles Senior Réserve. *«Je l'ai acheté à un mois et demi. Il flashait ! Il avait une belle harmonie, des aplombs, une ligne de dos, une super tête et des petites cornes déjà bien blanches»*.
Quant à **Serge Batho**, de **Saxi-Bourbon**, il a décroché avec Folie le prix de championnat Senior Femelle Reserve.

Les championnes femelles


Folie et son veau Nouvelle


Lazarotte


Identitée

89 - Carton plein pour le Gaec Cadoux, au Concours National du Marault


Ixelle Championne et Grande Championne Femelle et Nouvelle, sa jeune femelle de 6 mois

Le GAEC Cadoux, de Saint-André-en-Terre-Plaine est un habitué des concours et des récompenses, les murs de la ferme, couverts de plaques, sont là pour en témoigner. Il va falloir trouver encore un peu de place pour y accrocher les prix rapportés la semaine dernière du Marault : 13 animaux présentés en concours et autant de récompenses. Un beau carton plein !

La vache Ixelle s'est particulièrement distinguée, sacrée championne senior et grande championne femelle adulte. Un animal, souligne Claude Cadoux, «*sans défaut, très lourde et qu'avec des points de force, aussi bien la tête que les aplombs, la longueur, la taille ou le muscle…*» Plus jeune femelle du concours, son veau Nouvelle, obtient pour sa part un 1er prix et un 2ème prix d'honneur dans sa catégorie. En catégorie veaux mâles, Navance obtient lui aussi les mêmes récompenses. 1er prix également pour Lascar, un jeune taureau à peine sorti du pré, en catégorie animaux de 30 mois. Les neuf veaux présentés ont tous été primés. Avec, récompense suprême, un 1er prix d'ensemble pour Neuilly/Nixon/Nadal et Navarre, preuve, s'il en était besoin, de la régularité et de la qualité des animaux présentés par les éleveurs de Saint-André-en-Terre-Plaine.

Vente aux enchères

La stabilité

Tout comme l'année passée, trente-deux veaux ont été présentés aux acheteurs avec des résultats similaires mais une hausse sensible du prix de vente moyen. Comme en 2016, dix-huit de ces veaux ont trouvé preneurs. Le prix le plus haut ayant été de 17 200 euros (contre 16 300 en 2016) pour Nobel. Un prix record qui s'explique aisément puisque Nobel, du Gaec Pierre Didier et Evelyne de Geugnon (71), venait de décrocher le Prix d'Honneur Veaux Mâles quelques heures auparavant. L'enchère la plus basse, elle, a été – comme l'année dernière – de 3 500 euros. En ce qui concerne le prix moyen d'achat – malgré de gros écarts entre les enchères – il affiche en 2017, 6.161 euros contre 5 733 l'année dernière. Une hausse notable qui démontre la qualité grandissante des veaux proposés.
À noter, pour compléter ce bilan, qu'un seul veau était absent du ring. Ils étaient deux en 2016. Et si tous les veaux n'ont pas trouvé acheteurs, Pascal Langevin précise que, bien évidemment «*les ventes à l'amiable ont continué de se négocier après les enchères*».

Fabienne Desseux



Vente aux enchères : une salle comble pour des ventes affichant un prix moyen à la hausse

Table ronde

La charolaise, championne de l'adaptabilité

Point d'orgue de la clôture de la seconde journée de concours, une table ronde a réuni différents acteurs et intervenants dans la production, la vente et l'achat de viande bovine. Au menu, une réflexion sur la capacité de la race à s'adapter à tous les modes de commercialisation.



Tour d'horizon du fort potentiel de commercialisation de la viande charolaise lors de cette table ronde qui a réuni beaucoup d'acteurs de différents circuits de vente.

«*Quoi qu'on en dise et quoi qu'en pensent ses détracteurs, la race charolaise est bien la première race herbagère présente dans de multiples filières*» Hugues Pichard, président de l'OS charolais donne le ton dès le début de la table ronde, soulignant au passage l'importance du progrès génétique et en particulier de la génomique sur une qualité essentielle : la tendreté. Toute la table ronde, particulièrement orientée sur la vente directe et les circuits de proximité, a bien fait la démonstration qu'au-delà des qualités intrinsèques de la viande charolaise et en dépit d'un imaginaire fort, qui séduit et rassure, l'objectif primordial c'est bien «*de ne pas décevoir le consommateur*». Et au final, le niveau de tendreté reste la condition essentielle de sa satisfaction .

Que l'éleveur pratique «*en direct*» la vente (en caissette et/ou en piécé), après transformation, ou qu'il délègue cette activité à une structure mieux armée que lui pour assurer le succès de l'entreprise, la satisfaction du client et la visibilité conférée par les outils de promotion à son produit, représentent deux conditions essentielles à la réussite dans le temps. La viande charolaise bénéficie d'une pré-supposé de qualité sur lequel il faut savoir capitaliser. Cela demande du temps, beaucoup de temps, comme le remarque Sébastien Girardet, éleveur nivernais pratiquant depuis deux ans la vente directe. Cette option commerciale répond d'abord à une nécessité économique, tant «*la rémunération actuelle avec des prix trop bas*» ne laisse justement pas vraiment le choix aux éleveurs. Sébastien Girardet est convaincu que si les prix arrivaient à un niveau qui assure une rémunération décente, beaucoup d'éleveurs ne se lanceraient pas dans l'aventure. Car la vente directe, il en témoigne, «*nécessite d'acquérir de solides compétences dans beaucoup de domaines nouveaux. Il faut du temps...*». Quand on a actionné tous les leviers de compétitivité disponibles (réduction des charges, autonomie alimentaire, fiscalité, évolution des pratiques, etc)... Il reste la vente directe. C'est un parcours difficile où l'erreur est tout de suite sanctionnée par le consommateur, mais cela peut être aussi gratifiant, lorsque le contact permet de justifier ses choix professionnels et de valoriser ses «*pratiques vertueuses*». C'est un langage que le consommateur apprécie et comprend.

L'autre possibilité, c'est de recourir à des compétences extérieures à l'exploitation pour assurer la commercialisation. Que l'on s'appelle BDM-MBD ou Nature et Région, cette vente directe «*déléguée*» s'appuie essentiellement sur la vente en ligne. Avec un fort ancrage territorial, mais une ouverture commerciale très large, ciblant une clientèle citadine à fort pouvoir d'achat. Déléguer la commercialisation de sa production ne veut pas dire se désintéresser du résultat. Dans les deux cas de figure, l'éleveur reste au centre du dispositif. Chez BDM-MBD le travail de terrain se fait avec l'appui d'une nutritionniste animal «*afin que les exploitants soient mieux armés*» et plus efficaces économiquement. Un prix rémunérateur, c'est la base d'un partenariat équilibré, chez Nature et Région également. À charge pour l'entreprise qui prend en charge la commercialisation, de trouver sa rentabilité en ciblant les marchés et en innovant en termes de communication produit. Ces partenaires n'hésitent pas à investir dans un atelier de découpe et de transformation, afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur. L'important dans ces deux témoignages c'est que l'on montre que l'inversion du processus de formation du prix, en partant des coûts de production de l'éleveur et de sa juste rémunération, ne nuit aucunement à la rentabilité de l'ensemble, quand chacun assume pleinement sa responsabilité.

Autre témoignage, autre problématique, celui des responsables et financeurs de l'abattoir de Saint-amand-Morond, dans le Cher. Un témoignage qui montre la dimension des investissements nécessaires pour assurer le sauvetage et la pérennité d'un petit abattoir local. Sans l'engagement financier très important et la ténacité de la collectivité territoriale, rien n'aurait été possible. Mais la note s'avère salée, car le vrai coût d'un tel engagement s'évalue dans la durée, au rythme des mises aux normes et des investissements. Ce type de projet ne peut donc être mené à bon port que dans le cadre d'un fort soutien politique et financier des élus et des collectivités (notamment le Pays Berry-Saint-Amandois). Les acteurs d'un tel projet doivent avoir les reins solides, compte-tenu des sommes engagées. Ce travail de fond trouve toute sa visibilité dans la création d'une marque, «*Bessy Bocage*» qui identifie le territoire et ses productions.

Au-delà de la vente directe, dont on a bien perçu le potentiel et les contraintes, reste un territoire de commercialisation très peu investi, la restauration hors domicile (RHD) et tout ce que les territoires comptent de cantines, qu'elles soient dans les établissements scolaires, les EPAHD, les maisons de retraites, les restaurants d'entreprise, etc. Là «*tout ou presque reste à faire*» souligne Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB et administrateur d'Interbev. Ce formidable potentiel est peu exploité du fait de la complexité des circuits, des conditions d'appel d'offre, des habitudes et des pratiques bien ancrées chez les gestionnaires, les intendants et les cuisiniers, des contraintes logistiques et des volumes à produire... Autant de freins que le Conseil Départemental de la Nièvre, comme en témoigne sa vice-président Jocelyne Guérin, s'évertue à lever en associant toute les bonnes volontés. L'objectif c'est bien de valoriser la production locale dans les cantines des établissements du département. Pour y parvenir, «*le Département se veut facilitateur et coordonateur de toutes les initiatives permettant d'introduire de la viande locale, sans augmentation de prix pour les familles*».

Alors, quel charolais produire demain ? La réponse donnée par Hugues Pichard, c'est qu'il n'y a pas un charolais, mais des charolais, l'adaptabilité aux territoires, aux terroirs et aux cricuits de commercialisation restant la clé du succès de la race aujourd'hui comme demain. La génomique jouant dès maintenant un rôle d'accélérateur dans l'amélioration des qualités intrinsèques des animaux, produits en fonction des marchés ciblés.

AmK

▸ Formations

Formation Cap circuits courts, les 25/09, 09 et 23/10/17 à Bretenière
Francine Schwick, CA21 - 03 80 68 66 49 - francine.schwick@cote-dor.chambagri.fr
Renouvellement certificat Décideur entreprise soumise à agrément (ex travaux et services) - test QCM le 28/09/2017 à Bretenière
Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74 - corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

Analyse des charges de mécanisation, les 7/11/17 matin + 22/11/17 matin à Bretenière
Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

▸ Agenda

Ce week-end: journée du patrimoine

Les journées européennes du patrimoine sont le moment idéal pour découvrir ou redécouvrir toute la richesse du patrimoine culturel et naturel de la Côte-d'Or. Sont notamment proposées ce week-end des 16 et 17 septembre : les Archives départementales de Côte-d'Or, la salle des Séances de l'Hôtel du Département, le MuséoParc d'Alésia et la réserve des Maillys. Programme et renseignements sur www.cotedor.fr.



Concours équin

Belle allure pour les Traits Auxois

Les plus beaux spécimen de la race emblématique de Côte-d'Or étaient réunis le week-end dernier à Semur-en-Auxois.


La jument de Florian Renon termine championne adulte.

Le Spécial Traits Auxois a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses les 9 et 11 septembre en terres semuroises. Un temps favorable a permis le bon déroulé du concours national qui a réuni 112 femelles le samedi puis 30 étalons le lendemain. Une fois de plus, la municipalité avait mis tous les moyens techniques à disposition et a offert de splendides trophées pour les prix de championnats. Une vingtaine d'éleveurs de chevaux Trait du Nord avaient également fait le déplacement. Capucine de Posanges est la grande gagnante de cette édition : la jument de Florian Renon de Lacour-d'Arcenay décroche le titre suprême de championne nationale adulte. La championne jeune se nomme Flicka d'Huilly et appartient à Florian Bizouard d'Huilly. Geneviève Rerolle a offert à cette championne jeune le trophée Maurice Rerolle. Maurice était *«un pilier de l'Union, généreux, sympathique et bénévole de tous les instants»*. Chez les étalons, Fékir de Posanges, animal d'Arnaud Dupaquier (Posanges) remporte le titre de champion *«berceau»*. Sénateur Van Hoeve, de Romaric Guyollot (Saints-en-Puisaye, 89), s'octroie quant à lui le championnat hors berceau. L'union donne désormais rendez-vous aux éleveurs pour le concours de poulains à Saulieu, samedi 21 octobre de 10 heures à 17 heures.

AURÉLIEN GENEST


Fékir de Posanges, du Gaec Dupaquier, est champion chez les étalons.


Alexandra et Mathieu Bailly, de Meursanges, ici avec leur deux poulinières suitées.


Le très bel été du Gaec Renon : avant de s'imposer à Semur-en-Auxois, Florian Renon s'était déjà illustré trois semaines plus tôt à la Fête du Charolais, en remportant le prix de la ville de Saulieu, l'un des quatre grands prix du concours de boucherie, avec cette génisse de trois ans.


Très belle première expérience pour Émilien Lucand, de Saint-Andeux. Le jeune homme de 18 ans, ancien de la MFR Auxois sud-Morvan et futur apprenti de la MFR de Quetigny, s'était procuré Fauvette, une pouliche de deux ans, il y a plusieurs semaines chez Yves Berthiot, sous les conseils d'Abel Bizouard. Troisième de l'épreuve de début août à Liernais, son animal s'était qualifié pour le Spécial de Semur-en-Auxois. Une encourageante sixième place de section a été obtenue dans ce concours national. Émilien Lucand était accompagné de Cyril Mignot, son ancien formateur à la MFR Auxois sud-Morvan qui est actuellement en réflexion sur un projet portant sur la prospective territoriale.


Florian, Léane et Abel Bizouard, devant quatre chevaux dont Radieuse, championne adulte à Semur en 2015 puis lauréate 2016 au salon de l'agriculture. L'élevage d'Huilly a remporté trois premières places de section et un prix de famille le week-end dernier. Flicka d'Huilly, fille de Radieuse, termine championne jeune de cette édition.

Palmarès

Pouliches 1 ans.- Section 1 : 1) Romaric Guyollot, 2) Gaec Flety, 3) Gérard Kotylak, section 2 : 1) et 2) Romaric Guyollot, 3) Deborah Dupaquier, section 3 : 1) SCEA Gaugey, 2) Alexandra Bailly, 3) Patrice Humbert. Pouliches 2 ans.- Section 1 : 1) Patrice Humbert, 2) Bernard Poncet, 3) Jean-Philippe Jacqueson, section 2 : 1) Florian Bizouard, 2) Jean-Paul Bureau, 3) Gaec Renon, section 3 : 1) Deborah Dupaquier, 2) EARL Zwaenepoel, 3) Gilles Vailleau. Pouliches 3 ans.- 1) et 2) Gaec Dupaquier, 3) Mathieu Duverne, section 3 : 1) Charlotte Rerolle, 2) Yves Berthiot, 3) SCEA Gaugey : Poulinières suitées.- Section 1 : 1) Florian Renon, 2) Gaec Bizouard, 3) Mélina Lachot, section 2 : 1) Françoise Masson, 2) Loïc Pipponeau, 3) Bernard Poncet, section 3 : 1) Floran Bizouard, 2)Jean-Christophe Rerolle, 3) Gilles Vailleau, section 4 : 1) Arnaud Dupaquier, Gilles Vailleau, 3) Jean-Christophe Rerolle. Prix de championnat femelle.- Championne jeune et prix de famille : Florian Bizouard, championne adulte : Florian Renon, prix d'ensemble : SCEA Gaugey. Poulains 1 an : 1) Arnaud Dupaquier, 2) et 3) Françoise Masson. Poulains 2 ans : 1) Arnaud Dupaquier, 2) Françoise Masson, 3) EARL de Poisot. Poulains 3 ans : 1) Thierry Monier, 2) Jean-Christophe Rerolle, 3) Joel Bizouard. Mâles 4 ans et plus : 1) Gaec Dupaquier, 1) Gilles Vailleau, 3) Gaec de Montrognon. Mâles 4 ans et plus : 1) et 2) Romaric Guyollot, 3) Ludovik Mortelecque. Champions 2017.- Berceau : Arnaud Dupaquier, hors-berceau : Romaric Guyollot.



▸ *Rendez-vous*

Nos fermes ont la Cote !

L'association Demain en main organise de nouvelles portes ouvertes dans les exploitations.



Les agriculteurs de Côte-d'Or accueillent le grand public en même temps que les journées européennes du patrimoine.

Rendez-vous ce dimanche en Côte-d'Or. La sixième édition de *«Nos Fermes ont la Cote !»* offre la possibilité au grand public de visiter gratuitement des exploitations agricoles. La découverte d'animaux, des cultures et du métier de paysan sont au programme pour le plus grand plaisir des visiteurs. Cinq exploitations sont inscrites cette année à cette opération avec le Gaec des 3 provinces (La Villeneuve-sur-Vingeanne), Poul'et Compagnie (Saulon-la-Chapelle), le Gaec Franet Frères (Hauteville-lès-Dijon), le Gaec Cap (Sincey-lès-Rouvray) et le Gaec Est (Louesme). Pour agrémenter les visites, les agriculteurs proposent des dégustations de produits du terroir, des animations pour les enfants et parfois de la petite restauration et des quizz avec lots à gagner. Le rendez-vous est donné à 10 heures, 14 heures ou 16 heures (horaires fixes) pour le début des visites. Programme détaillé sur www.fdsea21.fr rubrique communication et page Facebook *«fdsea de côte d'or»*.

Reproducteurs charolais

Il n'y a plus qu'à

La station d'évaluation de Créancey recevra les veaux du GIE lundi 25 septembre en matinée.



Quarante-trois veaux ont été sélectionnés la semaine dernière par une commission composée d'une dizaine de membres. Éric Bize, Ludovic Gheeraert, Jean-Marc Girard, Benoît Lamarre, Adrien Ménétrier, Bernard Tursin, Joffrey Krumm et Matthieu Javelle se sont répartis les élevages côte-d'oriens et limitrophes. Jean-Marc Lucotte et Jean-Pierre Godot se sont rendus quant à eux chez les éleveurs des départements extérieurs, en compagnie de membres de la commission de la station de Jalogny avec laquelle le recrutement était organisé en partenariat.
Une soixantaine d'élevages ont été visités afin de sélectionner les reproducteurs qui composeront le millésime 2018 du GIE Charolais Évaluation. *«Le nombre d'élevages était en augmentation cette année, nous nous rendons plus régulièrement dans une cinquantaine de cheptels. Nous avons eu de nouveaux apporteurs potentiels, il faut s'en réjouir. Pour ceux qui n'auront malheureusement pas de place cette année, nous les encourageons à persévérer et réitérer !»*, indique Jean-Pierre Godot, le président du GIE.
Près de la moitié des postulants provenaient des départements extérieurs tels que la Moselle, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges, la Haute-Saône. La *«contrepartie»* d'une telle participation a été une sélection plus importante de la part de la commission. *«Fort logiquement, il a fallu éliminer plus d'animaux que d'habitude, mais cela est bénéfique pour la race. Cette forte pression a nécessité un travail plus compliqué que les autres années. Nous avons trouvé ce que nous recherchions: des «sans corne», des montages vêlage facile, des veaux plus typés élevage. Le tout, sans nous écarter des objectifs de la viande»* poursuit le président.



La campagne de recrutement de veaux à potentiel de reproducteur du GIE Charolais Évaluation a été un succès. Les bovins seront évalués à la station de Créancey, les meilleurs seront proposés à la vente aux enchères vendredi 9 février 2018. Ici, deux des veaux recrutés.

Jean-Marc Girard, éleveur à Thoisy-le-Désert, représentait les acheteurs dans cette commission, une grande première pour ce Côte-d'orien se procurant un taureau tous les deux ans à la station de Créancey : *«Le choix a été difficile car il y avait beaucoup de veaux. Nous pensons néanmoins avoir réalisé le meilleur choix possible, même s'il n'est pas toujours évident de se prononcer six mois avant la vente. Nous étions tous d'accord sur nos choix : cela conforte nos idées respectives»*.
Découvrez le nouveau millésime et suivez l'évaluation sur le site internet de la station : www.stationevaluation.com

AURÉLIEN GENEST

▸ *Agenda*

08/10 Marché fermier à Dijon

Les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme organisent un marché fermier autour des Halles dijonnaises dimanche 8 octobre de 10 heures à 18 heures. Au programme : animations autour de la ferme, expositions de petits animaux, paniers garnis à gagner et une ballade en famille à ne pas manquer. Retrouvez Bienvenue à la ferme sur sa page Facebook: *«Bienvenue à la ferme en Côte-d'Or»*.

17/09 Vente de pommes de terre à Bessey-la-Cour

Dimanche 17 septembre de 10 heures à 19 heures, la famille Gagnepain recevra le public dans sa ferme de Bessey-la-Cour à l'occasion de sa vente annuelle de pommes de terre. La qualité est au top et les prix très raisonnables : de 0,60 à 0,70 €/kg. Il y aura aussi des échalotes, oignons et potimarrons. L'accueil sera personnalisé avec boissons et gâteaux offerts.
Contact : 03 80 20 13 16 ou produitfermier21@orange.fr

La MSA, partenaire des Maisons de Services au Public

Depuis plusieurs mois, un nouveau service s'est implanté sur nos territoires : les Maisons de Services Au Public, pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et créer un lien avec les services publics au plus proche de chez eux. Afin de faire découvrir les MSAP aux usagers qui ne les connaissent pas encore, expliquer leurs missions et mieux les faire connaître auprès de tous, les Maisons de Services Au Public d'Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois et Semur-en-Auxois, organisent leurs journées portes ouvertes (de 9h à 12h et de 14h à 18h) . Le rendez-vous de Semur s'est déroulé le 13 septembre, celui de Pouilly-en-Auxois aura lieu lundi 18 septembre, celui d'Arnay-le-Duc est programmé mercredi 20 septembre. Tout au long de ces journées seront présentés les différents services et activités que proposent les MSAP. Cet événement est une opportunité unique de faire connaître les partenaires de ce réseau et leurs services.

Montceau-et-Écharnant

Une chèvrerie à visiter

Le Gaec Ferme du Pigeonnier ouvre ses portes à Montceau-et-Échanrant dimanche 17 septembre de 10 heures à 18 heures. Diverses animations seront proposées aux enfants avec notamment un atelier de moulage de fromages et une participation à la traite en fin de journée. Un marché de producteurs locaux se tiendra en parallèle et une démonstration de tailles de pierre sera assurée. Un repas champêtre est organisé le midi sur réservation avec apéritif offert, pavé de boeuf charolais avec frites, fromage de chèvres et tarte aux pommes. Le repas est à 18 euros pour les adultes et 9 euros pour les enfants.
Renseignements au 06 75 29 77 25.



L'exploitation de Mathilde Pinchon, Elisabeth et Bernard Lagrange compte 55 chèvres en production. La totalité du lait produit est transformée.



FDSEA - JA - APPV21

L'autorisation de mise en marche du glyphosate doit être renouvelée

Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé le 29 août en marge d'un déplacement en Bretagne, qu'il s'opposerait à la réhomologation européenne du glyphosate. La FDSEA21, les JA21, l'APPV21, la FNSEA et les associations végétales spécialisées AGPB, AGPM, CGB et FOP dénoncent cette position unilatérale prise sans fondement scientifique, en dépit des conséquences sur les pratiques agronomiques favorables à la conservation des sols et au stockage du carbone et de l'impact économique majeur de cette décision pour les exploitations. La FDSEA21 et les JA21 ont pris contact avec les élus départementaux pour les sensibiliser à l'importance de cette autorisation.

M. le Ministre Nicolas Hulot a annoncé son intention de s'opposer à la réhomologation du glyphosate, mis sur le marché depuis 1974, utilisé avec toutes les précautions nécessaires pour protéger autant les applicateurs, les riverains, les consommateurs que l'environnement.

Cette prise de position semble plus être liée à la pression sociétale exercée à l'encontre du glyphosate que reposer sur un fondement scientifique réel. En effet, l'Anses et l'Echa recommandent de ne pas classer le glyphosate comme substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique.

Les conséquences de cette décision ne semblent pas avoir été plus prises en compte que l'absence de fondement scientifique : Arvalis estime le coût supplémentaire de la maîtrise de l'enherbement sans glyphosate à 976 millions d'euros par an pour les productions céréalières, sans compter le temps de travail. De même, toutes les productions peuvent s'en trouver affectées, notamment dans la gestion de l'enherbement sur le rang en vigne, sous les clôtures en élevage… De plus, les mesures pour compenser l'interdiction du glyphosate ne seraient pas suffisantes pour atteindre son niveau d'efficacité et incluraient automatiquement une augmentation du travail des sols. Cela provoquerait tassement, érosion et diminution du stockage du carbone. En conséquence, de grosses difficultés sont promises à toutes les exploitations, et tout particulièrement à celles en TCS et en agroécologie.

Il s'agirait donc d'une perte de compétitivité importante pour l'agriculture, en même temps que d'un pas en arrière pour l'environnement, tant la position de notre Ministre de l'écologie manque de nuances nécessaires à une gestion des risques efficaces pour la protection des populations dans un cadre économique dynamique. L'interdiction du glyphosate, non suivie par une interdiction de l'importation des productions étrangères qui ont été obtenues avec du glyphosate, constituerait non seulement un non-sens écologique, mais surtout une distorsion de concurrence majeure supplémentaire, encore et toujours défavorable aux productions françaises. La FDSEA21 et les JA21 sont d'ores et déjà intervenus au niveau départemental pour défendre le renouvellement de l'Autorisation de Mise en Marché du glyphosate. Ils ont pris contact avec Mme la Préfète, nos Députés et nos Sénateurs. Ils leur ont rappelé que la base du système d'autorisation de mise en marché des produits phytosanitaires, tant pour protéger les consommateurs et usagers que pour permettre leur utilisation raisonnée dans le cadre d'une agriculture compétitive, est l'analyse scientifique des risques. Dans le cas du glyphosate, cette analyse est en faveur du renouvellement de l'autorisation.

De plus, la majorité de nos élus sont rattachés au parti LREM. Nous attendons d'eux qu'ils veillent à ce que les promesses de campagnes soient tenues, c'est-à-dire que le gouvernement adopte des positions pragmatiques en faveur de l'économie, et notamment des exploitations agricoles. Nous attendons surtout qu'il se tienne à une ligne politique claire, notamment en ce qui concerne la surtransposition, l'empilement et l'instabilité réglementaire. Enfin, nous déplorons le manque de continuité au sujet de l'agroécologie, qui est mise en danger par cette potentielle interdiction du glyphosate, malgré qu'elle ait été largement plébiscité ces dernières années.

COMMUNIQUÉ



Conseil départemental

L'accent sur les filières locales



François Sauvadet s'est rendu dans plusieurs collègues.

Lundi 4 septembre, François Sauvadet, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, a visité plusieurs collèges à l'occasion de la rentrée scolaire. Il s'est successivement rendu au collège Docteur-Kuhn, à Vitteaux, au collège Champ-Lumière, à Selongey, et au collège Le Chapitre, à Chenôve.

À Chenôve, François Sauvadet a animé un point presse aux côtés de Frédérique Alexandre-Bailly, Rectrice de l'Académie de Dijon, pour dresser un bilan de cette rentrée 2017. À Selongey, le président du Conseil départemental avait axé son déplacement sur les thèmes de l'Agenda 21, de la biodiversité, des filières locales et de la lutte contre le gâchis alimentaire.

Comme les travaux pratiques sont largement préférables à la théorie pure, l'établissement a mis en place des ruches et un *«hôtel d'insectes»*. Autant d'initiatives qui intéressent les élèves et qui leur permettent une observation au quotidien de la nature, avec un regard privilégié. François Sauvadet a terminé sa visite à Selongey en déjeunant avec les collégiens, leurs professeurs et le personnel. Au menu, frites et burger confectionné avec des ingrédients *«made in Côte-d'Or»*. De quoi bien commencer l'année pour les jeunes. Et pour le président du Conseil départemental, l'occasion de mettre l'accent sur les filières locales, l'excellence des agriculteurs et l'intérêt de privilégier des produits locaux dans la restauration scolaire.

Produits locaux

Lancement d'une enquête publique

Le Département de la Côte-d'Or et le Groupement régional d'achat public Nord Bourgogne (GRAP) lancent une grande enquête publique auprès des agriculteurs de Côte-d'Or pour promouvoir les produits locaux.

Le Grap, acteur majeur de la restauration collective, lance un nouveau projet pour promouvoir les produits de l'agriculture locale : plus de six millions de repas sont concernés chaque année. Le Grap est chargé de coordonner et d'optimiser les achats alimentaires de plus de 100 restaurants collectifs situés en Côte-d'Or, dans l'Yonne, mais aussi dans la Nièvre et en Saône-et-Loire. Ses adhérents, principalement des collèges, des lycées, des hôpitaux et des maisons de retraite, servent annuellement 6,15 millions de repas. Aujourd'hui, les produits locaux sont largement plébiscités, aussi bien par les citoyens-consommateurs que par les élus locaux et gestionnaires des collectivités. Les initiatives visant à introduire des produits locaux dans les menus se multiplient et constituent une réponse pertinente face aux nombreux défis qui se posent dans les territoires: création d'emplois non délocalisables, lutte contre le réchauffement climatique, valorisation du patrimoine culinaire, reconquête de la souveraineté alimentaire. Mais surtout, il s'agit d'accroître les ventes de produits agricoles en circuits de proximité avec, à la clé, une meilleure valorisation et une meilleure rentabilité pour les agriculteurs des territoires.

Conscient de l'important effet de levier qu'il peut avoir sur l'économie agricole locale et soucieux de répondre aux attentes nouvelles de ses adhérents en matière d'achat local de qualité, le Grap souhaite engager un travail en profondeur en vue d'encourager l'accès des fournisseurs locaux à la commande publique et d'accroître ainsi la part du local dans les repas.

Il est soutenu dans sa démarche par les Départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et les Chambres d'agriculture. La première étape de ce projet ambitieux consiste à lancer une grande enquête auprès de tous les agriculteurs du territoire, quelle que soit l'orientation de leur exploitation. Ses résultats permettront au Grap d'identifier plus précisément les produits locaux disponibles pour le marché local et en particulier pour l'approvisionnement des restaurants collectifs de ses adhérents. Grâce à cette enquête, les intérêts et attentes des agriculteurs sont placés au cœur de la stratégie permettant de développer les circuits locaux.

Vous êtes agriculteur en Côte d'Or ? Participez dès maintenant à l'enquête. Vos réponses sont cruciales pour réussir ce nouveau projet de valorisation Pour répondre, c'est très simple: rendez-vous sur le site internet du Département : www.cotedor.fr. L'enquête, accessible dans le bandeau d'actualités, ne vous prendra qu'une dizaine de minutes !

Renouvellement de la licence du glyphosate

L'annonce de la discorde

Fin août, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé que «*la France voterait contre*» le renouvellement de la licence du glyphosate dans l'Union européenne. Une annonce faite à quelques semaines du vote – lequel doit avoir lieu début octobre – et qui consterne les professionnels et les syndicats agricoles.

L'année dernière, Paris s'était déjà opposée à ce renouvellement sur fond d'abstention d'une partie des pays européens. La Commission avait donc prolongé temporairement l'autorisation précédente de dix-huit mois. Le vote d'octobre doit maintenant trancher la question pour les dix prochaines années et le moins qu'on puisse dire, est que cette déclaration est très mal accueillie par le monde agricole.

Dans une lettre commune adressée à Emmanuel Macron, les présidents de l'AGPB, de l'AGPM, de la CGB et de la FOP expliquent que «*la dangerosité du glyphosate pour la santé humaine (…) est dénoncée par la société civile alors même que les agences françaises (ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et européennes (ECHA : agence européenne des produits chimiques ; EFSA : autorité européenne de sécurité des aliments) recommandent de ne pas le classer comme substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique*». Au côté de la FNSEA, les filières végétales soulignent que ces agences se sont basées sur une analyse du risque et non du danger. Ce qui fait toute la différence, expliquant que «*le rôle des agences scientifiques est non pas d'évaluer le danger mais le risque acceptable permettant l'utilisation de glyphosate*».

En clair, tout ce qui peut être dangereux n'est pas forcément interdit si l'utilisation est maîtrisée. Ce qui est le cas selon les scientifiques. Le sujet est donc sensible mais le combat obligatoire pour les professionnels du secteur car ce non-renouvellement serait catastrophique en matière économique. Arvalis Institut du végétal a évalué les conséquences du retrait de ce désherbant à un total d'un milliard d'euros par an pour l'agriculture française. Et au-delà des conséquences économiques, cette décision aurait aussi un impact agronomique et environnemental.

Une annonce purement politique

Concernant cet impact, Benoît Mathé, vice-président de la section grandes cultures FDSEA 58, précise que «*ça serait un retour en arrière, une remise en cause des techniques avec beaucoup plus de fuel consommé. Et on sera mauvais en matière de stockage de CO2*». Ce qui serait un abandon des engagements de la France concernant le réchauffement climatique et du projet Ambition 4 pour 1000 qui vise à stocker du carbone (gaz à effet de serre) dans les sols. Un engagement de la COP21. Et Benoît Mathé de préciser qu'en matière économique, le retrait du glyphosate représenterait «*70 euros par hectare et par an de perte de compétitivité*». Mais pour lui, cette annonce de Nicolas Hulot «*est à moitié une surprise et le contraire aurait été étonnant*» considérant qu'en s'attaquant au glyphosate, on s'attaque symboliquement à Monsanto que l'on assimile aux OGM. «*Mais Monsanto n'en a rien à faire du glyphosate qui est désormais dans le domaine public*» précise le vice-président. Sauf que pour lui, «*sans cet outil, on n'est plus compétitif*» et le non-renouvellement de la licence serait «*une marche de plus à gravir dans la compétitivité*». Patrick Tétard – président d'Axéréal Nièvre – est quant à lui «*surpris qu'on ne tienne pas compte de l'avis des scientifiques*». Et comme Benoit Mathé, il a l'impression «*d'une position politique*» et de souligner : «*le glyphosate, on en a besoin pour travailler. On a été vers un mode d'agriculture raisonné soutenu par Stéphane Le Foll*» et la position de Hulot sonne comme un retour en arrière. Patrick Tétard a donc la sensation, avec la prise de position de Nicolas Hulot, de voir cette politique détricotée. Tout comme Hubert Allard, du groupe Soufflet dans le département, qui résume aussi une autre surprise des professionnels : «*Nicolas Hulot est un ministre d'État et il passe devant le ministre de l'Agriculture*» qui lui ne s'est toujours pas exprimé sur cette annonce.

Mobilisation des fédérations

Dès le 30 août, la FNSEA et les JA ont déclaré qu'une mobilisation était donc nécessaire dénonçant «*cette prise de position qui va à l'encontre des logiques agronomiques et environnementales des exploitations*» dans un calendrier extrêmement serré. Pour eux aussi, les enjeux sont centraux «*le glyphosate, herbicide utilisé pour la gestion des inter-cultures, des prairies temporaires ou encore des adventices en culture pérenne, présente de nombreux intérêts agronomiques, et particulièrement dans les systèmes en Techniques Culturales Simplifiées ou en conservation des sols*». Et au niveau plus local, la fédération de rappeler qu'il est aussi essentiel dans la lutte contre les plantes invasives comme l'ambroisie. La section Grandes Cultures de la FDSEA a donc contacté dans l'urgence les parlementaires afin de faire entendre la voix des professionnels de manière pragmatique. D'apaiser le débat en le ramenant aux constats purement scientifiques et de faire comprendre les conséquences immédiates d'un tel retrait sur la pratique culturale. Les agriculteurs vont dans le sens de l'Histoire et réaffirment leurs bonnes pratiques avec les outils donnés à l'heure actuelle. Sauf que le train de la société civile – celui des consommateurs parfois inquiets – va plus vite que le train de la recherche et de l'expérimentation. Et aujourd'hui, aucune solution alternative satisfaisante n'existe, aucun substitut équivalent efficace non plus. Le sujet n'est ni blanc ni noir, et sa complexité et sa technicité ne peuvent se satisfaire d'un débat passionnel. Il faudra à terme se mettre autour de la table pour une réflexion globale.

Fabienne Desseux

Rendez-vous

La SAS 58 Solaire inaugure ses bâtiments

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre, EDF ENR, Gibard et les partenaires du projet sont heureux d'inviter les agriculteurs à l'inauguration de la SAS 58 Solaire le vendredi 22 septembre à 10h30 chez Benoit et Clément Blandin à St Péreuse (Détails sur http://www.nievre.chambagri.fr)



Bâtiment de 1035m² au sol et142Kw (880m² de panneaux).

En effet, après 2,5 ans et de nombreuses réunions d'échanges, de concertations, de décisions, les 14 agriculteurs associés au sein de la SAS 58 Solaire viennent de terminer la construction des hangars photovoltaïque.

Les installations sont maintenant raccordées au réseau électrique et la production lancée pour 20 ans.

L'investissement dans cette démarche requiert au préalable d'avoir un besoin en bâtiment sur l'exploitation. La pose du photovoltaïque permettra de financer sur 20 ans un bâtiment (hors terrassement et aménagement intérieur).

Même si un projet collectif peut sembler plus difficile à piloter dans le temps, les dispositions prisent permettent des avantages : prise de part inférieure à la valeur du bâtiment, mutualisation des coûts de raccordement, mutualisation des charges comme des produits.

EB

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Espace-test maraîcher de la Baratte

Une deuxième couvée à Nevers

Le dispositif a pour objectif de reconstituer à moyen terme une filière maraîchère locale et biologique. Donnant la possibilité à des entrepreneurs de tester grandeur nature leur activité durant trois ans, avant de se lancer.



«Le potager d'ici» : Raphaël Revenu et Jean-Marie Lambert, une nouvelle couvée en bonne voie

Plusieurs de ces espaces-test existent en Bourgogne dont quatre dans la Nièvre. Et dans la cité ducale, l'opération est donc renouvelée avec l'arrivée de Raphaël Revenu et Jean-Marie Lambert. Les deux hommes se sont associés pour créer *«Le potager d'ici»* étant tous deux issus du milieu horticole et maraîcher. Une connaissance en maraîchage biologique et en gestion qui étaient des préalables indispensables pour candidater. Cette initiative est née en 2013 volonté de la commune du Département, de la Ville et de la Chambre d'agriculture, et vise à recréer une dynamique autour de la terre maraîchère. L'objectif étant de faciliter l'installation de producteurs bio en circuits de proximité en valorisant les produits et leur qualité. Une démarche qui trouve sens dans un contexte où les consommateurs sont soucieux de ce qu'ils trouvent dans leur assiette. L'espace offre donc l'occasion pour un porteur de projet de tester son idée durant trois ans. Aussi bien d'un point de vue technique qu'économique. La Baratte propose 2,3 hectares mis à disposition par la mairie et à partager entre les deux candidats. Ils bénéficient aussi de matériel prêté par le Conseil départemental. La Chambre d'agriculture et le lycée agricole de Challuy offrant quant à eux, leur soutien technique. Afin de saluer cette deuxième couvée et remettre en lumière le dispositif, les représentants des diverses institutions inauguraient le lieu le 12 septembre dernier.

Sécuriser et faire avancer

Alors que Guillaume Debeer, de la première couvée devenait son propre patron, un nouvel appel à candidatures a donc été lancé. La ville a alors racheté des parcelles, une ancienne maison de maraîcher avec un atelier spécifique pour les légumes, des lieux de stockage et une chambre froide. Le dispositif a ainsi été renforcé, Nevers ayant inscrit l'espace en Zone Agricole dans son PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin de le pérenniser. La deuxième couvée a été sélectionnée fin 2016 et, comme pour la première, le dispositif peut être renouvelé une fois par an durant trois ans. Le temps nécessaire pour mûrir et asseoir véritablement le projet. Autour des jeunes entrepreneurs se tisse une toile afin de sécuriser et faire avancer au mieux leur entreprise. Au quotidien, ils peuvent ainsi s'appuyer sur deux tuteurs d'expérience : Christophe Soleilhac – maraîcher et horticulteur à Nevers depuis plus de vingt ans – et Stéphane Gautheron implanté lui à Saint-Parize-le-Chatel. La Chambre d'agriculture fait le point régulièrement avec Raphaël Revenu et Jean-Marie Lambert. Les deux hommes bénéficiant d'un CAPE (Contrat d'appui au Projet d'Entreprise) porté par Potentiel, une couveuse d'entreprises. Une couveuse qui permet un accompagnement entrepreneurial complet en mettant à leur disposition un hébergement juridique et social (numéro de Siret, assurance, compte bancaire et service de comptabilité).

Au moins deux ans pour construire

Raphaël Revenu et Jean-Marie Lambert se sont rencontrés sur leur lieu de travail, Botanic. À 43 ans, le premier, originaire de Haute-Savoie, en avait gravi tous les échelons. Tandis que le second, à 28 ans et après un bac à Plagny et un BTS en alternance, avait encore sa carrière à bâtir. Et de plaisanteries en discussions, l'idée a germé dans leur esprit de s'associer. Mi-juillet 2016, connaissant l'espace-test, ils ont postulé. Les premiers entretiens ont débuté deux mois après. Pour eux, il faudra au moins deux ans pour construire complètement l'avenir de leur structure. Mais *«Le potager d'ici»* commence fort son implantation. Avec bien sûr les marchés (différents de ceux où est installé Guillaume Debeer) mais aussi trois restaurants de Nevers qu'ils livrent deux fois par semaine. D'autres restaurateurs s'intéressant dans la foulée à leurs produits. Les deux hommes fournissent aussi une épicerie créée par les habitants de Saint-Léger-des-Vignes ainsi que la crèche Souricette de Nevers après un accord avec la Ville. L'expérience porte donc ses fruits. Raphaël Revenu et Jean-Marie Lambert savent déjà qu'ils vont devoir engager des saisonniers. Pour eux, l'après espace-test se dessine sous les meilleurs auspices. Ils sont d'ores et déjà à la recherche de terres maraîchères qui sont parfois difficiles à trouver quand elles allient qualité du sol et disponibilité de l'eau. L'espace-test prouve donc, pour la seconde fois, qu'il remplit son office.

FABIENNE DESSEUX

Première couvée de l'espace-test agricole de la Baratte

«La pérennité passe par une réflexion élargie»

L'espace-test maraîcher de la Baratte a permis à Guillaume Debeer de réaliser un rêve de gosse. Issu de la première couvée ouverte en 2013, il est désormais son propre patron. Mais si l'essai est transformé, le match est loin d'être gagné.

Si l'envie de travailler la terre lui a toujours été chevillée au corps, Guillaume Debeer a attendu longtemps pour la concrétiser. *«Mon cadre familial n'est pas du métier. Et sans terre, j'ai vite compris que cela allait être compliqué»*. Alors, l'enfant de Vézelay, qui a ensuite grandi dans l'Oise, a changé de direction en devenant éducateur. Mais l'idée d'être maraîcher ne faisait que sommeiller et a refait surface au bout d'une dizaine d'années. Il a alors passé un BPREA vivant de petits boulots, faisant les foins ou les récoltes chez des céréaliers. Et c'est par hasard en écoutant la radio qu'il entend l'appel à trouver des candidats pour cet espace-test et s'installe finalement à Nevers. *«Ici, c'était une friche pendant vingt ans, une terre riche. Mais durant six mois il a fallu tout installer, on a fait une année blanche»*. Le Conseil départemental a mis 80 000 euros pour le matériel, les serres et d'une dizaine de légumes, Guillaume Debeer en est aujourd'hui à trente, et a également développé deux vergers. Ces trois années à l'espace-test *«m'ont permis de vérifier l'existence d'une clientèle et la couveuse d'entreprises, grâce à une gestion simplifiée, de m'approprier l'outil de décision»*. Aujourd'hui à son compte, son affaire *«La Baratt'ABio»* a désormais un employé. Mais si l'expérience a été une formidable opportunité, il pense que la pérennité de son activité et celle de l'espace-test *«passe par une réflexion élargie»*.

Pérenniser le projet par une volonté politique

L'objectif du projet était de reconstituer à moyen terme une filière locale respectueuse de l'environnement, ce qui est en bonne voie. Mais au bout de ses trois années de test, Guillaume Debber a d'abord dû négocier *«pour avoir un bail sur ses terres et ne pas tout recommencer ailleurs»* et garder ainsi le sens premier du projet. Mais pour lui, la problématique *«est que l'on va vers une concurrence avec les suivants. L'activité bio reste un marché de niche, il n'est pas extensible. Il faudrait organiser une filière, une concertation est obligatoire pourquoi pas une Amap (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)»*. Et lorsqu'on lui parle d'avenir, il souligne : *«On y arrive quand même, mais je ne sais pas si j'ai les épaules à moyen terme surtout si on reste isolé. Les marchés ne sont pas une fin en soi, ce n'est pas pérenne»*. Le maraîcher espère donc *«qu'au delà du tableau»* une volonté politique se mette en place. Pour lui, la piste principale à explorer est celle de la restauration collective : *«installer du bio dans les cantines et aussi du coup, former des personnels dans les écoles»*. Sinon il craint de devoir vendre ailleurs, notamment à Paris où la demande est plus forte. *«Mais je préfèrerais que cela bénéficie aux gens du coin»*. Ce qui, il est vrai, serait en cohérence avec l'esprit de cet espace-test.



Guillaume Debber, espace-test *«ici, c'était une friche».*

FABIENNE DESSEUX



Dans les allées du concours national du Herd Book Charolais Olivier Dessauny de Magny Cours

Échanger, se montrer et commercer

C'est dans la section 03B, mâles nés du 1er août 2013 au 31 juillet 2014, qu'Olivier Dessauny a présenté Isac dont il est co-propriétaire avec Alain Chevalier. *«On l'a acheté à la station de «vêlage facile» du Marault en janvier 2015»* explique cet éleveur installé depuis dix-huit ans à Magny-Cours *«C'était le premier que j'achetais, on cherchait un taureau morphologiquement bon, assez gros»*. Lorsqu'on interroge Olivier Dessauny sur le concours et ses ambitions il précise dans un sourire : *«Moi, c'est sans prétention. C'est sa première sortie, l'occasion de le montrer. Mais l'objectif est aussi de rencontrer des éleveurs, c'est toujours intéressant d'échanger»*. Ces concours, *«ce sont des moments de stress, de concurrence, mais on est contend de se retrouver, de sortir de l'exploitation»*. Des moments pour initier aussi des liens commerciaux. Il est donc important de *«montrer les animaux en reproduction, notamment les taureaux»*. Son taureau, *«donnant de bons produits»* et *«morphologiquement assez spectaculaire»* a décroché, comme son propriétaire l'espérait une cinquième place dans sa section.



Juridique

De nouveaux statuts pour les Cuma

Les nouveaux modèles de statuts des coopératives agricoles ont été publiés au journal officiel du 11 mai dernier. Les principales nouveautés sont :
- la suppression de la limite pesant sur l'activité groupement d'employeurs (thématique développée et illustrée ci-dessous) ;
- la possibilité de radier des adhérents inactifs, afin de mettre à jour avec plus de facilités le fichier des associés ;
- la possibilité d'accueillir des *«adhérents stagiaires»* pour une période *«probatoire»* de 1 an, leur permettant ainsi de tester le modèle coopératif.

Ces nouveaux statuts sont désormais ceux en vigueur ; les Cuma et les autres coopératives agricoles ont désormais dix-huit mois à compter de la date de clôture de l'exercice en cours à la date de publication pour mettre à jour leurs statuts dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire (AGE).
Cela signifie par exemple : pour une clôture au 30 juin 2017, une mise à jour à réaliser avant le 31 décembre 2018 ; pour une clôture au 31 décembre 2017, la mise à jour est à réaliser avant le 30 juin 2019.

Votre Fédération vous accompagne dans cette démarche : votre animateur répond à vos questions et programme avec vous l'Assemblée Générale Extraordinaire de votre Cuma.

Focus sur l'activité Groupement d'Employeurs

Jusqu'à présent, l'activité de groupement d'employeurs en Cuma était autorisée tant que celle-ci restait minoritaire au regard de la masse salariale globale de la Cuma.

Depuis la loi *«Travail»* du 8 août 2016, cette limitation est levée, offrant ainsi la possibilité aux Cuma de mettre à disposition de ses adhérents des salariés sans restrictions particulières, sauf bien sûr de respecter à la fois le code du travail et les règles statutaires de la Cuma.

En effet, comme pour toute autre activité de la Cuma, l'activité de groupement d'employeurs se concrétise par une période d'utilisation définie et par la souscription de capital social à hauteur de son engagement. De plus, seuls les adhérents de la Cuma pourront bénéficier de ce service, ce qui exclut les tiers. Le service en inter-cuma est donc possible, mais uniquement pour les besoins internes de la Cuma adhérente ou pour rendre une prestation complète main d'œuvre et matériel (ex : ensileuse + chauffeur).

- Pour les Cuma ayant déjà une activité de groupement d'employeurs, afin de bénéficier du nouveau cadre juridique, il est conseillé de rapidement mettre en place les nouveaux statuts et prévoir la mise à jour du règlement intérieur de la Cuma ainsi que la rédaction d'une note d'information à l'inspection du travail.

Un projet de création de groupement d'employeurs ? Des questions ? N'hésitez pas à contacter l'animateur de votre Fédération.

▸ *Agenda*

16/09 Concours de labour cantonal de Fours
Organisé par les JA chez M et Mme Roy à Montambert. A partir de 13h30. Jeux en plein air. Buvette. Repas à partir de 20h sur réservation au 06 79 54 89 01 ou 06 71 30 14 90

17/09 Concours de labour à l'ancienne et traditionnel
À Michaugnes organisé par les JA de Brinon-sur-Beuvron à partir de 13h. Buvette et barbecue le soir. Inscription et réservations : 06 81 17 02 21

19/09 La Caisse Régionale MSA de Bourgogne
Partenaire des Maisons de Services Au Public, présente ce nouveau service pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et créer un lien avec les services publics. Des portes ouvertes sont organisées afin d'expliquer les missions et les faire connaître. La MSA Bourgogne participera soit par la démonstration du visio-guichet dans les MSAP équipées. Soit par l'animation d'un stand sur l'utilisation du site internet.
Première portes ouvertes : 19 septembre MSAP de Donzy – 18 rue du Général Leclerc de 9h à 12h.
Autres rendez-vous : du 18 au 23 septembre MSAP de Saint-Honoré-les-Bains, bureau de Poste de 14h à 17h ; 20 septembre MSAP de Luzy - 12 rue Marceau de 16h à 19h ; 22 septembre MSAP de Saint-Pierre-le-Moûtier - 35 avenue du 8 mai de 10h30 à 12h

22/09 Le Groupement des éleveurs de la race charolaise d'Entre Loire et Allier (Gercela)
Organisera une vente à l'amiable et/ou aux enchères de veaux de l'année à la ferme du Marault à partir de 10h. De nombreux rendez-vous vont ponctuer la journée. Présentation des grandes lignes du projet GIEE, présentation des travaux en cours sur les audits technico-économiques par la Chambre d'agriculture, essais de fertilisation et collections fourragères, présentation des attentes des bouchers en matière de viande locale, dégustation, présentation des nouveaux outils d'aide à la gestion des exploitations, présentation du projet d'abattoir mobile.

▸ *Formations*

Pour plus de détails sur nos formations : http://www.nievre.chambagri.fr Ou contacter le service formation au 03 86 93 40 37 Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : https://www.facebook.com/chambredagriculture.nievre

21/09 - 03/17/10-16/11-19/12 Formation de cinq journées à la Chambre d'Agriculture
Pour toute personne qui s'interroge sur son avenir professionnelle. Intitulée *«Donner un second souffle à sa vie professionnelle»* cette formation a pour objectif de prendre du recul et envisager un nouveau projet en lien avec ses aspirations personnelles
Les intervenants : Maud Perroy, Conseillère coach et Marie-Solange Durand, Conseillère en ressources humaines et coach à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. Contact :
Responsable de stage, Marie-Solange Durand 03 86 93 40 32



► Agenda

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Programmée fin août, la réintégration de la Chambre d'agriculture de l'Yonne dans son bâtiment historique du 14 bis rue Guynemer n'a pu se réaliser, compte tenu du retard pris dans les travaux de réhabilitation. L'emménagement ne pourra s'effectuer qu'à compter du 9 octobre prochain. Jusqu'à cette date, les services de la Chambre consulaire demeureront au 62 rue Guynemer

Derniers marchés à la ferme

Derniers marchés à la ferme en cette fin d'été :
Samedi 16 septembre, de 15 h à 19 h, à la Ferme aux abeilles, 1 Le Puits de Fer, à Fouchères (Tél 06 14 39 68 70)
Vendredi 29 septembre, de 16h à 20 h, à l'EARL de la Maiterie, chez la Famille Boname, 6 rue des Valots à Villiers sur Tholon (Tél 06 61 09 44 45)
Samedi 30 septembre, de 15 h à 19 h 30, chez Didier Bonnemain, La Croix blanche, à Montacher-Villegardin (Tél 03 86 97 56 04)

Soirées «Brame du cerf» à Boutissaint

Le parc animalier de la forêt de Boutissaint accueille les visiteurs pour des soirées spéciales «brame du cerf» tous les samedis de septembre. Autour d'un repas, de 19h 30 à 22 h 30, le public pourra entendre et peut-être rencontrer les cerfs sauvages du parc.
Renseignements : 03 86 74 07 08.

19/09 Semis direct sous couverts: 20 années d'expérience dévoilées

Portes Ouvertes Semis direct sous couverts, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, mardi 19 septembre, de 9 h à 15 h, à Lailly, chez Jean-Claude Van Melle et à l'Abbaye de Vauluisant. Au programme : Matin : Le sol, un allié face aux à-coups du climat (évolution des rendements à la ferme); Analyse des charges de mécanisation de mon système (positionnement dans la moyenne icaunaise); Pulvérisation à bas volume et gestion des adventices (Quels résultats techniques pour quel niveau de charge ?) Pique-Nique offert. Inscription obligatoire : c.noilhan@yonne.chambagri.fr
Après.midi :
Visite guidée de l'exposition «l'agriculture à l'Abbaye de Vauluisant, du Moyen-âge à aujourd'hui»
Contact : 03 86 94 22 15 ou 06 76 20 37 9

Viticulture

Visite préfectorale en terre chablisienne

Après la profession agricole le 30 août dernier, le préfet Latron est allé à la rencontre des vignerons du chablisien, en se rendant sur le Domaine Seguinot-Bordet, à Maligny.


Une table ronde pour évoquer les grands sujets du vignoble chablisien.

Le nouveau préfet de l'Yonne, Patrice Latron, multiplie les visites sur le terrain pour prendre le pouls du département. Après Daniel Simonnet, exploitant céréalier à Noyers-sur-Serein, c'est chez Jean-François Bordet, viticulteur à Maligny, qu'il s'est rendu ce mercredi, pour une première découverte du vignoble chablisien. Un vignoble dont l'une des particularités, comme l'a rappelé Frédéric Gueguen, président du Syndicat de Défense de l'Appellation Chablis, est d'être particulièrement gélif au printemps : *«c'est même dans l'ADN des vignerons chablisiens et c'est ce qui a permis de développer le vignoble. Il faut savoir que dans les années 60, on ne comptait que 800 ha de vignes, contre 5 500 ha aujourd'hui et c'est la découverte de moyens de lutte contre le gel printanier, comme le système d'aspersion, les câbles électriques, les toiles hors gel, qui lui a permis de prendre son essor»*. La mise en place au printemps dernier d'une quarantaine de diffuseurs à iodures d'argent en amont des vignobles, pour réduire la taille des grêlons, est venue compléter le dispositif : *«même si le résultat escompté ne dépasse pas 50% de réussite et que l'on peut continuer à être attaqué par la grêle, on le soupçonne d'être efficace, au vu de plusieurs orages assez violents cette année, avec de fortes précipitations, où seules de grosses gouttes d'eau sont arrivées au sol»*.

Une Cité des vins à l'horizon 2019

Une autre particularité du vignoble chablisien est d'être à l'origine du système de Volume Complémentaire Individuel (VCI), créé en 2005 et qui permet la mise en réserve d'une partie de la production en cas de rendements excédentaires, à utiliser les années de déficit : *«la meilleure des assurances, car cela nous permet de satisfaire et conserver la clientèle en évitant qu'elle se détourne de l'appellation»*. Une réflexion est menée aujourd'hui au niveau de l'ODG afin de faire passer le rendement butoir autorisant ces réserves à 75 hl par ha (il est aujourd'hui de 70 hl), et d'obtenir une marge de manœuvre plus importante. Seule appellation du BIVB à assurer sa propre communication, Chablis effectue un travail de prospection important pour la renommée de ses vins à travers le monde. Formant notamment plusieurs milliers de personnes chaque année, en partenariat avec des écoles de sommellerie, en réponse à la problématique des *«faux chablis»* qui s'est développée un temps aux États-Unis. Un sujet majeur, quand on sait que 70% de la production totale, partent à l'export. Autre sujet évoqué : la Cité des vins devant voir le jour au cœur même de Chablis, à l'horizon 2019. Un lieu à destination du grand public, pour y présenter toute la diversité du vignoble icaunais et qui s'inscrit dans un projet global, avec Beaune et Mâcon. Une convention sera signée en octobre prochain entre les collectivités et la profession, partie prenante du projet, avec une participation à hauteur de 50% de l'enveloppe globale estimée à 2,2 Millions €. Le sujet est d'importance, souligne Louis Moreau, vice-président de la Commission Chablis au BIVB : *«nous avons, par rapport au reste de la Bourgogne, l'avantage de la proximité de Paris, avec un cinquième de la population française vivant à moins de 200 kms d'ici. Et ce projet correspond aux attentes du consommateur d'aujourd'hui, plus enclin à venir partager un moment, comprendre le métier et découvrir le territoire»*.


Avant une visite de l'unité de vinification, guidée par le Maître des lieux, Jean-François Bordet.

Eoliennes et méthanisation

Parmi les autres sujets abordés, celui des éoliennes, qui suscitent la colère des viticulteurs du chablisien et du grand auxerrois, de par leur multiplicité : *«le vignoble en est cerné, elles poussent comme des champignons... Nous sommes bien conscients qu'il faut effectivement de l'énergie renouvelable, mais trop d'éolien tue l'éolien !»* Message entendu par le préfet de l'Yonne, visiblement conquis par les coteaux chablisiens : *«c'est un bijou végétal qu'il faut préserver et mon sentiment est qu'il faut parvenir à maîtriser le développement du parc éolien»*. Rappelant que l'Yonne était particulièrement en pointe sur le sujet, *«représentant à lui seul 41% de tout le projet éolien de Bourgogne France-Comté et 30% en terme de pylônes installés»*. Pour preuve de leur non hostilité aux énergies renouvelables, les viticulteurs ont aussi évoqué le projet de méthanisation porté par la profession. Avec l'objectif de créer du gaz à partir des mouts de raisins chablisiens, pour le revendre ensuite au fournisseur historique. Les digestats étant récupérés pour servir d'engrais dans les vignes. Un projet entrant parfaitement dans le cadre des circuits courts et la preuve, rajoute Louis Moreau, *«que si on ne veut pas d'éolien, on veut montrer que nous aussi, on fait de l'écologie !»*

DOMINIQUE BERNERD

FDSEA 89

Glyphosate interdit: les conséquences pour la ferme Yonne

L'annonce faite par Nicolas Hulot, d'un vote français contre le renouvellement de l'autorisation du glyphosate, sans véritable produit de substitution, fait monter la colère chez nombre d'agriculteurs. C'est pour évoquer le problème, que la FDSEA de l'Yonne a invité les parlementaires départementaux sur une exploitation engagée en agroécologie.



Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne et Michèle Crouzet, députée de la 3e circonscription

Mis sur le marché depuis plus de 40 ans, le glyphosate est aujourd'hui l'herbicide le plus utilisé au monde, que ce soit pour la gestion des intercultures, des prairies temporaires, des adventices en culture pérenne, ou encore pour l'élimination des repousses avant semis. L'annonce de son retrait, sans véritable alternative a suscité la colère et l'inquiétude chez nombre d'agriculteurs, notamment chez tous ceux dans le département, engagés dans l'agriculture de conservation. Une troisième voie entre le bio et le conventionnel, qui prône notamment le non labour du sol, alors que l'interdiction du produit impliquerait dans la plupart des cas le retour du labour et ses conséquences : tassement des sols, érosion hydrique, perte de l'activité biologique, etc.. C'est afin de les alerter sur le sujet, que la FDSEA de l'Yonne a invité les parlementaires sur l'exploitation de Thierry Desvaux (SEP de Bord), engagé avec ses associés dans l'agriculture de conservation, depuis 2009. Étaient présents : le sénateur Henri de Raincourt ainsi que les députés Michèle Crouzet (LREM) et André Villiers (UDI-LR). Le député Guillaume Larrivé et la sénatrice Noelle Rauscent, retenus par ailleurs, seront reçus cette semaine.

Un outil indispensable

Pour le président de la FDSEA de l'Yonne, Damien Brayotel, l'équation est simple : *«le plus gros problème que l'on ait aujourd'hui avec cette interdiction, c'est qu'elle est en train de casser la dynamique qui se met en place dans le département autour de l'agroécologie»*. Pour son prédécesseur, Francis Letellier, le message est on ne peu plus simple : *«la concertation annoncée par le gouvernement n'est pas au rendez-vous»*. Engagé avec ses associations dans un système d'agriculture de conservation, Thierry Desvaux a rappelé aux parlementaires présents quels en étaient les grands principes : *«une agriculture basée sur les fonctionnalités du vivant, en cherchant à copier la nature et qui repose sur trois piliers : la diminution, voire l'arrêt, du travail du sol, la diversité supplémentaire dans la rotation des cultures, ainsi que la couverture permanente du sol. Par ce type d'agriculture, on renforce le volet autofertilité du sol, en y faisant notamment se développer toute une activité vivante ou microbienne»*. Avec des résultats chiffrables à la clé : *«on stocke en moyenne 1 tonne de carbone par ha et par an. Quant à l'activité des vers de terre, nous sommes passés de 300 kg, à plus de 3 tonnes à l'ha»*. Si le but affiché est bien de diminuer les intrants, voire de les supprimer totalement, comme avec les insecticides cette année, Thierry Desvaux le reconnaît : *«le glyphosate est pour nous un outil indispensable et si on nous le retire, ce serait réellement dramatique, même si nous l'utilisons à des doses bien inférieures à celles autorisées, de l'ordre de 2 litres à l'ha»*.

Une incohérence

Engagé lui aussi dans la même démarche, pour une amélioration de la qualité de l'eau sur le Bassin de la Plaine du Saulce, Franck Pouillot a rappelé les conséquences qu'engendrerait une interdiction de l'herbicide : *«à partir du moment où on a des couverts assez importants avant semis, on serait obligés pour les détruire mécaniquement, de retravailler le sol, remettant en cause le principe même de non labour»*. Arnaud Delestre soulignant pour sa part, la dynamique engagée aujourd'hui, notamment par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, pour accompagner ceux qui le souhaitent, vers l'agriculture de conservation : *«à ce jour, il n'existe pas de produit de substitution et nous avons besoin d'un delta temps pour parvenir à affiner et créer de la résistance pour peut-être un jour, arriver à se passer de glyphosate, mais aujourd'hui, ce n'est pas possible»*. Rappelant qu'une centaine d'agriculteurs étaient aujourd'hui engagés dans une agriculture de conservation sur le département, Damien Brayotel tire la sonnette d'alarme : *«l'impact sur l'environnement va être pire encore, du fait de cette interdiction. C'est vraiment contreproductif, sans compter les surcoûts que cela va générer. Avec les États Généraux de l'alimentation, on parle de compétitivité, de redonner un peu d'air aux agriculteurs et là, c'est l'effet inverse. On ne peut pas dans le même temps, dire : «on veut vous aider» et nous supprimer les moyens de travailler, c'est incohérent !»*

DOMINIQUE BERNERD

Leur point de vue

André Villiers, député de la 2e circonscription (UDI-LR) :
«Je suis utilisateur de glyphosate et vais me conformer à ce qui se décidera au plan général, mais il faut savoir qu'aujourd'hui, le problème posé à l'agriculteur sera fondamental par rapport à la maitrise des graminées et des adventices dans les champs. Si rien n'est proposé en substitution, on ne peut pas comme ça, agronomiquement, imposer en dehors de toute vérification de l'impact sur la santé, car c'est là le sujet, une décision qui s'appliquerait de manière abrupte, parce que décidée par le ministre de l'environnement. Il faut au moins un accompagnement, c'est indispensable. En tous cas, je suis dans cette affaire, complètement sur la position prise par le ministre de l'agriculture, qui est une position attentive, de prudence et de vérification…»



L'éleveur et agriculteur André Villiers, député de la 2e circonscription.

Michèle Crouzet, députée de la 3e circonscription (LREM) :
«C'est bien de vouloir baisser au maximum l'utilisation de glyphosate, mais pas avec rien en échange. Il faut trouver un accompagnement, car lorsque l'on fait les choses brutalement, ça ne marche pas.
Comme on a pu l'entendre ce matin dans les différents témoignages, c'est qu'il est possible de moins en utiliser.
Et en matière d'innovation, on attend de la recherche, ce qu'elle peut proposer à la place. Il y a des paliers à passer, pour aller tranquillement, vers le retrait du produit, mais brutalement, comme cela, on va droit dans le mur !
Et en même temps, comme cela est irréalisable, ça ne se fait pas ! Mieux vaut aller vers une solution progressive».

▸ Agenda

21/09 Rencontres techniques Régionales Ovines
Rencontre techniques régionales ovines, jeudi 21 septembre, à partir de 14 h, chez Frédéric Fernandès, rue de la Papeterie à Vault de Lugny, sur le thème de l'optimisation de travail en élevage ovin et autour de 4 ateliers : Automatiser la distribution des fourrages et des concentrés ; Découvrir une bergerie multi chapelle; Manipuler les ovins en préservant sa santé ; Raisonner l'utilisation des antibiotiques. Renseignements au 06 08 28 08 07 et par mail : y.leboulbin@yonne.chambagri.fr

29/09 Conférence sur les oiseaux à Auxerre
La Ligue de Protection des Oiseaux organise, avec le soutien de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre, une conférence sur le phénomène de la migration des oiseaux, le vendredi 29 septembre, à 19 h, à la salle Vaulabelle. Entrée libre et gratuite

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Des haies rentables et durables. Le 16 novembre à Auxerre. Contact : Vincent Gallois 03 86 94 26 34

Mes Parcelles : solution Internet pour piloter mes cultures Les 21 et 28 novembre au lycée agricole de Venoy. Contact : Sandra Martinet au 03 86 94 28 42

Commercialiser mes céréales Les 30 novembre (matin) et 7 décembre (toute la journée) à Auxerre. Contact : Elodie Joudelat, 03 86 64 64 78

Bien être en élevage de volailles de chair. Le 7 novembre à Auxerre et 14 novembre sur site DUC à Chailley. Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation. Les 9 et 17 novembre à Auxerre. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41

Je crée ou j'entre dans une société : je réussis mon projet d'association. Les 21 et 27 novembre à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Filière ovine

De la carrosserie à l'élevage…

Carrossier en Seine-et-Marne, Frédéric Fernandès a fait le choix il y a huit ans, de donner une autre orientation à sa vie professionnelle et s'est installé hors cadre familial en production ovine à Vault-de-Lugny, dans l'avallonnais.



Le plus économique : l'engin distributeur de concentré, construit par l'agriculteur.

Frédéric Fernandès était carrossier en Seine-et-Marne, quand il décide en 2009, de s'installer en agriculture. En 2010, il obtient le BPREA après un an d'études au CFPPA de La Brosse et recherche dans le même temps une exploitation. C'est en octobre de la même année, qu'il rencontre les époux Soliveau, désireux de céder leur exploitation de 80 ha avec 380 brebis Romanes en sélection et un poulailler en production de poulets de chair. Une exploitation qui répondait aux attentes de Frédéric, attiré par la production ovine et il s'installe le 1er septembre 2011, après huit mois de parrainage.

Depuis, l'exploitation a peu évolué, Frédéric conservant la même conduite que ses prédécesseurs. Les seuls changements notables sont : l'augmentation du cheptel de 380 à 490 brebis, la mise à la reproduction des agnelles dès la première année et l'introduction de la luzerne pour sécuriser le système fourrager. Aujourd'hui, 82 ha sont exploités par une UMO : 31,5 ha de cultures (dont 8,5 ha de luzerne), 50 ha de prairies permanentes, pour un cheptel de 400 brebis et 90 agnelles Romanes en sélection, avec vente d'agnelles de reproduction. Complété par un poulailler de 1 200 m2, production 5,5 bandes de 25 000 poulets, en intégration avec l'entreprise Duc.

Trois périodes d'agnelage pour s'adapter à la capacité des bâtiments

Frédéric dispose d'une bergerie de 150 places utilisées pour les agnelages et l'élevage des biberons et d'un hangar de stockage. Ce dernier est utilisé pour y entreposer du foin, ainsi que l'engraissement des agneaux après sevrage et par des brebis suitées pour libérer la bergerie. Le troupeau est conduit en race pure et de fait d'une limitation de la place en bâtiment, trois périodes de lutte sont organisées :
Du 15 avril au 15 mai : 246 brebis dont 106 sont inséminées
Cette année, 1106 brebis ont été inséminées en paternité le premier vendredi d'avril. Mises aux béliers trois semaines plus tard avec 140 brebis supplémentaires. Les agnelles de renouvellement sont concentrées sur ce lot et 15 béliers entrent à la station d'évaluation.

Du 1er juin au 24 juillet : 150 brebis et la repasse du premier lot en lutte naturelle.
Du 15 août au 15 septembre, 90 agnelles :
Toutes les brebis sont systématiquement échographiées. Les agnelages ont lieu dans la bergerie et débutent par les brebis inséminées vers le 20 août. La repasse des inséminées et les brebis mises en lutte fin avril suivent. Au fur et à mesure de l'agnelage, des brebis suitées sont logées sous le hangar pour libérer de la place dans la bergerie. Il en est de même pour les lots suivants. Après sevrage à 70 jours, les brebis sont mises au pré, pour céder leur place à des brebis suitées et aux agneaux à l'engraissement.
Campagne particulière en 2017, l'élevage ayant connu des problèmes de reproduction. À l'issue de la période de lutte, 66 brebis ont été diagnostiquées vides. Ces brebis ont été remises aux béliers pour constituer un quatrième lot et agneler en mars. Les pertes en agneaux ont été plus importantes, notamment sur les agnelles, liées à la maladie de Schmallenberg.

Des rations pour limiter la toxémie de gestation

La préparation à l'agnelage a lieu au pré. La quantité de concentré est progressivement augmentée de 200 gr à 900 gr par brebis. Du mono propylène glycol est apporté dans l'eau à raison de 1%, quinze jours avant agnelage. Le concentré est supplémenté en décoquinate les trois dernières semaines de gestation et les deux premières semaines après agnelage pour limiter la cryptosporidiose. Une cure de sélénium et de vitamines A D3 E est également réalisée. En lactation pendant 50 jours, les brebis reçoivent du foin à volonté, 800 gr d'orge et 400 gr de drèche de blé. Ensuite, la drèche est supprimé et à 60 jours les brebis sont nourries uniquement avec du foin. Quelques jours après sevrage, les brebis sont mises au pré sur une parcelle de 13 ha avec du foin à volonté. Entre les brebis en fin de gestation et les brebis taries, en moyenne, 300 brebis sont hivernées au pré. La consommation de concentré par brebis est de 105 kg (avec l'élevage des agnelles), 80 kg d'orge, 25 kg de drèche. Les agneaux sont complémentés dès l'âge de 15 jours avec un aliment du commerce. La consommation de concentré par agneau est de 124 kg.

Les agnelles de renouvellement sont principalement issues d'insémination artificielle. De la naissance à 120 jours elles sont nourries avec du concentré à volonté. Elles sont ensuite rationnées à 600 gr (400 gr orge, 200 gr de drèche). Elles sont mises à l'herbe vers le 1er mai, pendant 15 jours avec du concentré pour assurer une transition alimentaire. La constitution des stocks est basée sur la fauche de 25 ha de prairie après déprimage.

Ces dernières années, les rendements étaient insuffisants, obligeant Frédéric à acheter de l'herbe sur pied. Pour éviter cette charge et limiter l'apport de concentré azoté, il a implanté 5,5 ha de luzerne en 2015 et 3 ha en 2016 qui, en cas de récolte réussie, vont lui permettre de diminuer la drèche.

Plusieurs projets à court terme : arrêter le pâturage hivernal grâce à la construction d'une nouvelle bergerie en 2017, en constituant des lots d'agnelage plus importants ; développer la vente directe ; revoir la rotation des cultures pour diminuer la surface en colza ; réaménager le parc de contention ; faciliter la distribution des fourrages et des concentrés ; distribuer un mélange fermier aux agneaux ; améliorer la gestion des surfaces fourragères.

YVES LE BOULBIN
CHAMBRE D'AGRICULTURE 89 - ALYSÉ

Rencontres Techniques Régionales Ovines à Vault-de-Lugny

La 12ème édition des Rencontres Techniques Régionales Ovines Bourgogne Franche-Comté, se déroulera jeudi 21 septembre, à partir de 14 h, chez Frédéric Fernandès, rue de la Papeterie, à Vault de Lugny. Elles auront pour thème cette année l'optimisation des conditions de travail en élevage ovin, autour de quatre ateliers :



Atelier 1 : Automatiser la distribution des fourrages et des concentrés, du seau à la mélangeuse
Témoignage d'éleveurs utilisateurs de différents matériels : chaîne d'alimentation, dérouleuse, pailleuse distributrice, godet distributeur de concentré, brouette distributrice mécanisée, mélangeuse, distribution à volonté du fourrage, robot sur rail. Avec la participation d'Anne-Marie Bolot (Feder) ; Laurent Solas (CA 71) ; Yves-Le Boulbin (Alysé)

Atelier 2 : Découvrir une bergerie multi-chapelle, mécanisable, fonctionnelle et économique
30 m par 25,6 m, soit 768 m², avec deux couloirs centraux d'alimentation et deux couloirs latéraux de circulation. Avec la participation de Philippe Ducrocq (Filclair) ; Damien Dormon (Cialyn)

Atelier 3 : Manipuler les ovins en préservant sa santé
Utiliser avec les bons gestes un parc de contention mobile et une cage de retournement afin de prévenir les risques de troubles musculo-squelettiques. Avec la participation de Dominique Reignier (MSA 21) ; Christophe Rainon (CA 58)

Atelier 4 : Diminuer sa consommation d'antibiotiques, moins de piqures pour plus de prévention
S'adapter à la raréfaction du nombre d'antibiotiques utilisable en élevage ovin, notamment pour les agneaux de la naissance à trois semaines. Avec la participation d'Edwige Bornot, vétérinaire à Vénarey Les Laumes et formatrice

Pour plus de renseignements : Yves Le Boulbin au 06 08 28 08 07 - Mail : y.leboulbin@yonne.chambagri.fr

Circuits courts

Enquête auprès des agriculteurs de l'Yonne

Un acteur majeur de la restauration collective lance un nouveau projet pour promouvoir les produits de l'agriculture locale. Plus de 6 millions de repas sont concernés et tous les agriculteurs du département sont invités à répondre en ce sens à une enquête.



Le département s'est depuis longtemps intéressé aux circuits courts, notamment dans le cadre de la restauration scolaire.

Le Groupement Régional d'Achat Public Nord Bourgogne (Grap) est chargé de coordonner et d'optimiser les achats alimentaires de plus de 100 restaurants collectifs situés dans l'Yonne, mais aussi en Côte-d'Or, dans la Nièvre et en Saône-et-Loire. Ses adhérents, principalement des collèges, des lycées, des hôpitaux et des maisons de retraite, servent chaque année 6 150 000 repas.
Aujourd'hui, les produits locaux sont largement plébiscités, aussi bien par les citoyens-consommateurs que par les élus locaux et gestionnaires des collectivités. Les initiatives visant à introduire des produits locaux dans les menus se multiplient et constituent une réponse pertinente face aux nombreux défis qui se posent dans les territoires: création d'emplois non délocalisables, lutte contre le réchauffement climatique, valorisation du patrimoine culinaire, reconquête de la souveraineté alimentaire. Mais surtout, il s'agit d'accroître les ventes de produits agricoles en circuits de proximité avec, à la clé, une meilleure valorisation et une meilleure rentabilité pour les agriculteurs du territoire.

Le Grap, conscient du fort effet de levier qu'il peut avoir sur l'économie agricole locale et soucieux de répondre aux attentes nouvelles de ses adhérents en matière d'achat local de qualité, souhaite engager un travail en profondeur en vue d'encourager l'accès des fournisseurs locaux à la commande publique et d'accroître la part du local dans les repas. Il est soutenu dans sa démarche par les départements de l'Yonne et de Côte d'Or, et par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Première étape de ce projet ambitieux : une grande enquête menée auprès de tous les agriculteurs du territoire, quelle que soit l'orientation de leur exploitation. Elle permet au GRAP d'identifier plus précisément les produits locaux disponibles pour le marché local et en particulier pour l'approvisionnement des restaurants collectifs de ses adhérents. Grâce à cette enquête, les intérêts et attentes des agriculteurs sont placés au cœur de la stratégie permettant de développer les circuits locaux.

Vous êtes agriculteur dans l'Yonne ? Participez dès maintenant à l'enquête : vos réponses sont cruciales pour réussir ce nouveau projet de valorisation
Pour répondre, c'est très simple : rendez-vous sur le site Internet du Département www.yonne.fr
L'enquête ne vous prendra qu'une dizaine de minutes !

Groupama PVL

Balade royale pour Petits Princes

Plus de 450 marcheurs et une soixantaine de bénévoles ont assuré le succès de la marche solidaire organisée par les Caisses locales de Groupama Paris Val de Loire dans l'Yonne, au profit de l'association Petits Princes.


Il n'y a pas d'âge pour randonner.

Après Saint-Bris et Charmoy c'est de Pourrain, aux portes de la Puisaye, que se sont élancés cette année les 450 marcheurs inscrits pour la balade solidaire organisée par les Caisses locales de Groupama Paris Val de Loire dans le département, au profit de l'association Petits Princes. Reconnue d'utilité publique en 2010, cette association a été créée il y a tout juste trente ans, avec pour objectif de faire se réaliser des rêves d'enfants ou adolescents atteints de maladies graves. À ce jour, plus de 6 000 *«rêves»* ont ainsi pu se concrétiser, autant d'instants de bonheur volés à la maladie, pour mieux aider les petits malades à la combattre.
La traditionnelle balade gourmande a laissé place cette année, à la possibilité pour les marcheurs de se restaurer à l'arrivée autour d'une grillade, au milieu d'un marché du terroir où était présent un grand nombre de producteurs locaux, partenaires de Granvillage, service Internet créé par la Caisse d'assurance mutualiste pour la promotion des circuits courts. Belle manière de ponctuer une randonnée qui une fois encore, aura permis de mettre en valeur les paysages du département, au gré de trois parcours différents, adaptés à l'âge et au courage de chacun ! Élus ou collaborateurs, ils étaient une soixantaine de bénévoles des Caisses locales, mobilisés pour l'occasion. Une organisation sans faille, dont se réjouissait à l'heure du déjeuner, Philippe Renoux, président de la Fédération Départementale des Caisses Locales de l'Yonne *«à peine tiré le bilan de l'édition 2016, on commençait à envisager celle de cette année, le premier travail étant de trouver un site susceptible de recevoir plusieurs centaines de personnes. Le choix de Pourrain s'est fait tout naturellement, d'autant que nous cherchons chaque année à trouver un lieu dans un rayon autour d'Auxerre n'excédant pas une vingtaine de kilomètres. Plus de cinquante marches solidaires sont organisées ainsi chaque année par Groupama Paris Val de Loire, mais l'Yonne est le seul département à le faire de façon groupée, avec l'ensemble des Caisses locales»*.
Et pari gagné pour les organisateurs, avec au final, une somme collectée, qui devrait dépasser celle de l'an dernier, entièrement reversés a l'association Petits Princes.


Après l'effort, le réconfort !

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

24/09 Journée Art et Gastronomie à Chemilly-sur-Yonne
Foire Art et Gastronomie à Chemilly-sur-Yonne, dimanche 24 septembre. Plus de 40 exposants, exposition en intérieur et extérieur, lieu de restauration couvert, vin d'honneur à 11h30, tombola… Entrée gratuite. Renseignements au : 06 64 27 52 31

Foire d'Auxerre, du 13 au 18 septembre
Foire d'Auxerre jusqu'au lundi 18 septembre, à Auxerrexpo. Plus de 180 exposants, autour de la maison, du jardin, des vins et de la gastronomie, de la culture, des loisirs et des véhicules. 8 spectacles concerts, concours de cuisine, expo dinosaures, expérience 5 D, etc… Entrée gratuite

29/09 Journée des anciens maires et adjoints de l'Yonne
Vendredi 29 septembre, journée des anciens maires et adjoints de l'yonne, sur le thème de l'agriculture biologique, la santé et l'emploi. Au programme : Visite de la ferme laitière fromagerie Varlet à Montigny la reste. salle du foyer, à Gurgy, conférence sur l'agriculture bio et la protection de l'eau par Jean Massé, ancien Conseiller général et maire de Saints, suivie d'une conférence sur la santé et l'alimentation face aux perturbateurs endocriniens, par le docteur Thibault et d'une dernière conférence sur le thème de l'alimentation bio pour la santé des enfants en restauration scolaire, avec Aurélie Berger, maire de Gurgy. Repas bio à Gurgy le midi. Inscription auprès de Daniel Fraisse, 15 impasse de la Mardelle à Joux la Ville (25 € en chèque)

17/09 Foire de Ouanne
Foire de Ouanne, dimanche 17 septembre. Au programme : présentation de matériels agricoles neufs et anciens, présentation de bovins, ovins et caprins, démonstrations par le Syndicat du cheval de l'Yonne, vide greniers, artisanat d'art, etc

▸ Formations

Chien de troupeau
une journée de perfectionnement : courant décembre 2017 à Sainpuits. Contact : Denis Arnoult, 03 86 74 70 94

FRGDS

Aménagement du réglement sanitaire pour les concours de bovins reproducteurs

La Fédération Régionale des GDS de Bourgogne a rencontré les organisateurs de concours reproducteurs charolais bourguignons. L'objet de cette réunion était d'harmoniser les exigences sanitaires de ces concours.
Pour l'IBR, le règlement proposé est le suivant :
-Pour les bovins issus de «Troupeau indemne en IBR» : sérologie individuelle ou mélange négative en Anticorps Totaux effectuée à partir du 18 août 2017 et valable jusqu'au 1er décembre 2017.
-Pour les bovins issus de cheptel avec statut «En cours de qualification» : sérologie individuelle négative en Anticorps Totaux réalisée dans les 21 jours précédent le concours.
-Les bovins présentant un résultat divergent ou discordant ne seront pas acceptés.
Pour la BVD, le règlement proposé est le suivant :
Bovins présentant la garantie «bovin non I.P.I»
Concours ayant adopté le règlement proposé pour l'IBR et la BVD :
Concours HBC Charolles (71), Concours Gueugnon (71)
Concours HBC Autun (71), Fête de l'Elevage Cercy la Tour (58)
Concours ayant adopté le règlement proposé pour l'IBR :
Concours Luzy (58), Concours Moulins Engilbert (58)
Concours Etang sur Arroux (71), Foire aux veaux primés Prémery (58)
Concours de Pouilly en Auxois (21), Concours HBC Nevers (58)
Pour tout complément d'information, vous êtes invités à vous rapprocher de l'organisateur du rassemblement et à prendre connaissance du certificat sanitaire du concours.

FRGDS Bourgogne

Les rendez-vos Innov'action

19/09 Retour sur 20 ans de semis direct sous couvert

Pour tout savoir sur les dessous du semis direct sous couvert, avec des retours d'expérience sur 20 ans, rendez-vous chez Jean-Charles Van Melle, à Lailly (89).
Renseignements :
03 86 64 45 64
e.bizot@yonne.chambagri.fr

Formation Chambre régionale d'agriculture / AgroSup Dijon

«S'engager pour l'agriculture de demain ?» Pourquoi pas vous ?

La Chambre régionale d'agriculture et AgroSup Dijon sont à l'initiative d'une formation qui intéresse -et interroge- directement les responsables professionnels et tous les agriculteurs qui assument une responsabilité élective. Inscriptions avant le 27 septembre.

Dix jours de formation cela peut paraître long, mais dans une vie professionnelle bien remplie, c'est bien peu en fait. Alors que l'agriculture, ses produits et ses hommes sont de plus en plus la cible d'attaques, souvent sectaires et injustes, comment une agriculture responsable peut-elle faire entendre sa voix ? En passant justement par le canal de ces voix qui travaillent chaque jour à revivifier les territoires ruraux. Dans ce contexte, chaque voix compte, surtout quand elle est portée par un agriculteur, un paysan qui sait trouver les mots justes, pousser les arguments qui portent et utiliser les réseaux comme amplificateurs.

Chaque exploitant est concerné à son niveau et encore plus ceux qui occupent ou qui briguent une responsabilité de représentant professionnel agricole. La Chambre régionale d'agriculture et AgroSup Dijon se sont associés pour construire un parcours de formation original : *«S'engager demain pour l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté»*. Le contenu et la méthodologie sont à la mesure de objectifs. Pas de *«Y a qu'à, faut qu'on…»* mais une réflexion qui sous-tend l'action, avec à la base de nombreux échanges, des tables rondes, des mises en situation, des jeux de rôles, des intervenants référents venant de l'extérieur et un suivi personnalisé...

Toute une dynamique collective propre à soutenir cet effort individuel que demande toute formation. Car au final c'est à chacun, avec l'appui du collectif, de trouver ses réponses.

Le monde a changé, son regard sur l'agriculture aussi et la communication devient multiforme et multi-canaux. Les enjeux, entre aujourd'hui et demain, sont colossaux et souvent occultés par des discours partisans. Les questions formulées par Christelle Landret, d'AgroSup Dijon en dessinent les contours : *«Comment soutenir les intérêts de l'agriculture dans une société de plus en plus éloignées des problématiques agricoles ?»* L'artificialisation des idées suit l'artificialisation des terres. *«Comment redonner goût aux dynamiques collectives ? Comment préparer l'agriculture régionale aux enjeux de demain ? Quels leviers d'action mobiliser pour intervenir dans la construction des politiques territoriales ou européennes impactant l'agriculture ?»* Les réponses émergeront de ce parcours de formation original, qui cible les représentants professionnels agricoles mais aussi plus largement tout agriculteur en situation de responsabilité élective (association, collectivité locale, etc.). C'est une fusée à cinq étages (cinq modules) dans laquelle vous êtes invités à monter en vous inscrivant avant le 27 septembre. La formation se déroulera sur 10 jours, de novembre 2017 à mai 2018, à Dijon.

Renseignements, inscription et contact : Delphine Arabi, chargée de mission formation à la Chambre régionale d'agriculture - delphine.arabi@bfc.chambagri.fr

Amk

Programme et calendrier de formation

Module 1 : 13, 14 et 15 novembre *«Etre agriculteur dans une société en changement»*
Le monde agricole. Les attentes de la société. La diversité des modèles et leurs relations. Table ronde avec des entreprises et des associations. Echanges.
Module 2 : 6 et 7 décembre *«Prendre la parole dans une société «négociatoire»*
Contexte du développement agricole. La négociation. Partage d'expériences. Exercices. Mises en situation pratique.
Module 3 : 10 et 11 janvier 2018 *«Etre acteur de politiques qui concernent l'agriculture»*
La *«fabrique»* d'une politique européenne et d'une politique locale. Lieux et leviers d'action pour un responsable agricole. Echanges avec les acteurs des politiques agricoles. Jeux de rôles.
Module 4 : 7, 8 et 9 février 2018 *«Se positionner au cœur des dynamiques collectives»*
Les multiples formes du collectif en agriculture. Caractérisation d'un projet collectif. Visites de terrain et rencontre de porteurs de projets. Mises en situation.
Module 5 : 15 mai 2018 *«Prendre du recul sur son expérience et la partager»*.
Apports complémentaires de fond ou de méthodes en fonction des besoins. Choix et exposition par les participants de situations concrètes.

Innovation agricole et Agroécologie

Agronov en ordre de marche

Il y a un an la nouvelle structure et les locaux étaient inaugurés en grande pompe à Bretenière. Un an après, l'assemblée générale d'Agronov, permet d'évoquer les temps forts de l'année.

Les différentes actions menées en 2016 ont contribué à donner plus de visibilité et de lisibilité à la jeune structure Agronov, bien décidée à devenir une référence en matière d'expertise et d'innovation agricole, surplus d'un continent. Les partenariats renforcés avec les États-Unis et le Canada et une ouverture à confirmer vers la Chine, témoignent d'une attente bien réelle des acteurs agricoles dans beaucoup de pays, en termes de réponses à des problématiques communes sur le plan environnemental notamment.

Ces signaux favorables montrent selon Pierre Guez, président d'Agronov, que la structure est bel et bien *«en ordre de marche»* et s'affirme comme *«un lieu de rencontre pour tous ceux qui oeuvrent à la création et la mise en place d'une nouvelle agriculture»*.

L'unité de lieu pour fédérer les initiatives, c'est le site de Bretenières où Agronov a vocation à faciliter les interactions et le travail de recherche et développement en accueillant des entreprises innovantes et en faisant le lien entre la recherche, les innovations et les agriculteurs. Un lieu qui rassemble à la fois un pôle de recherche, une pépinière d'entreprises et un centre de formation autour de l'agriculture de demain. Et le fil rouge de toutes les activités d'un site largement ouvert sur le monde, c'est l'agroécologie et l'innovation en agriculture.

À quelques mois de la fin de l'année 2017, l'agenda reste chargé et les contacts initiés en 2016 se précisent, tandis que le site d'Agronov à Bretenière accueille deux nouvelles sociétés.

2017 marque aussi la volonté de communiquer plus largement sur toutes les innovations et les pratiques qui s'inscrivent dans la démarche agroécologique, en s'appuyant notamment sur les outils disponibles via les réseaux sociaux.

«Agronov se charpente» apprécie Pierre Guez, en expliquant les nouvelles dispositions des statuts, incluant une participation financière des adhérents par le biais d'une cotisation et la possibilité pour la structure de facturer des prestations de services (conduite de projets, formation, etc.).

Mais Agronov reste fidèle à sa mission rappelée par Frédéric Imbert, directeur général d'Agronov : *«le transfert d'innovation sur le terrain»*.

En amont, cela suppose de fédérer les initiatives et de se donner les moyens, explique Matthieu Aubry, directeur délégué : *«d'être identifié comme le pôle européen de l'innovation en agriculture et le lieu de référence en agrocécologie»*.

Amk

Terres de Bourgogne
ARVALIS Institut du végétal

Désherbage & Céréales

SPÉCIAL



Photo: Réussir

ÉDITO

La particularité du désherbage est qu'il a un effet aussi bien à court terme sur la levée de la nuisibilité des mauvaises herbes dans la culture qu'à long terme sur la propreté générale de la parcelle.
Aujourd'hui en Bourgogne, dans les cultures de céréales comme sur le long terme dans les parcelles, les échecs de désherbage sont grandissants, en particulier vis-à-vis des graminées adventices. Dépenser plus de 100 €/ha de produits herbicides sans assurance de réussite est-il encore raisonnable aussi bien économiquement que vis-à-vis de l'environnement ? A cette question, les réponses sont multiples en fonction des situations. Néanmoins, il est probable que la chimie ait trouvé ses limites dans les parcelles les plus infestées. Dans ce cas mais aussi de manière préventive, le raisonnement du désherbage ne doit pas se réduire à un choix des produits à la culture et à l'année. En effet, il existe des leviers agronomiques qui doivent faire partie intégrante du raisonnement de désherbage. Ce sont des mesures préventives avec des effets sur la diminution des stocks semenciers des sols par exemple : la rotation des cultures (choix des espèces et de leurs successions), les conditions de semis, l'effet du travail du sol ou des faux-semis réalisés pendant l'interculture … Afin de combiner au mieux les techniques, qu'elles soient agronomiques ou chimiques, pour réussir le désherbage de ses céréales, Arvalis - Institut du végétal vous propose de partager ce dossier consacré à la lutte contre les mauvaises herbes dans les céréales d'hiver.

Luc Pelcé et Diane Chavassieux
Arvalis - Institut du végétal

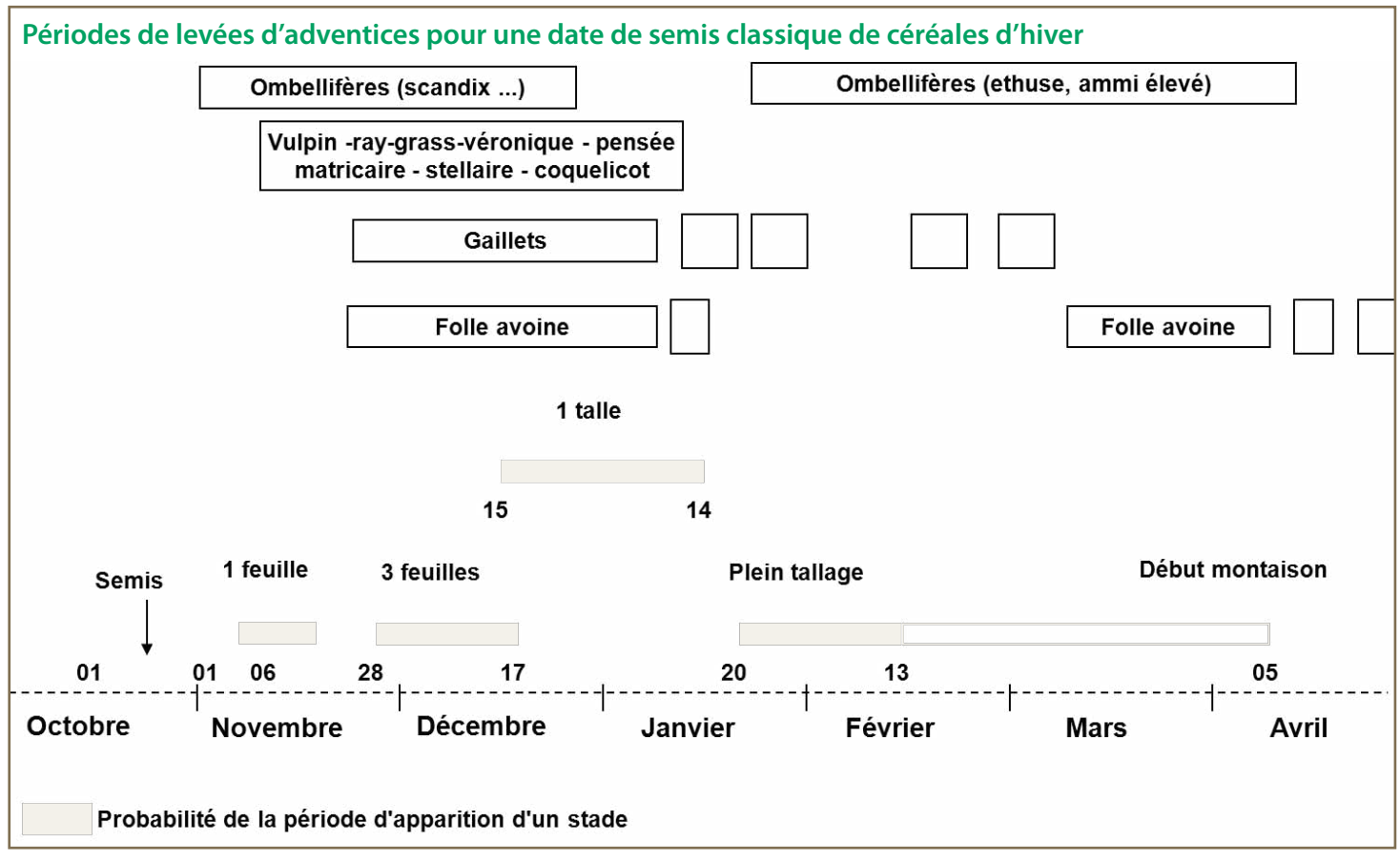
Des infestations fortes de graminées automnales



La rotation colza – blé – orge d'hiver occupe 2/3 des terres cultivées de Bourgogne. Cette succession ininterrompue de cultures d'hiver convient idéalement à la germination des graminées automnales : vulpin dans tous les milieux, ray-grass sur une aire de plus en plus vaste et bromes dans les systèmes où le travail du sol est simplifié.

Souvent caractérisées par des implantations précoces, les céréales d'hiver sont soumises à un cortège de mauvaises herbes, graminées comme dicotylédones, dont il faut lever la nuisibilité dès que possible.

Périodes de levées d'adventices pour une date de semis classique de céréales d'hiver

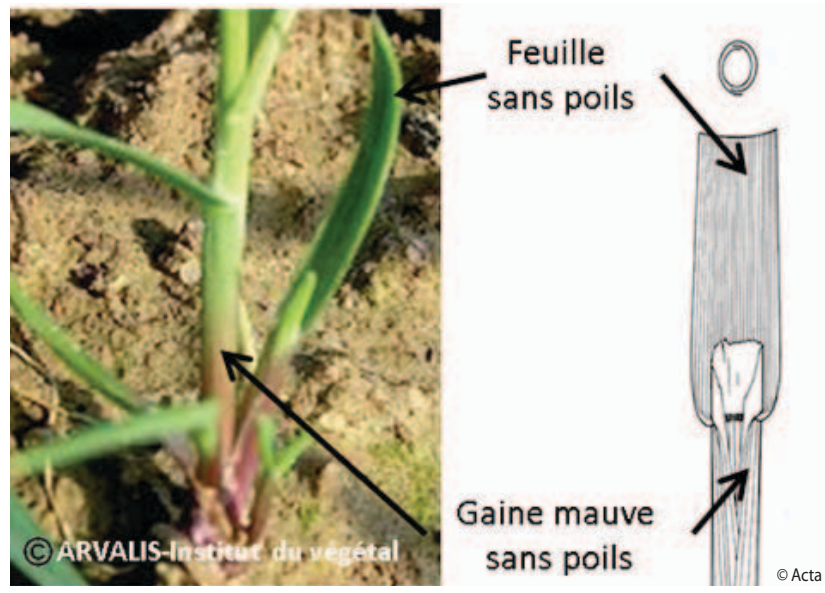


FOCUS LES GRAMINÉES AUTOMNALES

VULPIN

Informations issues de www.infloweb.fr/vulpin-des-champs

Au stade plantule, les gaines de vulpins sont fendues et fréquemment teintées à la base en mauve sur 1 à 2 cm, mettant en évidence les nervures. Il n'y a pas d›oreillettes chez le vulpin des champs. Les ligules sont ovales, de 3 à 6 mm, et finement denticulées.
Le vulpin est capable de germer toute l'année avec deux pics : le plus important à l'automne et l'autre au printemps. La germination du vulpin est optimale dans les 2 premiers cm.
Ses levées précoces non maîtrisées perturbent l'élaboration du rendement des cultures qu'il colonise, et plus particulièrement les céréales à paille. On estime le niveau de nuisibilité directe sur le rendement à 25 vulpins / m^2. Ne pas sous-estimer la nuisibilité indirecte car chaque vulpin a la capacité de produire entre 1500 et 10000 graines.



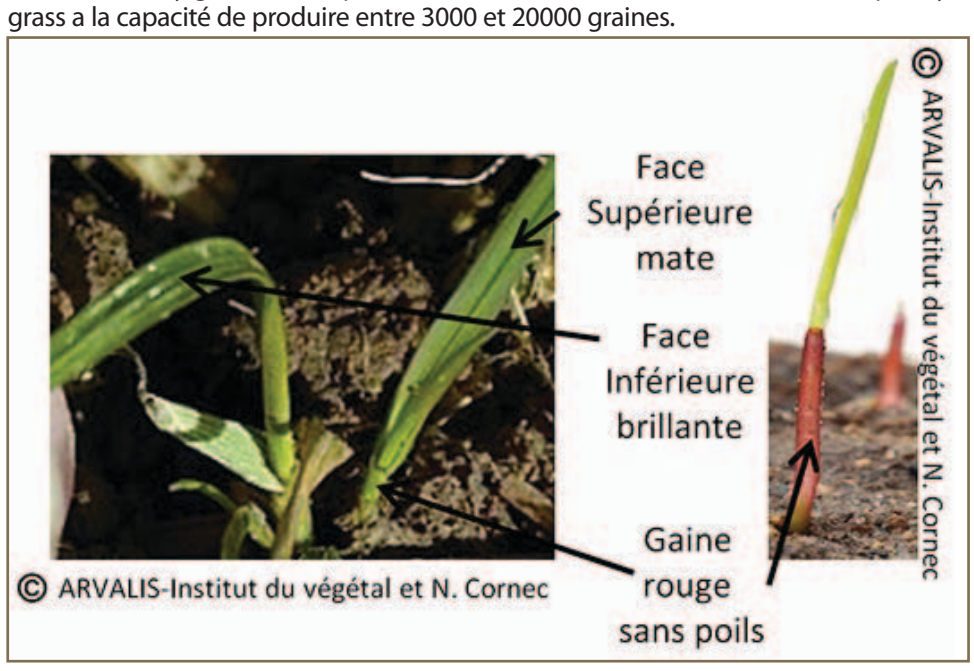


RAY GRASS

Informations issues de www.infloweb.fr/ray-grass-ditalie

Le ray-grass est une graminée glabre. La face inférieure des feuilles est très brillante, la face supérieure est mate. Dès la troisième feuille, deux petites oreillettes obtuses apparaissent au sommet des gaines. Ces dernières sont généralement teintées de rouge. La ligule est courte et membraneuse.
Les ray-grass peuvent germer toute l'année, de manière échelonnée, avec deux pics de germination : l'un automnal de septembre à décembre, l'autre au début du printemps.
La nuisibilité s'exerce surtout sur les céréales à paille d'hiver avec un seuil de nuisibilité directe sur le rendement de l'ordre de 25 ray gras / m^2. Ne pas sous-estimer la nuisibilité indirecte car chaque ray grass a la capacité de produire entre 3000 et 20000 graines.





COQUELICOT

Informations issues de http://www.infloweb.fr/coquelicot

Le coquelicot se rencontre sur tous les types de sol mais les sols calcaires et argilo-calcaires sont les plus favorables à cette espèce. Le non-travail du sol peut favoriser sa multiplication, par une concentration élevée en surface des graines produites. L'enfouissement des graines en profondeur tend à augmenter leur durée de conservation dans le sol. Un contrôle insuffisant en culture (céréales, colza d'hiver notamment) élève rapidement le stock semencier, en raison de la forte capacité de l'espèce à produire des graines. On estime le niveau de nuisibilité directe sur le rendement à 75 coquelicots / m^2. Ne pas sous-estimer la nuisibilité indirecte car chaque coquelicot a la capacité de produire de 10000 graines.
La plantule, organisée en rosette, se caractérise par des feuilles de couleur vert clair bleuté, toujours munies de longs poils à la base du pétiole. Les trois premières feuilles sont ovales et les suivantes sont de plus en plus découpées.
Le coquelicot est capable de germer à l'automne, avec un premier pic durant les mois de septembre et d'octobre, et au printemps avec un second pic durant les mois de mars et d'avril qui reste la principale période de germination.



BLEUET

Informations issues de http://www.infloweb.fr/bleuet

Le bleuet se rencontre sporadiquement sur tous les sols, calcaires ou acides. Il se retrouve surtout sur des sols siliceux dans les zones bocagères et sur les calcaires caillouteux. Le retour fréquent du colza dans les rotations culturales et la simplification du travail du sol constituent les principaux facteurs des colonisations. Les situations de forte densité non contrôlée sont préjudiciables. Ne pas sous-estimer la nuisibilité indirecte car chaque bleuet a la capacité de produire entre 500 et 5000 graines.
Le bleuet est une plantule à rosette. Les cotylédons sont assez grands et parfois tachetés d'un ou deux points rouges. La pilosité blanchâtre, en toile d'araignée, et la présence de dents noires en bord de limbe qui peut être parfois teinté de rouge permettent de facilement l'identifier.
Les germinations s'étalent d'octobre au début de printemps mais le pic s'observe principalement entre octobre et novembre. Le bleuet a une photosensibilité positive : ses graines germent à la faveur d'une exposition à la lumière. La profondeur optimale de levée est superficielle entre 1 et 3 cm. Des levées jusqu'à 8 cm ont pu néanmoins être observées.



GÉRANIUM DISSÉQUÉ

Informations issues de http://www.infloweb.fr/geranium-disseque

Le géranium disséqué préfère les sols frais suffisamment argileux. L'abandon progressif du labour et le raccourcissement des rotations, avec à leur tête le colza, sont les principales causes de sa présence. Il a un cycle très proche de celui du colza. La nuisibilité directe du géranium est généralement modeste. Les situations critiques sont celles où les populations de géraniums abondent précocement (dans le colza notamment) et lorsque la culture peine à jouer son rôle d'étouffement. Comparées au colza, les céréales d'hiver craignent moins l'adventice, compte tenu de leur capacité d'étouffement. Ne pas sous-estimer la nuisibilité indirecte car chaque géranium a la capacité de produire entre 500 et 5000 graines.
La plantule a des feuilles disposées en rosette. Les découpures des feuilles dépassent le milieu du limbe et atteignent presque le pétiole des feuilles qui ont des poils obliques dirigés vers le sol. La première feuille possède 7 lobes et la deuxième feuille a 3 lobes bi ou tridentés.
Les géraniums sont capables de lever toute l'année avec de nettes préférences pour la période entre septembre et février. Les températures optimales de germination vont de 10 à 20°C. La profondeur de levée est superficielle, environ 1 cm.



PLUS GLOBALEMENT

La connaissance de la flore en place et de la nuisibilité potentielle des mauvaises herbes est fondamentale pour établir un programme de désherbage à la parcelle. Le raisonnement doit être fait sur l'ensemble de la rotation dans la mesure où des adventices se maîtrisent plus difficilement dans certaines cultures. Il convient alors de limiter leur infestation dans les cultures dans lesquelles leur maîtrise est plus facile même si leur nuisibilité y est faible. Il est par exemple plus aisé d'éliminer les chardons dans les céréales que dans les cultures de dicotylédones comme le pois ou le tournesol. Le gaillet est caractérisé par des levées échelonnées de septembre à mars. Il serait donc illusoire de vouloir assurer la destruction totale du gaillet par un traitement de post levée précoce d'automne. De la même façon, la levée printanière de la folle avoine, couplée à sa forte nuisibilité, oblige bien souvent à réaliser une intervention spécifique tardive.

VULPINS ET RAY GRASS FONT DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée de certaines familles chimiques conduit au développement de nombreuses résistances chez beaucoup d'espèces d'adventices différentes dont les plus fréquentes sont : vulpins, ray grass et coquelicots vis-à-vis de la famille des sulfonylurées.

La lutte chimique devient de plus en plus technique et doit intégrer la notion d'alternance des groupes de modes d'action des matières actives et s'adosser à des pratiques agronomiques pour limiter la pression des mauvaises herbes et retarder le risque de résistance. Les innovations en matière de désherbage se réduisent, et le retrait de certaines matières actives, parfois majeures, ne permet plus de proposer aux producteurs des solutions chimiques simples et efficaces en toutes situations. Par ailleurs, l'apparition d'adventices résistantes aux herbicides s'amplifie et doit être gérée pour préserver durablement l'efficacité des solutions chimiques existantes.

Dans cet exemple, représentatif de nombreuses régions, en Bourgogne notamment, le risque de développement d'une population de graminées résistantes est préoccupant.

La mise en place de mesures préventives s'impose pour éviter d'avoir à remettre en cause l'utilisation de certaines familles d'herbicides ou des éléments fondamentaux du système de culture tels que la rotation ou le travail du sol.

Ces mesures devront nécessairement combiner des pratiques culturales de bon sens et une gestion des herbicides raisonnée au fil de la rotation. Celle-ci devra en particulier reposer sur une alternance des modes d'action pour préserver une efficacité durable des produits. Si une forte infestation n'est pas contrôlée après un traitement, la réalisation d'un test de diagnostic de résistance est vivement conseillée (consultez votre technicien)

Un exemple concret

Monsieur Cobléo cultive du colza, du blé tendre et de l'escourgeon brassicole en argilocalcaire.

La grille ci-contre évalue le risque de développement d'une population résistante dans ses parcelles.

Il y a **3 cultures dans la rotation** (risque moyen grille ci-dessous = 3 points) et **uniquement des cultures d'hiver** (risque élevé grille ci-dessous = 5 points).

Il implante toutes les cultures en **travail du sol simplifié sans labour** (risque élevé grille ci-contre = 5 points).

Le plus souvent, il **déchaume une fois l'été** entre 2 cultures (risque moyen grille ci-contre = 3 points).

Niveau de risque	Faible : 1 point	Moyen : 3 points	Elevé : 5 points	Score calculé
1- Nombre de cultures différentes dans la rotation	Plus de 3	2 ou 3	1	3
2- Rapport cultures hiver / cultures de printemps	Plus printemps	Plus hiver	Hiver uniquement	5
3- Travail du sol dans la rotation	Plutôt labour	Plutôt simplifié	Simplifié uniquement	5
4- Passages dans l'interculture (déchaumage)	2 ou plus	1 seul	Aucune	3
5- Nombre de modes d'action anti-graminées utilisés dans la rotation	3 ou plus	2	Un seul	1
6- Pendant combien de campagnes successives avec vous utilisé le même mode d'action anti-graminées ?	jamais	2	3	5
7- Dans la rotation, avez-vous re-traité au cours de la même campagne avec des graminicides à même mode d'action ?	Jamais	1 fois	2 fois	3
8- Niveau de salissement de la parcelle	Faible (10 plantes/m²)	Moyen (10 à 50 plantes/m²)	Fort (> 50 plantes/m²)	3
9- Qualité du contrôle de la graminée et évolution sur les 3 ou 4 dernières années	Bon constant	Moyen fluctuant	Insuffisant décroissant	5
			TOTAL :	33

< 18 = risque faible
18 à 32 = risque moyen
> 32 = risque élevé

Il désherbe son colza avec de la napropamide en pré-semis puis avec Colzor trio ou Springbok. Il emploie également un anti-graminées foliaire (Ogive). Sur les céréales, il applique un racinaire à l'automne (urées) puis emploie de l'Atlantis WG dans le blé (il utilisait avant du Celio), et de l'Axial Pratic+Oklar dans l'orge.

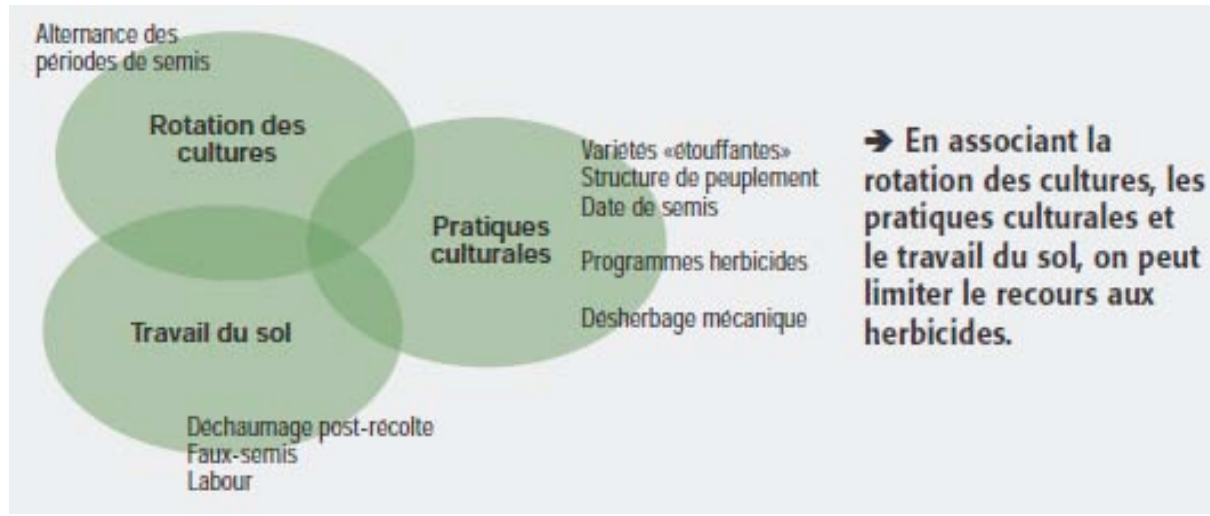
Sur la rotation il y a donc **plus de 3 modes d'actions anti-graminées utilisés** (risque faible grille ci-contre = 1 point). Les **sulfonylurées sont employées 2 campagnes successives** : Atlantis Wg sur blé et Oklar sur orge (risque moyen grille ci-contre = 3 points).

Ses parcelles étaient relativement propres il y a 5-6 ans mais, depuis 2 ans, de fortes infestations de vulpins sont mal maîtrisées (10 à 50 vulpins/m^2: risque moyen grille ci-contre). Ainsi l'année dernière, il a été contraint de **repasser dans le blé et certains vulpins n'ont pas été détruits** (risque moyen grille ci-contre = 3 points). Il qualifie «insuffisant» le contrôle des graminées sur ses parcelles (risque fort grille ci-contre = 5 points).

ACTIVER LES LEVIERS AGRONOMIQUES POUR DÉS

Rotation, date de semis et travail du sol sont autant de moyens de lutte pour compléter et optimiser l'usage des herbicides.

Les leviers agronomiques du désherbage sont basés sur des techniques culturales en mesure de perturber directement ou indirectement le développement de la flore adventice d'une parcelle cultivée et ainsi faire baisser la pression de salissement. Afin de mieux comprendre l'intérêt de ces leviers agronomiques permettant de réduire les populations d'adventices, il est indispensable de prendre en compte les caractéristiques biologiques qui expliquent les dynamiques d'évolution des différentes espèces.



1 Diversifier les rotations et alterner les cultures d'hiver et de printemps en tenant compte des contraintes et pratiques de l'exploitation

Pour lutter contre les graminées d'automne (ray-grass, vulpin, bromes…), l'une des solutions consiste à perturber leurs cycles de développement en introduisant une forte variabilité dans la date de semis des cultures de la rotation.
L'introduction d'une culture de printemps, dans une rotation colza/blé/orge d'hiver, diminue très fortement la pression des graminées automnales. D'une manière générale, la diversification et l'allongement des rotations évitent la spécialisation de la flore et facilite le désherbage pour deux raisons :
• il est plus facile de gérer une diversité d'adventices qu'une densité très importante d'une seule espèce
• en alternant les cultures, l'agriculteur dispose de solutions chimiques à mode d'action différent, limitant ainsi le développement d'individus résistants

La rotation est un moyen efficace de réduire les populations d'adventices : un essai de longue durée pour l'illustrer

Un essai de longue durée conduit par ARVALIS-Institut du Végétal (2005-2014) a permis de mettre en évidence l'impact de la rotation sur les populations d'adventices

Type de rotation	Nombre de graminées/m²	Nombre de dicotylédones/m²
« Rotation courte »	48	71.1
« Rotation longue »	2 (-96%)	38.1 (-46%)

Essai longue durée Epieds (27) 2005-2014 : Levées d'adventices en sortie d'hiver dans le blé tendre avant désherbage après 9 ans d'essai.

Rotation courte (monoculture de blé) - Rotation longue (Colza-Blé-Protéagineux-Blé). Les deux rotations ont été conduites en non labour avec réalisation de plusieurs faux semis et décalage de la date de semis du blé tendre d'hiver (début novembre)

Après 9 ans de rotation, le nombre d'adventices/m² dans le blé tendre est trois fois moins élevé dans la rotation longue

Bien qu'efficace, ce levier est souvent délicat à mettre en œuvre, car il touche au système de culture. En revanche, l'effet de la rotation est particulièrement important si peu de leviers agronomiques préventifs sont mis en œuvre par ailleurs.

2 Le labour : un moyen de lutte très efficace notamment contre les graminées

Un système de culture simplifié tant au niveau du travail du sol que de la rotation, peut contribuer à augmenter de façon significative la présence de graminées d'automne. Dans ces situations, le labour occasionnel permet d'enfouir les graines à des profondeurs où elles ne sont pas capables de germer.
Les semences d'adventices germent principalement dans les deux premiers centimètres du sol. Enfouies en profondeur par un labour, certaines graines de graminées ont une durée de vie courte et perdent leur pouvoir germinatif au bout d'1, 2 ou 3 ans. Afin de ne pas remonter des semences encore viables, le labour doit être pratiqué de façon intermittente en fonction du taux annuel de décroissance de l'adventice que l'on cherche à détruire. Un labour est très efficace sur les vulpins, ray-grass, bromes, ainsi que sur la plupart des adventices ayant un taux annuel de décroissance élevé. En revanche, c'est moins vrai pour de nombreuses dicotylédones telles que géranium, véroniques, pensées et coquelicots.

3 Pratiquer les faux-semis pour diminuer le stock semencier des parcelles

Pour réduire la pression des graminées adventices (vulpins, ray grass, brômes) dans les parcelles, les faux-semis de fin d'été peuvent se révéler très efficace, d'autant plus si la pluie favorise leur levée.
Un faux-semis est un travail superficiel du sol (moins de 5 cm de profondeur) qui a pour objectif de stimuler la levée des adventices puis de les détruire avant l'implantation de la culture. Sa réussite repose sur le choix de bons outils, sur les adventices ciblées et reste dépendante des conditions climatiques.


Marandeuil (21) - Faux semis Vulpins - 09/2015


Marandeuil (21) - Faux semis Vulpins - 09/2015 avant semis OH

Un faux-semis est-il efficace n'importe quand ?

NON ! Les adventices ne lèvent pas toutes à la même période. Pour maximiser l'efficacité des faux-semis, il faut les positionner à des périodes différentes selon l'adventice visée et sa période préférentielle de levée.
La levée des adventices se heurte à un problème de dormance des graines. Si la dormance n'est pas levée, la technique du faux-semis est alors totalement inefficace. La période de dormances des graines est propre à chaque espèce adventice :
Le brome stérile n'a pratiquement pas de dormance. Il est la graminée d'automne la plus facile à détruire avec cette technique.
Le vulpin et le ray-grass sont capables de germer à partir de début septembre, mais certaines années une dormance plus prononcée peut les empêcher de lever à cette époque. Un faux-semis réalisé en conditions de sol humides peut stimuler la germination et permettre ainsi la levée de dormance. Des travaux anglais, sur le vulpin, ont montré un lien entre la dormance des graines et les conditions de maturation de celles-ci. Ainsi, en période de maturation (mai - juin) fraîche et humide, la dormance est élevée. Au contraire, si les conditions climatiques sont sèches et chaudes, la dormance est faible.
La réussite du faux-semis sur géranium est liée au type de précédent : facile à faire lever derrière colza, cette adventice lève très difficilement derrière céréales.
Les cultures de printemps offrent une durée d'interculture plus longue qui peut augmenter les opportunités pour faire un faux-semis à l'automne. La technique est plus délicate à mettre en œuvre au printemps, elle est par exemple peu opérante pour faire lever des graminées estivales avant les semis de maïs.

SHERBER AUTREMENT

Tous les outils ont-ils la même efficacité ?

NON ! Un faux-semis demande une préparation du sol fine mais surtout superficielle pour établir un bon contact terre-graine favorisant la levée des adventices. Les herses de déchaumage, les vibro-déchaumeurs ou les déchaumeurs à disques sont des outils bien adaptés au faux-semis.
La météo a aussi un rôle déterminant: faux-semis à positionner avant une pluie pour une germination optimale des adventices. Le roulage (rappui) est aussi déterminant particulièrement en cas de conditions sèches prolongées.

Outil	Profondeur (cm)	Faux-semis
Herse de déchaumage	1-2	Très bon
Bêches roulantes	3-4	Bon
Vibro-déchaumeur	3-5	Bon
Déchaumeur à disques indépendants	3-6	Bon
Cover-crop + rouleau	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Cultivateur à dents rigides et disques nivelés	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Déchaumeur à socs larges et plats	4-5	Moyen
	8-10	Faible

Efficacité des différents outils pour réaliser un faux semis

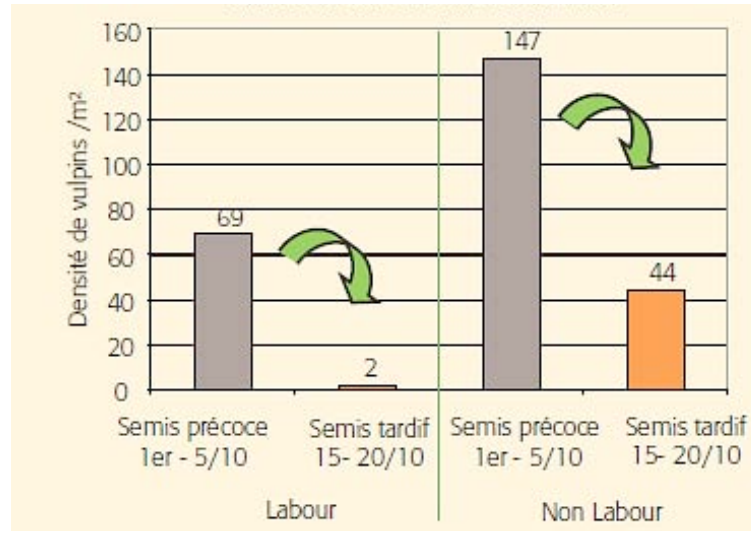
Comment, quand détruire un faux-semis ?

En interculture, il est possible de détruire mécaniquement les adventices avec un outil qui scalpe toute la largeur du sol. Au semis, la destruction mécanique (autre que le labour) est envisageable uniquement si le temps est sec, le sol séchant et des adventices peu développées. Si ces conditions ne sont pas réunies, il est préférable de labourer ou d'utiliser du glyphosate. Le faux-semis dynamise la levée des adventices et ne doit donc pas être trop proche du semis, afin d'éviter les effets «retard» dans la levée des adventices. Laisser a minima 2 semaines entre le dernier faux-semis et le semis de la culture.

4 Évaluer l'intérêt d'un décalage de la date de semis

En céréales à paille, un décalage de la date de semis permet de limiter les levées des graminées automnales L'efficacité de cette technique est d'autant plus importante qu'elle est couplée à un faux-semis. Au-delà d'un décalage de 15 jours il faut bien évaluer le bénéfice par rapport au risque. En effet, cette technique présente également des inconvénients comme : des conditions d'implantation plus difficiles, une diminution de potentiel de rendement, etc … Notons qu'en colza, cette technique n'est pas recommandée.

Effet de la date de semis sur Vulpins



Source: Essais Arvalis en Bourgogne 2007/2008

L'ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE HERBICIDES

Peu d'événements sont survenus durant la campagne 2016-2017 – du moins en matière d'actualités réglementaires sur le désherbage.

Les niveaux de désherbage, pour les applications d'automne, s'établissent aux alentours de 60% des surfaces de céréales à paille, et semblent rester à des niveaux élevés. Ce constat est, en partie, lié aux situations malherbologiques rencontrées qui nécessitent réellement une intervention précoce : gestion de populations de graminées résistantes aux herbicides, fortes densités d'adventices, etc…
Le retrait de l'isoproturon (IPU), classiquement utilisé à l'automne, complique encore plus les stratégies à mettre en œuvre. A l'avenir, il sera probable que d'autres substances soient concernées par des restrictions, renforçant encore davantage la nécessité pour les producteurs de miser sur d'autres leviers pour gérer les adventices (rotation, etc…) et non plus sur les seuls herbicides.

Fin de l'Isoproturion

Depuis mi 2016, les dates de retrait des AMM pour les spécialités à base d'IPU ont été actées. Pour rappel, la fin des ventes des spécialités à base d'IPU est intervenue au 30/09/2016 et la fin des utilisations est programmée au 30/09/2017 (les toutes dernières utilisations se feront sur des semis très / trop précoces).
Les stocks en culture étant aujourd'hui presque épuisés, de nombreux reports ont déjà été effectués la campagne dernière sur :
- Le prosulfocarbe (Défi, Roxy 800 EC, etc…), dans des associations avec du DFF ou bien Carat par exemple,
- Les bases « flufénacet » (Fosburi, Trooper),
- Le chlortoluron (CTU), mais uniquement sur parcelles non drainées,
- Les bases de pendiméthaline (Prowl 400 ; Codix, Flight, Celtic, etc…) pour compléter sur vulpin.

L'autre conséquence sera un surcoût du désherbage, ces substitutions étant plus onéreuses.

Renouvellement de la Pendiméthaline

La pendiméthaline était en phase de renouvellement européen début 2017. La Commission européenne a renouvelé l'approbation de la substance active pour 7 ans, en considérant la pendiméthaline comme une substance candidate à la substitution pour les critères écotoxicologiques P (Persistant) et T (Toxique pour l'environnement) conformément à l'évaluation scientifique de l'ANSES.
Cette étape de ré-approbation européenne est un préalable à l'évaluation des spécialités commerciales (qui contiennent de la pendiméthaline mais aussi d'autres substances actives). Cela ne présage donc en aucun cas du devenir réglementaire – et notamment de restrictions spécifiques (ex : sols drainés, etc…) - des spécialités contenant de la pendiméthaline au niveau français car il y aura des évaluations comparatives lors de l'évaluation des spécialités au niveau de chaque Etat Membre.
Dans un contexte sans IPU, il est d'autant plus important d'avoir à disposition la pendiméthaline car elle fait partie de la panoplie restreinte des solutions essentielles à la lutte contre les graminées, au même titre que le flufénacet, le prosulfocarbe, le CTU…

Glyphosate

La substance active glyphosate est actuellement sous le statut du « renouvellement provisoire ». Celui-ci est de 2 ans (au lieu des 10 proposés initialement – eux même au lieu des 15 « réglementaires »). La décision définitive de la commission européenne est attendue au plus tard avant fin 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez gratuitement les fiches accidents d'ARVALIS - Institut du végétalsur www.arvalis-infos.fr
Les Fiches Accidents vous décrivent les différents problèmes auxquels peuvent être confrontées les grandes cultures ainsi que les solutions préventives et curatives à adopter. La sélection se fait par culture et par type d'accident : d'ordre physico-chimique, climatique, ou agronomique, ou lié aux ravageurs, maladies, virus, et mauvaise utilisation de produits phytosanitaires.

Le Bulletin de Santé du Végétal Une information hebdomadaire pour déclencher une intervention

Chaque semaine, la DRAAF de Bourgogne publie, tous les mercredis, sur son site internet un Bulletin de Santé du Végétal (BSV), disponible en libre accès : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-Sante-du-Vegetal,330. Pour les céréales à paille, il est rédigé par ARVALIS - Institut du végétal grâce aux observations des partenaires suivants : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRYSOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS. Toutes les semaines, les observateurs évaluent sur une parcelle la présence des ravageurs ou des maladies sur les principales cultures de la région. Il synthétise les stades des cultures, les maladies et parasites. Ce dispositif vous permet d'être informé en temps réel et de conforter vos observations dans les parcelles pour mieux adapter votre calendrier de traitement.

NOTES

DÉSHERBER TÔT POUR LEVER LA NUISIBILITÉ

Sous-entendu qu'on aura mis tout en œuvre en amont pour réduire le risque d'enherbement, la base de désherbage reste l'automne afin de lever au plus tôt la nuisibilité des mauvaises herbes. Quelques règles de base sont à respecter parmi lesquelles le semis sur sol propre et une date de semis « pas trop précoce ». De la même manière, l'objectif à se fixer doit être le suivant : viser le 100% d'efficacité pour préserver le patrimoine de la parcelle et limiter les sélections de populations résistantes. La diversité des substances actives utilisées est primordiale, et pour cela il est nécessaire de :

- Introduire des spécialités racinaires d'automne afin de constituer une base solide de désherbage,
- Ne pas hésiter à désherber dès la prélevée car cela donnera éventuellement de la souplesse pour passer en post-levée précoce (dans les situations les plus difficiles, bien sûr),
- Travailler en programme (automne puis sortie d'hiver) lorsque l'on observe des populations importantes de vulpin, en maximisant l'application d'automne (par un mélange de matières actives),
- Être vigilant sur les efficacités en sortie d'hiver et ne pas hésiter à arrêter les spécialités concernées (FOP, DEN, Sulfonylurées) en cas de résistances avérées => ces applications seront contre productives et onéreuses. Dans ces cas, se reporter sur des programmes d'automne !

Dans tous les cas, les applications seront d'autant plus sélectives et efficaces que les conditions climatiques seront bonnes : sol frais pour les produits racinaires, hygrométrie pour les produits systémiques et généralement, amplitudes thermiques mesurées autour des applications.

Les propositions de programmes rassemblées ici correspondent à quelques situations types de la région et ne peuvent être considérées comme exhaustives. Les indications portées reflètent l'état de la science et de la technique à la suite de nombreuses expérimentations. Les informations réglementaires peuvent évoluer et sont présentées dans l'état des connaissances à la date d'édition de cet article.

Légende des colonnes «sol drainé» et «BVP»
Le symbole L
- indique l'interdiction d'utilisation sur sol artificiellement drainé. [45] indique l'interdiction sur sol artificiellement drainés à plus de 45% d'argile.
- indique l'obligation de la mise en place d'un dispositif végétalisé d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.



Lorsque les vulpins sont dominants

Le contrôle des vulpins devient de plus en plus compliqué en région Bourgogne Franche - Comté. De plus en plus, la stratégie de désherbage chimique passe par des interventions d'automne pour limiter la nuisibilité, les risques de résistances et assurer l'efficacité des rattrapes de printemps..

Par exemple sur blé

Traitement automne								rattrapage possible au printemps					
prélevée	levée	1 à 2 F. du blé	2 à 3 F. du blé	fin oct. - nov.	sol drainé	BVP	coût €/ha	IFT	tallage	Epi 1 cm	sol drainé	coût €/ha	IFT
Trooper 2.5l + Compil 0.18l							70	1,5	Atlantis pro 0.9l + h+Actimum (1.5l si forte infestation) ou Atlantis WG 0.35kg + h+Actimum (0.5kg si forte infestation)			38	0,7
Trooper 2l + Trinity 1.5					☹	☹	68	1,6			☹ 45% argile		
Trooper 2l + Carmina Max 2l					☹	☹	62	1,6					
Codix 2 + chlorto 1800g					☹	☹	68	1,8					
Trooper 1.8l + Défi 2.5 + Compil 0.18l							76	1,8	ou Atlantispro 0.9l + Axial Pratic 0.9l +(h+Actimum)		☹ 45% argile		
		Fosburi 0.5l + Chlorto 1500g			☹		70	1,7	ou Atlantis WG 0.35kg + Axial Pratic 0.9l +(h+Actimum)			70	1,5
		Fosburi 0.4l + Daiko 2.25 l + h				☹	70	1,7	*sauf derrière application d'automne avec Daïko*				
		Fosburi 0.4l + chlorto 1440g + Daïko 1.2l + h			☹	☹	*78*	*2,0*					
			Kalenkoa 0.8l + (h+Actimum)				58	0,8	Axial Pratic 1.2l + h			46	1,0
			Othello 1.2l + (h+Actimum)		☹ 45% argile		60	0,8					

En italiques : associations non validées par les firmes phytosanitaires

Dans les situations rendues plus difficiles par la présence de fortes infestations de vulpins résistants aux herbicides de la famille des DEN et/ou ALS, le tout automne s'impose … tout comme l'agronomie en amont.

Traitement automne								rattrapage possible au printemps					
prélevée	levée	1 à 2 F. du blé	2 à 3 F. du blé	fin oct. - nov.	sol drainé	BVP	coût €/ha	IFT	tallage	Epi 1 cm	sol drainé	coût €/ha	IFT
Trooper 2.5l		Constel 4.5l			☹	☹	98	2,0	STRATEGIE VULPIN TOUT AUTOMNE	antidicot. éventuel			
Chlorto 1800g + Prowl 2l		Fosburi 0.6l			☹		108	2,4					
Chlorto 1800g + Prowl 2l		Fosburi 0.4l + Daiko 2.25l + h			☹	☹	126	3,6					

Par exemple sur orges d'hiver

Traitement automne									rattrapage possible au printemps					
pré semis	prélevée	levée	1 à 2 F. de l'orge	2 à 3 F. de l'orge	fin oct. - nov.	sol drainé	BVP	coût €/ha	IFT	tallage	épi 1 cm	1-2 nds	coût €/ha Pts	IFT
	Trooper 2.5l +Compil 0.18l							70	1,5	AxialPratic 0.9l + Oklar 15g	antidicot. éventuel		50	1,5
	Trooper 2l + Trinity 1.5					☹	☹	68	1,6					
	Trooper 2l + Carmina Max 2l					☹	☹	62	1,6					
	Codix 2l + chlorto1800g					☹	☹	68	1,8					
			Fosburi 0.5l + chlorto 1500g			☹		70	1,7					

Dans les situations rendues plus difficiles par la présence de fortes infestations de vulpins résistants aux herbicides de la famille des DEN et/ou ALS, le tout automne s'impose … tout comme l'agronomie en amont.

Traitement automne									rattrapage possible au printemps					
pré semis incorporé	prélevée	levée	1 à 2 F. de l'orge	2 à 3 F. de l'orge	fin oct. - nov.	sol drainé	BVP	coût €/ha	IFT	tallage	épi 1 cm	1-2 nds	coût €/ha Pts	IFT
Avadex 480 3l			Fosburi 0.5l + chlorto 1500g			☹		121	2,7					
	Chlorto 1800 + Prowl 400 1.5l		Fosburi 0.6l			☹		103	2,6	STRATEGIE VULPIN TOUT AUTOMNE	antidicot. éventuel			
	Trooper 2.5l		Constel 4.5l			☹	☹	98	2,0					



Lorsque les ray grass sont dominants

Les efficacités de sortie d'hiver varient au grès des sensibilités des populations de ray-grass rencontrées, et peuvent donc être encore maximales ou proches de zéro en fonction des situations. Dans ces conditions, les passages d'automne sont primordiaux pour assurer une efficacité, mais également pour limiter la concurrence précoce des adventices et alterner les modes d'action utilisés.

Par exemple sur blé

Traitement automne								rattrapage possible au printemps					
prélevée	levée	1 à 2 F. du blé	2 à 3 F. du blé	fin oct. - nov.	sol drainé	BVP	coût €/ha	IFT	tallage	Epi 1 cm	sol drainé	coût €/ha	IFT
Défi 2.5l + chlorto 1250					☹		50	1,2	Axial Pratic 1.2l + h			46	1,0
Défi 3l + Compil 0.18l							45	1,1					
Défi 3l + Carat 0.6l							54	1,2	ou Archipel Duo 1l + h+Actimum		☹ 45% argile	62	1,0
Trooper 1.8l + Défi 2.5 + Compil 0.18l							76	1,8	ou Archipel 0.25kg + h+Actimum			57	1,0
		Défi 2.5l + chlorto 1250			☹		50	1,2					
		Défi 3l + Carat 0.6l					54	1,2	ou Abak/Quasar 0.25kg + h+Actimum			50	1,0
		Fosburi 0.5l + chlorto 1500g			☹		70	1,7	ou Abak 0.2kg + Axial Pratic 1l + h			75	1,6
		Fosburi 0.5l + Défi 2.5l					*71*	*1,3*					
			Kalenkoa 0.8l + (h+Actimum)				52	0,8	Axial Pratic 1.2l + h			46	1,0
			Othello 1.2 + (h+Actimum)		☹ 45% argile		52	0,8					

En italiques : associations non validées par les firmes phytosanitaires

Dans les situations rendues plus difficiles par la présence de fortes infestations de ray grass résistants aux herbicides de la famille des DEN, le tout automne s'impose … tout comme l'agronomie en amont.

Programme renforcé en automne (suspicion de Ray Grass résistants aux FOP/DEN et ALS)

Traitement automne								rattrapage possible au printemps					
prélevée	levée	1 à 2 F. du blé	2 à 3 F. du blé	fin oct. - nov.	sol drainé	BVP	coût €/ha	IFT	tallage	Epi 1 cm	sol drainé	coût €/ha	IFT
Chlorto 1800g		Défi 3l + Carat 0.6l			☹		86	2,2	STRATEGIE RG TOUT AUTOMNE	antidicot. éventuel			
Trooper 2.5l		Défi 3l + Carat 0.6l					102	2,2					
Défi 4l		Fosburi 0.5l + chlorto 1500g			☹		112	2,5					

Par exemple sur orges d'hiver

Traitement automne										rattrapage possible au printemps				
pré semis	prélevée	levée	1 à 2 F. de l'orge	2 à 3 F. de l'orge	fin oct. - nov.	sol drainé	BVP	coût €/ha	IFT	tallage	épi 1 cm	1-2 nds	coût €/ha Pts	IFT
	Defi 3l + Compil 0.18							47	1,2	Axial Pratic 1.2 + H 1l	antidicot. éventuel		42	1,0
	Defi 3l + Carat 0.6l							54	1,2					
			Defi 3l + Carat 0.6l											
			Fosburi 0.5l + chlorto 1500g			☹		70	1,7					

Dans les situations rendues plus difficiles par la présence de fortes infestations de ray grass résistants aux herbicides de la famille des DEN, le tout automne s'impose … tout comme l'agronomie en amont.

Traitement automne										rattrapage possible au printemps				
pré semis	prélevée	levée	1 à 2 F. de l'orge	2 à 3 F. de l'orge	fin oct. - nov.	sol drainé	BVP	coût €/ha	IFT	tallage	épi 1 cm	1-2 nds	coût €/ha Pts	IFT
Avadex 480 3l			Fosburi 0.5l + chlorto 1500g			☹		121	2,7	STRATEGIE RG TOUT AUTOMNE	antidicot. éventuel			
	Defi 4l		Fosburi 0.5l + chlorto 1500g			☹		112	2,5					
	Trooper 2.5		Defi 3l+ Carat 0.6l					106	2,2					



Compléments anti-dicotylédones

Les herbicides présentés ci-dessous peuvent être appliqués en traitement spécifique ou en mélange avec les traitements proposés dans les pages précédentes. Dans ce dernier cas, ne pas oublier de prendre en compte le spectre anti-dicotylédone de l'herbicide servant de base au désherbage.

Traitement automne						rattrapage au printemps				
prélevée	levée	1 à 2 F. du blé	2 à 3 F. du blé	coût €/ha	IFT	tallage- épi 1cm	épi 1cm 1-2noeuds	jusqu'à dern F étalée	coût €/ha	IFT
Véroniques, Pensée, Géranium, Matricaire, Coquelicot (sauf Gaillet)										
			Allie Express 0.05kg	26	1					
			Alliance WG 0.075kg	28	1					
								Zypar 0.75 + Picotop 1l	44	1,5
Véronique, Pensées, (Gaillet)										
			Nessie EC 1l	20	0,66					
			Picosolo 0.07kg	10	0,5					
Ombellifères, Géranium										
			Metsulfuron-méthyl (nombreuses spécialités) 15-20 g	9-12	0.5-066					
								Metsulfuron-méthyl (nombreuses spécialités) 20 g	12	0.66
Gaillet, Stellaire, Matricaire, Coquelicot										
						Zypar 0.75l			19	0,8
							Bastion 1.2l		26	0,7
							Bofix 3 *(infestation faible de coquelicot)*		30	1
Gaillet										
							fluoroxypyr solo (nombreuses spécialités) 100g		12	0,5
							Kart 0.7-0.9l		15-19	0.4-0.5
Coquelicot résistant ALS										
Traitement automne indispensable si forte infestation avec antigraminées à base de Pendiméthaline						Zypar 0.75			19	0,75
						base 24MCPA 400-600g			10	1
							Mexol/Koril 2.5l		35	1
Chardons										
							Hormones (2.4D...) 800g		10	1
							Bofix 3l à partir du 1er mars		30	1
							Chardex 1.5l à partir du 1er mars		18	0,8
							Metsulfuron-méthyl (nombreuses spécialités) 25-30 g		15-18	0.8-1

Crédit Agricole

Croire en l'avenir et investir

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne organisait vendredi dernier sa traditionnelle réunion de rentrée à destination d'élus, d'officiels et des représentants de la filière agricole.

La réunion de rentrée du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'est tenue au Domaine de Pont-de-Pany le 8 septembre. Le président Vincent Delatte a introduit ce rendez-vous en évoquant les difficultés à répétition connues dans la région. L'année 2017 sera globalement meilleure que les précédentes mais ne profitera malheureusement pas à tous.
Dans ce contexte, l'intervention de l'économiste Vincent Chatellier éclaire la salle sur les perspectives de l'agriculture française.
De nombreux éléments permettent d'envisager un bel avenir comme la croissance de la demande alimentaire, les possibilités de se diversifier (énergies, services au monde rural..) ou encore la contractualisation (exemple de la filière volailles). Les prochaines orientations des États généraux de l'alimentation et de la Pac restent malgré tout déterminantes pour les agriculteurs.

Une forte concurrence

Vincent Chatellier a axé son intervention sur la concurrence de l'agriculture française. D'autres pays européens constituent aujourd'hui de grandes puissances. La France occupe toujours la première place en terme de production mais se fait devancer en valeur par l'Allemagne qui transforme très bien ses produits et exporte sur des marchés rémunérateurs. *«Chez nous, le champagne est sur de bons marchés, mais ce n'est pas le cas de toutes les productions. La France est parfois mal placée, regardez notamment la viande bovine. Nous exportons des broutards, 80% vers l'Italie. Exporter des bovins vivants, il existe de meilleurs choix pour créer de la valeur, surtout vers ce type de pays qui ne suit pas en terme de consommation»* lance Vincent Chatellier. Certains pays connaissent une demande intérieure saturée qui ne laisse espérer aucune capacité de développement des exportations françaises.

Développer l'international

Les marchés extérieurs à l'Europe offrent de belles opportunités selon lui : *«la France n'a certainement pas vocation à nourrir le monde, mais elle va bénéficier de nouvelles opportunités de développement, particulièrement en Asie et en Afrique, à condition que les demandes spécifiques de ces pays soient prises en compte. Environ 200 pays ne travaillent pas aujourd'hui avec nous : il y a du travail dans nos écoles de commerce ! Je pense notamment au Nigéria, qui compte aujourd'hui 186 millions d'habitants et qui en aura 450 millions d'ici 2050. Avec un taux de natalité de 4,04% et un indice de fécondité de 6,2, il y a plus d'enfants qui naissent aujourd'hui dans ce pays que dans l'Europe toute entière. Si nous n'y allons pas, d'autres le feront à notre place. Le local et la qualité sont très importantes chez nous, mais il faut également ouvrir les vannes de l'international».*



«Les investissements doivent être centrés sur la création de valeur» a souligné l'économiste Vincent Chatellier.

Diluer des coûts fixes

Le secteur agricole français devra peut-être opérer une mutation culturelle pour *«apprendre à fournir à ses futurs partenaires commerciaux des produits correspondant à leurs besoins, dans un monde où les accords bilatéraux sont appelés à jouer un rôle croissant dans la gestion des flux agricoles»*. La préservation de la capacité concurrentielle passe également par la maîtrise des coûts de production, et notamment par une dilution des coûts fixes. *«Notre agriculture souffre d'un phénomène de suréquipement au regard des volumes produits. Il y a un peu trop de ferrailles au mètre carré»* illustre l'ingénieur de recherche.

«Aller de l'avant»

Pour Vincent Chatellier, il convient de réinvestir une part importante des marges : *«Xavier Beulin considérait que l'enjeu majeur, dans les années à venir, consisterait à favoriser l'investissement dans le secteur agricole, y compris dans des périodes de crise et de faible rentabilité du capital. Si nous souhaitons sortir de l'ornière, nous devons croire en l'avenir et investir, comme le font plusieurs pays concurrents. Nous n'avons pas assez investi ces quinze dernières années. Des investissements doivent transformer les modèles de production et être centrés sur la création de valeur : l'argent doit être mis là où il est capable de faire des petits».*

AURÉLIEN GENEST

MSA Service Bourgogne Franche-Comté

Votre partenaire au cœur des territoires

Association loi 1901 crée par la MSA, MSA Services Bourgogne Franche-Comté propose des formations mais aussi l'accompagnement de projets.

L'activité d'accompagnement de MSA Services est principalement dirigée en direction des territoires ruraux. L'association est au plus près des collectivités afin de répondre à leurs besoins.

Elle leur propose son expertise en termes de gestion de projet dans les domaines de la santé, des personnes âgées, des services de proximité, ou encore de l'enfance jeunesse. Afin d'adapter son intervention aux réalités locales, MSA Services s'attache à analyser les enjeux des territoires pour répondre au mieux aux sollicitations de ces derniers. L'intervention de ses chargés d'études débute toujours par un recensement des besoins auprès des acteurs de terrain. En soutenant les porteurs de projets dans leur action, ils les assistent, et participent à calibrer leur projet aux nécessités de la population. Toute l'action de MSA Services est tournée en ce sens, adapter les projets aux besoins des territoires.

L'accompagnement de projets est difficilement quantifiable, parce qu'il s'agit d'un travail qui nécessite autant d'expertise technique que de capacités relationnelles. Néanmoins, MSA Services travaille à la réussite des projets, en réalisant un diagnostic, en enquêtant la population, en rédigeant un cahier des charges ou un projet de santé, en modélisant un service... Après six ans d'existence MSA Services a accompagné avec succès des dizaines de projets : conciergerie rurale, maisons de santé, habitats personnes âgées, diagnostics territoriaux, études de besoins, enquêtes régionales...


Le responsable Nicolas Regnard, ici à droite, aux côtés des chargés d'études Anne-Lise Bastian et Pierre Bonnevie.

Exemple d'intervention

Enquête de besoins en vue d'un habitat de personnes âgées : une commune de 3 000 habitants de Saône-et-Loire a récemment fait appel à MSA Services pour réaliser une étude d'opportunité sur la construction d'un habitat pour les personnes âgées non dépendantes. MSA Services a enquêté les personnes âgées, les aidants, les professionnels, afin de connaître leurs besoins en termes de logements. La mairie a été en mesure de modéliser un projet à partir de l'étude de MSA Services, qui a déterminé par son enquête, le type d'habitat souhaité, son implantation, les services associés et les tarifs acceptables. Suite à cette première phase, la mairie a concrétisé le projet en débutant la phase de construction qui devrait s'achever fin 2018. Pour compléter son offre en direction des personnes âgées, la commune a contacté MSA Services pour la réalisation d'une formation auprès des bénévoles du CCAS en vue de la constitution d'équipes de volontaires qui visiteraient les personnes âgées dépendantes à leur domicile.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

Une rentrée syndicale en trompe-l'œil

Le conseil d'administration de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté s'est réuni le 4 septembre à Bretenière avec plusieurs sujets d'actualité : la conjoncture et la situation des filières, le plan régional pour le développement agricole, les états généraux de l'alimentation, l'emploi et l'application du schéma directeur régional des exploitations agricoles.


La profession doit rester soudée pour défendre ses intérêts.

La conjoncture est meilleure que l'année passée, cela ne pouvait pas être pire qu'en 2016, mais la situation est contrastée, si les rendements sont là, les prix sont toujours au plus bas pour les céréales, les prix du lait et de la viande ont du mal à remonter. «*Le département de la Côte d'Or est coupé en deux, au sud jusqu'à Dijon les rendements sont bons. Au nord, la situation devient critique avec des faibles rendements depuis quatre ans, des problèmes de qualité, mais aussi moins d'aide, les agriculteurs sont très remontés*» explique Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21. La question des zones à faible potentiel reste posée et nécessite de travailler pour apporter des réponses précises aux agriculteurs concernés.

Tout n'est pas réglé

«*Économiquement tout n'est pas réglé*» indique Christophe Buchet, président de la FDSEA 39, il précise : «*dans le Jura, la viticulture est en situation difficile avec les baisses de rendement suite au gel, et pour le lait conventionnel, Danone remet en cause sa zone de collecte*». Ce constat est partagé par la Haute-Saône, Thierry Chalmin, administrateur FNSEA rappelle : «*pour faire une bonne année, il faut deux facteurs : les rendements mais aussi les prix. Concernant le prélèvement de 4,2 %, nous devons dénoncer la gestion lamentable de Le Foll qui laisse avant de partir un petit trou de 853 millions d'euros*».

«*En ce qui concerne la Saône-et-Loire, au-delà des dossiers déjà évoqués, le mouvement anti-viande commence à inquiéter sérieusement les éleveurs*» souligne Bernard Lacour, président de la FDSEA 71. «*Il est indispensable de relancer la communication sur la nécessité de manger de la viande pour l'équilibre alimentaire*» insiste Philippe Monnet, président de la FDSEA 25 en concluant: «*nous travaillons correctement, il est indispensable d'expliquer nos pratiques respectueuses de l'animal pour garder nos abattoirs*». Daniel Prieur, secrétaire général de la FNSEA , répond à ces interrogations: «*l'ambiance est lourde face à cette absence de continuité de l'État. La profession doit rester soudée pour défendre ses intérêts. Nous devons définir quel moyen on aura demain pour accompagner les producteurs. Mais de grâce, arrêtons de dénigrer notre agriculture. En ce qui concerne les produits phytosanitaires, le dogmatisme doit faire place au réalisme. L'agronomie a des règles qu'il faut connaître et comprendre pour répondre à la réalité des situations*».

Le défi des marchés pour le plan régional de développement agricole

Frédéric Perrot, président de la FRSEA BFC présente le projet régional élaboré par la région : «*force est de constater que les différentes priorités de la profession ont été prises en compte par la Région. Il reste encore quelques points de discussion qui doivent être clarifiés. Il serait incongru pour le secteur de la production agricole de ne pas avoir un défi sur les marchés. La prise en compte des coûts de production, la répartition de la valeur ajoutée nécessitent de travailler sur la segmentation, la contractualisation, la gestion des marchés*».

Après une présentation du projet, l'ensemble du conseil valide les axes à privilégier avec la nécessité aussi de soutenir les investissements productifs comme le stockage de l'eau ou l'amélioration des bâtiments, d'encourager l'emploi partagé, ou de remettre l'agronomie au cœur des pratiques, sans oublier la transition énergétique qui peut être une opportunité.

Au-delà du cadre général, la FRSEA souhaite avoir rapidement des précisions sur les actions prioritaires retenues par la Région pour 2018. Sans vouloir réinventer la poudre, résume Francis Letellier, vice-président : «*les travaux conduits dans ce cadre seront repris pour les réflexions des états généraux de l'alimentation prévus en Région*».

Ne pas oublier le foncier

Si le volet foncier est présent dans le projet régional, il ne faut pas oublier le fermage qui reste majoritaire dans cette région et qui peut faciliter la transmission des entreprises.

Toujours sur le volet foncier, le schéma des structures agricoles a été remplacé récemment par le schéma directeur régional des exploitations agricoles. Il faut bien reconnaître que les modalités prévues par ce schéma limitent considérablement les possibilités d'avoir un réel travail de concertation et d'orientation. Le sujet sera en discussion au mois d'octobre , avec cette fois, les représentants de la DRAAF comme interlocuteurs.


Les axes du projet régional pour l'agriculture ont été validés.





Votre réseau FNSEA vous informe

Les mesures phares du projet d'ordonnances Macron

Si ces ordonnances font beaucoup de bruit actuellement, quelles sont les conséquences pratiques de ces dernières sur les employeurs agricoles et viticoles ?

On peut déjà souligner que le projet a pour vocation de cibler et de donner de l'importance aux petites et moyennes entreprises. Si les textes sont souvent à destination des grandes entreprises françaises, ce n'est pas le cas de ce projet et ce n'est pas pour nous déplaire.

L'articulation accord de branche, accord d'entreprise et contrat de travail

Pour rappel, la Loi Travail a complétement bouleversé l'ordre des normes en droit du travail en donnant beaucoup plus de place aux accords de branches (qui sont des accords concernant toute une branche d'activité - agricole par exemple) et aux accords d'entreprise en délimitant un noyau de règles qui s'appliquent à tous de manière obligatoire. Le projet d'ordonnance continue dans cette lancée en encadrant le champ des accords de branche. Certaines matières resteraient donc laissées au champ des négociations collectives par branche (secteurs d'activités).

Mais la place de l'accord d'entreprise devient, dans ce schéma, de plus en plus importante. Ainsi, les entreprises de moins de 11 salariés dépourvues de délégué syndical pourraient proposer aux salariés un projet d'accord qui pourra être soumis au référendum et adopté à la majorité des 2/3 des salariés.

Une véritable avancée pour notre secteur où la grande majorité des exploitations ont moins de 11 salariés.

Le Gouvernement tente de sécuriser les accords en question en réduisant les délais de recours au tribunal et les actions en nullité.

Enfin, la restructuration des branches tant attendue, passant par la réduction du nombre de conventions collectives, est maintenue, renforcée et le calendrier est même avancé.

Simplification et modification des règles du licenciement

- Définition d'un barème de licenciement

Après beaucoup de débats sur la question, le Gouvernement persiste et tente de mettre en place un barème de dommages et intérêts alloués par le juge en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Le barème fixe un plancher et un montant maximum en fonction, entre autres, de l'ancienneté et de la taille de l'entreprise (entre un mois et vingt mois de salaire).

- Assouplissement des règles de licenciement

L'employeur pourrait compléter le motif de licenciement après sa notification soit de sa propre initiative soit à la demande du salarié. L'insuffisance de motif ne serait ainsi plus sanctionnée par une irrégularité mais par l'allocation de dommages et intérêts (au plus un mois de salaire).

- Mise en place d'un formulaire-type

A l'instar de celui existant pour la rupture conventionnelle, le Gouvernement envisage dans son projet la mise en place d'un formulaire-type pour accompagner les parties dans le cadre du licenciement rappelant les droits et devoirs de chacune des parties.

- Réduction du délai de contestation devant le Conseil des prud'hommes

Le délai serait ramené à 12 mois quel que soit le type de licenciement contesté.

- Augmentation des indemnités légales de licenciement

Seul point d'ombre au tableau, les indemnités légales de licenciement s'élèveraient non plus à 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté mais à ¼. De plus, l'obtention de cette indemnité serait possible à partir de 8 mois contre 1 an aujourd'hui.

Pour conclure, cette réforme vise à simplifier la vie des entreprises en matière sociale, notamment pour les TPE/PME au sein desquelles travaillent la très grande majorité des salariés en agriculture et viticulture.

De plus, les employeurs seront aussi sécurisés et rassurés face à leur problématique de contentieux prud'homal à travers le plafonnement des dommages et intérêts.

Et pour finir, comme le dit Jérôme Volle, Président de la commission emploi de la FNSEA *«La confiance, c'est un état d'esprit et des actes concrets, tous ceux-ci vont dans le bon sens»*.

Point de vue

Pénibilité: nos réclamations enfin entendues par le Gouvernement

Après de longs mois de mobilisation, de recherche de solutions et de rencontres avec les Ministres et Parlementaires, nos efforts sont enfin récompensés à en croire le projet des ordonnances Macron!

Alors que ce sujet technique et épineux nous inquiétait depuis des mois, nous sommes en train de voir enfin le bout du tunnel. Pour rappel, le gouvernement précédent avait mis en place un compte pour reconnaître la pénibilité dans certains métiers afin de permettre le financement de temps partiel, de formation ou de retraite anticipée pour les salariés exposés.

Si l'idée était compréhensible, sa mise en pratique quant-à-elle était insensée et impossible. 10 facteurs de pénibilité définis selon des critères subjectifs avec pour seul responsable de l'évaluation de ces derniers, l'employeur, encore et toujours.

Petit à petit, nous avons réussi à faire reculer le Gouvernement : suppression des fiches individuelles de pénibilité, redéfinition de certains facteurs mais ce n'était pas suffisant.

Dans un quotidien alourdi par les contraintes administratives et normes en tout genre, l'employeur se retrouvait en première ligne pour financer et évaluer la pénibilité de ces salariés.

Particulièrement impactés par les facteurs de vibrations mécaniques, de postures pénibles, manutention de charges lourdes ou encore risques chimiques, nous avons obtenu la suppression pure et simple de ces 4 derniers facteurs. Un vrai soulagement après ces longs mois à appréhender l'application de ce texte.

En plus d'obtenir la suppression de ces 4 facteurs, la gestion du tout nouveau *«compte professionnel de prévention»* est désormais confiée au réseau des organismes régionaux chargés de la gestion du risque des accidents du travail et maladies professionnelles, impliquant une suppression pure et simple des cotisations patronales de base et additionnelle.

Cette victoire syndicale n'est que le fruit de notre mobilisation contre la surcharge administrative que subissent quotidiennement les employeurs et plus généralement le chef d'entreprise des PME. Restons unis et continuons le combat !



Olivier Gallien
Président de la commission emploi de la FDSEA 21 de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne



Mathilde Lafaye
Présidente de la section employeurs de la FDSEA 58



Jean-Baptiste Thibaut
Président de la commission emploi de la FDSEA 89



Désherbage du colza

Raisonnez la post-levée sur graminées

La période qui suit les levées de colza est celle où l'on s'interroge sur le désherbage complémentaire contre les graminées. Une stratégie adaptée doit prendre en compte le type de graminées et les densités.

Choisir la bonne stratégie de rattrapage sur repousses

Les repousses de blé ou d'orge sont très peu sensibles à l'action des herbicides de prélevée. En forte densité (à partir de 5-10 plantes/m²), leur nuisibilité s'exerce à l'automne, limitant le développement du colza.

Dans ce cas, l'utilisation d'un antigramnée foliaire est de mise (famille des fop et dim : Pilot, Agil, Fusilage Max, Stratos, etc…). En application précoce (avant le tallage des repousses), la modulation de dose est possible pour limiter le coût du désherbage (voir étiquette du bidon).

En pression plus faible (moins de 5-10 plantes/m²), la gestion des repousses peut se faire en même temps que le contrôle des autres graminées via la propyzamide (produits de type Kerb Flo, Ielo) en novembre.

La cléthodime en cas d'urgence sur vulpin et raygrass

La cléthodime (Centurion 240 EC, Foly R, etc…,) est encore efficace sur ray-grass ou vulpin dans un bon nombre de situations alors que les autres anti-graminées foliaires sont confrontés à la résistance. Pourtant la cléthodime fait partie du même mode d'action (inhibiteurs de l'ACCase).

Mais dans les systèmes céréaliers, la résistance à cet herbicide progresse en raison de son utilisation fréquente sur d'autres têtes d'assolement (lin, pomme de terre, betterave, protéagineux). L'emploi du pinoxaden (herbicides Axial Pratic, etc…) sur céréales contribue également à ce risque. Le recours à la cléthodime sera uniquement réservé aux cas d'urgence du rattrapage sur ray-grass et vulpin étouffant le colza en octobre et complété ensuite par une application en novembre de propyzamide à pleine dose (produits de type Kerb Flo, Ielo). Cette application complémentaire est le seul moyen de contenir la progression de la résistance.



Forte infestation de repousses d'orge dans ce colza (>15 /m²).

F.Duroueix – M.Geleon
Terres Inovia



Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	89 Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54

En bref

Betterave La CGB, «*assez optimiste*», table sur un rendement moyen de 91,8 t/ha

Les premières estimations de la récolte betteravière conduisent à être «assez optimiste», a affirmé le 11 septembre la CGB. «Le rendement à 16°S est estimé à 91,8 tonnes par hectare de betterave, en hausse de 4,5 t/ha par rapport à la moyenne sur 5 ans» et meilleur que l'an dernier (85 t/ha), selon un communiqué. Cela constituerait la «*troisième meilleure campagne, derrière les années 2009 et 2011*», indique la CGB, qui pointe toutefois de fortes disparités entre les régions. Le rendement en sucre est évalué à 14,4 tonnes de sucre acheté par hectare, en hausse de 0,8 t/ha par rapport à la moyenne quinquennale. Conséquence de la hausse de 20% des surfaces, les durées de campagne s'allongent, poursuit le communiqué: la date d'ouverture moyenne des centres de réception de betteraves des usines est prévue au 11 septembre. La CGB souligne qu'«*une ouverture trop précoce des usines est pénalisante pour le rendement betteravier. Les calculs réalisés par nos experts montrent en effet que des arrachages début septembre conduisent à une perte de rendement de 30% et des arrachages début octobre à une perte de rendement de 10%*».

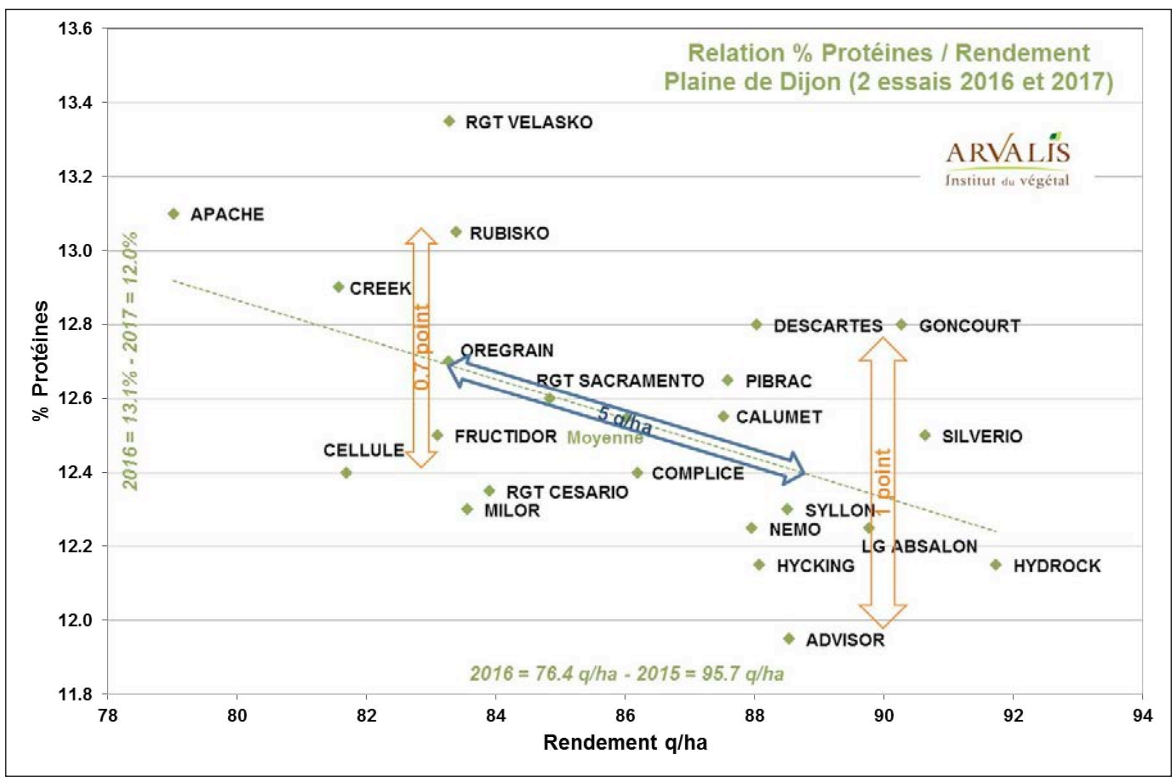
Glyphosate Stéphane Travert demande du temps avant de l'interdire

En marge d'une visite en Ille-et-Vilaine au lycée agricole Théodore Monod du Rheu et au pôle de sciences et productions de l'Agrocampus Ouest de Rennes le 7 septembre, le ministre de l'Agriculture a demandé du temps avant d'interdire le glyphosate, a rapporté France 3 Bretagne. «*Nous avons besoin de gérer les choses dans le temps. J'ai toujours dit que sur ces questions, là où nous avons des impasses techniques, il faut pouvoir réfléchir pour savoir comment trouver des produits de substitution*». Il souhaite à ce propos que soient dégagés «*des moyens pour que la recherche et l'innovation puissent trouver des produits de substitution*». Il a indiqué chercher «*une solution qui puisse permettre de trouver une trajectoire acceptable pour les producteurs, pour leur permettre de continuer à travailler*».

Blé Objectif Protéines (BOP)

Quelles variétés de blé semer à l'automne ?

L'enjeu variétal vis-à-vis de la teneur en protéines, c'est 1 point !

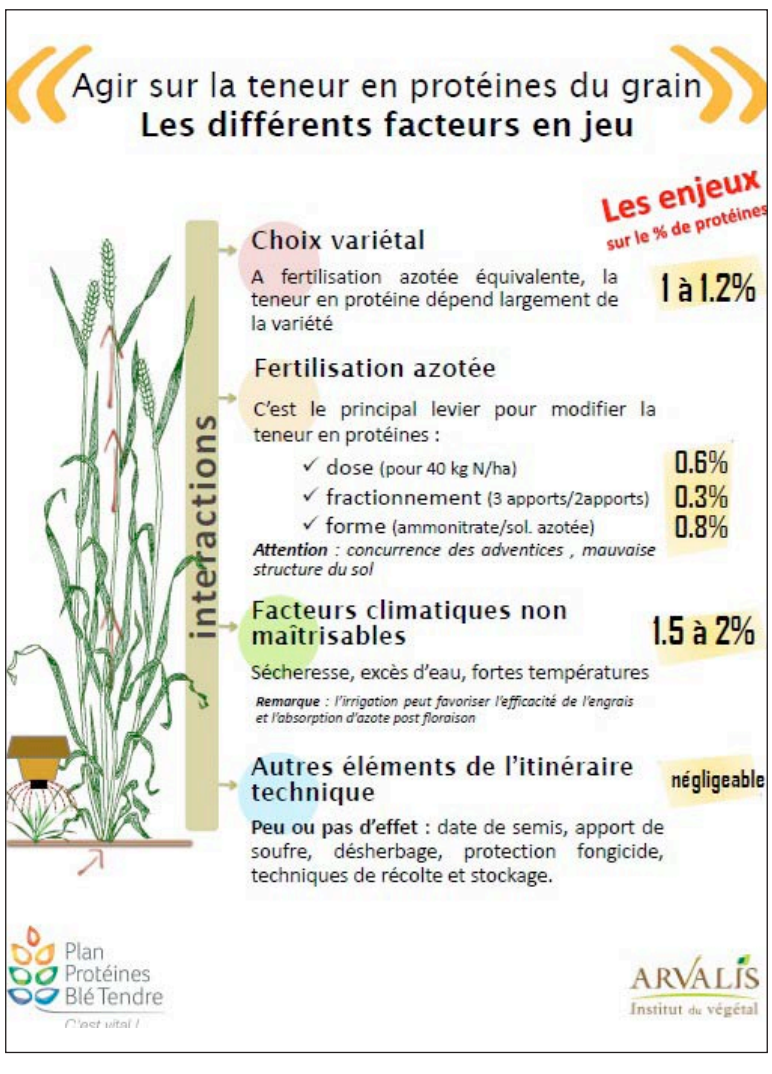


Ce graphique a pour objet d'illustrer le propos mais ne doit pas être généralisé pour conclure au comportement de toutes les variétés en toutes situations (lieu, année).

Les protéines se diluent dans le rendement, mais c'est moins vrai pour certaines variétés que pour d'autres.
Sur la base de la moyenne de 2 essais réalisés en Plaine de Dijon dans le même terroir en 2016 et 2017, sur un tronc commun de variétés :

• Toutes variétés confondues, 5 q/ha de productivité en plus se traduisent par environ 0.4 point de protéines en moins. Positionnés sur la droite de dilution, c'est par exemple ce qui différencie Fructidor et Apache.

• A rendement équivalent, 1 point de protéines peut séparer 2 variétés. C'est par exemple l'écart observé entre les couples Goncourt et Advisor ou encore Rubisko et Cellule.



L'avis des partenaires techniques du BOP :

L'appréciation des variétés ci-dessous concernent leur potentiel de rendement et leur capacité à favoriser une bonne teneur en protéines, qui ne sont pas les seuls critères de choix d'une variété (PS, tolérance aux maladies …). Appréciation de - - (niveau modeste) + + (niveau élevé). En italiques et entre parenthèses : nouveautés, à confirmer - En vert variété favorisant une bonne teneur en protéines.

Variétés	Inscription	Qualité	Liste BPMF	Précocité	Rendement	Protéines
ADVISOR	2015	BPS		1/2P	++	+/-
ALIXAN	2005	BPS	VRMp	P	+	-
APACHE	1998	BPS	VRMp	TP	-	+/-
AREZZO	2008	BPS	VRMp	TP	-	+
APRILIO	2010	BPS	VRMp	TP	+/-	-
ASCOTT	2012	BP		TP	+	+
AUCKLAND	2015	BPS		P	+/-	+/-
BOREGAR	2008	BPS		1/2T	+	+
CALABRO	2012	BPS	VRMp	TP	+	++
CALUMET	2014	BPS	VRMp	TP	+	+
CELLULE	2012	BPS	BPMF15%	P	+	+
CHEVIGNON	2017	(BPS)		1/2T	(++)	(+)
COMPIL	2010	BPS		P	+	+/-
COMPLICE	2016	BPS		TP	++	+
DESCARTES	2014	BPS	VRMp	TP	+	+
EUCLIDE	2007	BPS		TP	+/-	+/-
FILON	2017	(BP)		TP	(++)	(+)
FRUCTIDOR	2014	BPS	VRMp	1/2P	+	+/-
GONCOURT	2009	BPS	VRMp	TP	+	++
GRAINDOR	2006	BPS	p	TP	-	+/-
HYDROCK	2016	BPS	VRMp	TP	++	+
HYSTAR	2008	BP		TP	++	+/-
LAURIER	2012	BPS	VRMp	1/2P	+	-
LIPARI	*2017*	*(BPS)*		*P*	*(+/-)*	*(++)*
LG ABSALON	2016	BP	VRMp	P	+	+
LG ASCONA	2017	(BPS)		TP	(+/-)	(+)
MUSIK	2011	BPS		P	+/-	+
MUTIC	2017	(BP)		P	(++)	(+)
NEMO	2015	BPS/BP	p	P	+	+
OREGRAIN	2012	BPS	VRMp	TP	+/-	+/-
ORLOGE	*2017*	*BPS*		*TP*	*(+/-)*	*(++)*
PASTORAL	*2017*	*BP*		*1/2P*	*(+/-)*	*(++)*
RGT SACRAMENTO	GB 2014	(BPS)	p	1/2P	++	++
RGT VELASKO	2016	BPS	VOp	P	+	++
RGT VENEZIO	2014	BPS	VRMp	P	+	++
RUBISKO	2012	BP	BPMF15%	P	+	+
SYLLON	2014	BPS		P	+	+
SY MOISSON	2012	BPS	VRMp	TP	-	-

Qualité : BPS blé panifiable supérieur, BP blé panifiable.
Liste BPMF : VRMp variété recommandée par la meunerie, p panifiable, VOp variété en observation par la meunerie, BPMF15% variété, qui en cumul, ne doit pas dépasser 15% dans les mélanges BPMF panifiables.
Précocité : TP très précoce, P précoce, 1/2P demi précoce, 1/2T demi tardive.

Des professionnels à votre service

ttb
Un textile, une technique, une solution…
1, Rue Amsterdam
(Av. de Paris)
89470 MONETEAU
03 86 46 36 14
03 86 46 26 36
ttb89.commercial@orange.fr - www.technotextiles89.com
- Bâches sur mesures
- Tunnels agricoles
- Bâches de benne
- Séparation de bâtiments
- Bâches de semoir
- Bâches de silo
- Réfection de sièges
- Housses de protection
- Location et vente de stands

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

L'Éleveur Bourguignon
PROMO RATELIER
AVEC OU SANS TOIT
12 à 14 places
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570
8 290 €TTC
6 908,33€HT*
*sans le coffre
Agent POLARIS The Way Out
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Ets DEBORD succède à la SARL BOUTOT
ENSILAGE DE MAÏS et ÉPIS DE MAÏS, SORGHO avec additif et possibilité de mise en boudain. MOISSON DE TOURNESOL avec coupe spéciale tournesol et broyeur de tiges. MOISSON DE MAÏS GRAIN. *Toutes distances.*
Tél. 06 09 33 16 20 - 04 70 42 72 17 www.sarl-boutot-etap.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 06/09/2017	Bourg-en-Bresse 05/09/2017	St Christophe-en B. 06/09/2017	National 06/09 au 12/09/17
Vaches viande (V)	U	-	-	3,86 €	3,86 €
	R	-	3,55 €	3,60 €	3,48€
	O	-	3,25 €	-	3,20 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,25 €
	O	-	3,00 €	-	3,10 €
Vaches lait (L)	O	-	-	-	2,89 €
	P	-	2,50 €	-	2,62 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,57 €	4,39€
	R	-	3,75 €	3,90 €	3,60€
	O	-	3,10 €	-	3,12 €
Taureaux VML	URO	-	2,45 €	2,78 €	2,65 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/09/2017**

Effectif total: 414 - Nombre d'invendus:

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS			250-300	2,93 €	2,94 €	2,93 €	
BROUTARDS: Les volumes sont un peu plus conséquents. La plupart des éleveurs commencent par vendre leurs premiers lots et l'offre est donc d'une qualité globalement relevée. L'activitée avec l'Italie reste calme et les besoins sont mesurés. Mais la présence d'acheteurs ayant d'autres débouchés que l'Italie permet de maintenir des transactions dynamiques et de reconduire facilement les cours.	M	U	300-350	2,81 €	3,02 €	2,95 €	+0,08
			350-400	2,65 €	2,85 €	2,72 €	-0,02
			400-450	2,65€	2,76 €	2,72 €	=
			450-500	2,60 €	2,66 €	2,62 €	-0,02
		R	300-350	2,62 €	2,84 €	2,74 €	-0,09
			350-400	2,55 €	2,70 €	2,61 €	+0,05
			400-450	2,49 €	2,64 €	2,59 €	-0,01
	F	U	250-300	2,73 €	2,77 €	2,76 €	-0,10
			300-350	2,73 €	2,80 €	2,77 €	=
		R	250-300	2,56 €	2,63 €	2,60 €	+0,14
			300-350	2,50 €	2,69 €	2,66 €	+0,05

Effectif total: - Nombre d'invendus:

			BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)				
TAURILLONS/GÉNISSES 18 MOIS: Placement possible mais les acheteurs sont très attentifs aux dates de naissance.	M	U	400-450	2,60 €	2,60 €	2,60€	+0,02
		R	350-400	2,42 €	2,48 €	2,47 €	-0,16
			400-450	2,23 €	2,51 €	2,48 €	-0,04
GÉNISSES 12-34 MOIS: .	F	U	350-400	2,34 €	2,67 €	2,47 €	=
			400-450	2,30 €	2,37 €	2,32 €	-0,09
			450 et +	2,23 €	2,39 €	2,34 €	=
		R	300 - 350	2,38 €	2,51 €	2,49 €	-0,10

Effectif total: 352 - Nombre d'invendus:

			ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans				
VACHES ET GÉNISSES 3 ANS: Belle présentation. Les cours se maintiennent sans plus face à une ambiance morose dans le gras.	F	U	- 5 ans	1,87 €	2,18 €	1,98 €	=
			5 à 10 ans	1,71€	2,22 €	1,90 €	-0,03
			+ 10 ans	1,71€	2,18 €	1,83 €	-0,01
		R	- 5 ans	1,69 €	1,88 €	1,80 €	-0,05
			5 à 10 ans	1,60 €	1,94€	1,74 €	-0,06
			+ 10 ans	1,46 €	1,85 €	1,64 €	-0,06
Vente d'animaux culards et formées le jeudi 21 septembre à 8h30		O	5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
GÉNISSES	F	U	24 à 36 mois	2,00 €	2,47 €	2,19 €	+0,10
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-
	M	U	+ 500 kg	1,48 €	1,75 €	1,60 €	-0,09

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/09/2017

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (265)		
Broutards		
280 à 400 kg	750 - 1030	2,50 - 2,87
415 à 455 kg	1090 - 1150	2,53 - 2,64
Taurillons d'herbe		
390 à 460 kg	940 - 1090	2,36 - 2,42
400 à 465 kg	-	-
Laitonnes		
320 à 380 kg	750 - 1000	2,61 - 2,82
Génisses		
350 à 420 kg (16-24mois)	780 - 1050	2,03 - 2,52
Taureaux		
680 à 965 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	720 - 1160	
Vaches entre deux	1190 - 1360	
Vaches lourdes	1380 - 1600	

En broutards, la présentation est de bonne qualité mais ne permet pas de tenir les tarifs de la semaine passée. La cotation perd quelques centimes. Peu d'invendus. Forte demande en laitonnes à des cours en progession. Commerce plus sélectif en génisses d'export, les animaux âgés étant les plus pénalisés. Sorties moins importantes en vaches maigres cette semaine entraînant un placemen plus rapide à des cours plus soutenus
Laitonnes formées et culardes : (275-335 kg) 970 - 1540 (3,51 - 4,61)
Génisses formées et culardes - 2 ans : (440-480 kg) 1400 - 2060 (3,17 - 4,29)
Génisses formées et culardes + 2 ans : (580-875 kg) 1710 - 2990 (2,96 - 3,44)
Bovins gras: 15
Vaches de viande: 3,54 à 4,00 € kg de viande
Génisses de viande: 3,80 € à 3,940 € de viande
La demande reste sélective à des cours qui restent trop bas. Un seul invendu.
Prochain marché le 18 septembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 19/07/2017

	U	R	O
Broutards			
←200 kg	-	-	
200 à 250 kg	2,96	2,78	
250 à 300 kg	-	-	
300 à 350 kg	-	2,73	
350 à 400 kg	-	-	
400 à 450 kg	-	-	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	U	R	
150 à 200 kg			
200 à 250 k			
250 à 300 k			
300 à 350 k		-	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	3,97	3,82	-
Vaches			
- 10 ans + 350 kg	3,90	3,72	-
de 5 à 10 ans	-	-	-
+ 10 ans	-	-	-

Broutards - Laitonnes : La [illegible]ée sur les [illegible]s jeunes [illegible]s animaux [illegible]pénalisés

Vaches : La faible demande en bovins de boucherie entraîne un commerce plus calme dans les bêtes maigres.

Cotations non communiquées

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 27/06/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	[illegible]	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	[illegible]	[illegible]	-
Femelles [illegible]	[illegible]	[illegible]	-
Croisés c[illegible]			
Mâles lég[illegible]	2,75 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,35 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Cotations non communiquées

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 04/09 au 10/09/2017*

	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,85 €	-
350 kg	-	2,78 €	-
400 kg	-	2,75 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,62 €	-
500 kg	-	2,45 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,64 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,45 €	-

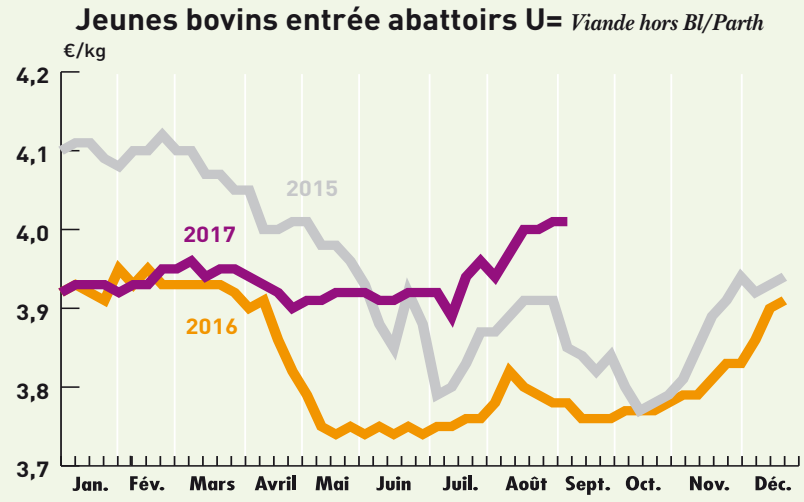
Tendance :
Cours reconduits en femelles. Cours plus dificile en male surtout en léger.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 04/09 au 10/09/2017*

	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Jeunes Bovins 12 à 24 mois							
Viande hors Bl/Parth	-	4,01 €	3,83 €	-			
Races mixte		-	3,51 €	3,49 €	3,46 €	-	
Races lait					-	3,26 €	3,17 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	3,09 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,12 €	3,94 €	3,86 €	3,51	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,10 €	3,91 €	3,85 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				-	3,30 €	-	
Races lait					-	2,98 €	2,99 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,56 €	4,30 €	4,06 €	3,90 €			

Tendance : Quorum non atteint.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 04/09 au 10/09/2017*

	U+	U=	R+	R=	0+	0=	P+	P=
Jeunes Bovins 12 à 24 mois								
Viande hors Bl/Parth	4,07 €	4,05 €	3,98 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,54 €	4,22 €	4,01 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,99 €	3,85 €				
Races mixte					3,33 €	-		
Races lait						-	3,00 €	2,96 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,76 €	4,55 €	4,30 €	-				

Tendances

SEM. 37/2017

Bovins de boucherie

On note une relative stabilité des prix pendant les ensilages de maïs, mais le comportement des acheteurs des gros abattoirs fait déjà apparaître une volonté de peser sur les prix face à une demande en perte de vitesse sur la seconde moitié de septembre. Sur les marchés, l'activité est calme dans la viande de qualité bouchère même si l'équilibre offre/demande permet de maintenir les prix dans les bonnes génisses et jeunes vaches Limousines et Charolaises. Le commerce est plus calme dans les allaitantes de choix secondaire, avec des disponibilités suffisantes pour les besoins notamment dans le bétail de moindre conformation ou en manque de finition. En réformes laitières, les sorties sont plus étoffées après les ensilages de maïs, les gros industriels parviennent à infléchir la tendance notamment dans le milieu de gamme avec des écarts de valorisation entre les vaches lourdes et finies et les légères en manque de finition. En jeunes bovins, le recul saisonnier de la demande que ce soit sur la France comme en Italie n'a pas d'impact sur les prix.

Broutards

Les volumes tendent doucement à progresser face aux besoins financiers dans les exploitations alors que la demande italienne se met en position d'attente. Le commerce se tend dans les broutards lourds dans le centre du pays avec des tarifs qui s'orientent doucement à la baisse. Cette tendance est moins prononcée dans les sujets plus légers avec des éleveurs qui attendent toujours l'ouverture du marché Turc. Les expéditions vers l'Algérie ont repris, même si la dévaluation du Dinar par rapport à l'euro (-15%) pose quelques soucis pour accroître les volumes. Dans les femelles, la demande italienne reste assez régulière dans les bonnes Charolaises. Le placement est régulier sur le marché espagnol, mais pour des tarifs peu soutenus.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'accroissement de l'offre sur Bourg-En-Bresse permet aux acheteurs de peser sur les prix dans les Montbéliards. Les Holsteins maintiennent leurs prix même si le tri reste très sévère dans les veaux légers ou de moindre conformation. Dans les croisés Blanc-bleus, taupes ou gris, l'offre reste importante et souvent de qualité très commune, conséquence de mauvais choix de taureaux lors des IA. Cette gamme de marchandise est malmenée, notamment dans les femelles. La vente est également plus calme dans les croisés viandés Montbéliards. ■

Laurent Chupin

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **11/09/2017**

Effectif total: 753 - Nombre d'invendus: 84 (11%)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : La suractivité éphémère imposée par la fête de l'Aïd est désormais retombée. Les besoins des acheteurs sont moindres et s'orientent maintenant sur des lots de qualité bouchère et bien trié. Le reste de la catégorie (lots de qualité inférieure ou agneaux très lourds) enregistre une baisse importante des tarifs.		U	de 32 à 38 kg	2,84€	3,24 €	3,06 €	-
			de 38 à 44 kg	2,70 €	3,35 €	3,07 €	-
			de 44 à 50 kg	2,45 €	3,16 €	2,89 €	-
			> 50 kg	2,46 €	2,46 €	2,46 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,51 €	2,82 €	2,69 €	-
			de 38 à 44 kg	2,33 €	2,99 €	2,63 €	-
			de 44 à 50 kg	2,36 €	2,55 €	2,46 €	-

Effectif total: 155 - Nombre d'invendu: 6 (3%)

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
BREBIS : Meilleure demande. Légère augmentation des cours en bonnes lourdes. BÉLIERS : Tassement des cours.	M		(M)	1,00 €	1,67 €	1,23 €	-
	F	U	> 60 kg (F)	1,17 €	1,17 €	1,17 €	-
			< 60 kg (F)	1,00 €	1,67 €	1,23 €	-
		R	< 60 kg (F)	0,97 €	1,06 €	1,03 €	-
		O	< 60 kg (F)	0,50 €	0,82 €	0,70 €	-
				CAPRINS - F - COURS RELEVÉS (en €/Tête)			
CAPRINS : Demande suivie. Cours sans changements.		O		22 €	31 €	27 €	-
				AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en €/Tête)			
AGNEAUXS : Idem agneaux de boucherie.		R	25-35 kg	85 €	94 €	89 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 04/09/2017*

Ovins : 120	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras - 44 kg	100 - 128	2,70 - 3,05
Agneaux gras + 44 kg	115 - 135	2,50 - 3,00
Brebis	30 - 119	0,45 - 1,16

Apports moins importants cette semaine mais de bonne qualité permettant de reconduire les tarifs en agneaux. Cours fermes en brebis

Prochain marché le lundi 18 septembre aux horaires habituels.

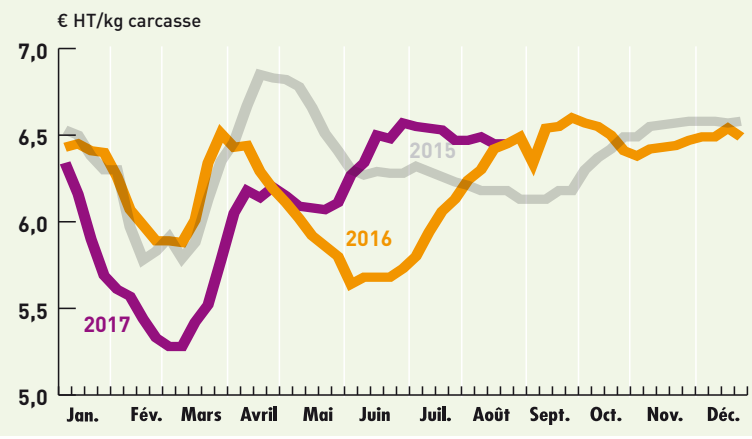
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 04/09 au 10/09/2017*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,85 €**	**6,37 €**
Couvert	16-19 kg	**6,88 €**	**6,73 €**	**6,35 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,88 €**	**5,86 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 04/09 au 10/09/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,45 €	**6,58 €**	**2,39 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie — du 04/09/2017 au 10/09/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,82 0,06	6,76 0,06	5,88 -0,26	-	-	-	-
	R Var.	6,39 -0,06	6,50 -0,04	6,46 -0,04	-	6,86 0,04	6,84 0,02	6,85	-
	O Var.	-	-	-	-	6,39 -0,08	6,33 =s	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,68 -0,01	6,73 0,03	5,82 -0,12	-	6,88 -0,02	6,73 =	6,07
	R Var.	6,38 -0,06	6,49 -0,06	6,49 -0,06	5,67 -0,18	6,85 0,02	6,73 0,02	6,52 0,07	5,95 0,35
	O Var.	-	6,09 -0,37	6,03	-	6,37 -0,11	6,35 -0,06	6,26 0,03	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,88 -0,04	-	-
	O Var.	-	-	-	-		5,86 -0,03	-	-

Zone nord : Agneaux : Enclenchement de la baisse saisonnière. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 11 septembre) : «Apports soutenus et cours reconduits.»+

Porcins

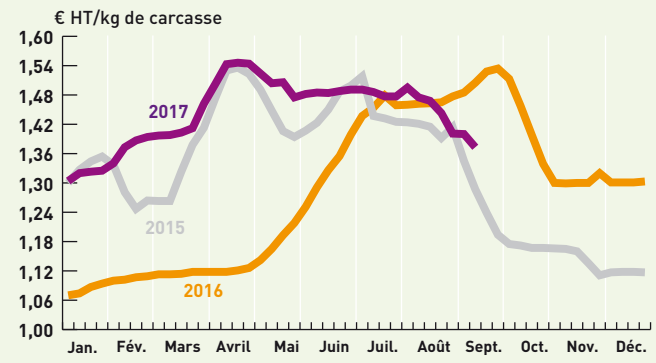
Porcs charcutiers cadran de Plérin (9 180 porcs présentés) *Cotations du lundi 11septembre 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,373 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 01/09 au 07/09/2017*

1,59 € /carcasse euros

Plérin du lundi

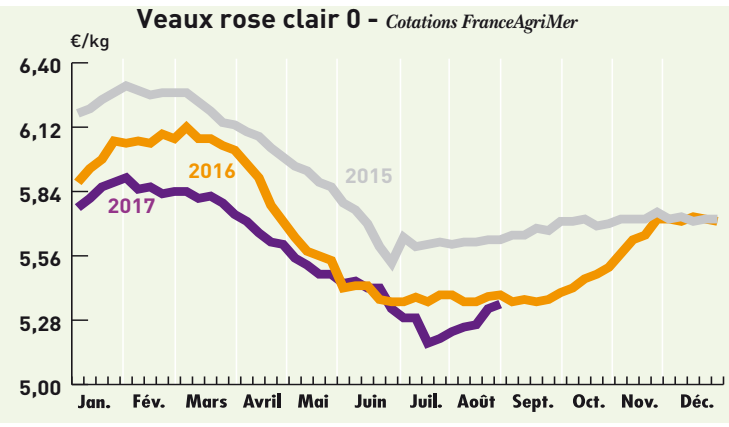


Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 28/08 au 03/09/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,08 €**	-	-
U	-	**7,01 €**	**5,40 €**	-
R	-	**5,93 €**	**4,13 €**	**3,61 €**
O	-	**5,33 €**	**4,16 €**	**3,76 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *en euros/tête* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 04/09 au 10/09/2017*

Marchés	Effectifs	Tendance
Bourg-en-Bresse	**802**	Cours soutenus dans la marchandise de qualite.la vente est toujours difficile dans les femelles croisees moyennes.
La Talaudière	**463**	Moins d'apports,vente toujours difficile dans les veaux de categories inferieur.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	**207**	**8**
Femelles	**110**	**1**
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	**120**	**6**

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 04/09 au 10/09/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,25 €**	**2,80 €**	-	-
Bons	**3,05 €**	**2,50 €**	**2,50 €**	

Céréales

Marché du 29 août 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	5 d'août	150,00	N	C
	-	-	-	-	-
Aube	meunier	août-déc.	153,00	N	C
	fourrager	août-déc.	145,00	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 62/63 kg/hl	août-déc.	134,00	V	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	5 d'août	130,00	T	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	n.p.	-	-	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or/Haute Saône		août-déc	140,00	N	C
Yonne			inc.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	-	n.p	T	C
Aube/Yonne	50 kg/hl	sept.-déc.	153,00	V	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		oct.-déc.	155,00	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or	Fourrager	août-déc.	205,00	N	C
Yonne	Fourrager	août-déc.	205,00	N	C
Aube	Fourrager	août-déc.	205,00	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	3 d'août	174,00	T	
	18% 1ère main	9 d'août	176,00	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	160,00	T	
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	161,00	T	

Matériel

Tracteur

15 - Agriculteur du 15, vend tracteur 1046 IH, TBE, cabine, pneus 50 % 1228 1838, crochet auto (cause non emploi) + moteur. 7000 euros à débattre.
✆ **04 71 62 47 05**
Port 06 07 99 72 28

58 - VENDS tracteur Mac Cormick 824 dans l'état, 600 euros (réf. 3601)
✆ **03 86 29 88 21**

58 - VENDS tracteur Valtra N101, septembre 2010, 2 320 H., pont suspendu avec chargeur Quick 55 avec multi benne Alo 170. (réf. 370B)
✆ **06 64 73 86 03**

70 - Vds combiné de semis Kuhn HR 4002 + Semoir Sulky toutes pièces d'usure neuves TBE, disponible.
✆ **06 88 90 32 81**

70 - Agriculteur vds foin 2017 certifié AB, 1ère qualité, prix à définir.
✆ **06 82 34 19 31**

Travail sol

01 - Vds charrue Vari 120, 4 corps, herse rotative 3m, girofaneur 6502 Kuhn, semoir maïs NG+ Ribouleau 4 rgs, semoir céréales 3m D 8.30 Amazone, bétaillère 6 bêtes
✆ **0608428299**

01 - Vds cause cess charrue Gregoire Besson RC 31, 4 socs, année 2006, très bon état
✆ **06.89.57.71.82**

01 - Vds cse cess combiné semis Amazone 4m tasse avt rotative 5m Machio presse Krone 120x120 KR 130
✆ **0684803668**

07 - vds charrue 2 socles Huard BRE65T n° 21019 hydraulique BE dégagement 60 cm Prix 1800 euros.
✆ **06 01 88 61 41**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, - tracteurs Claas John Deere, NH, Fahr, Fiat, MF, Renault Fendt, welger et autres (réf. 360C)
✆ **06 29 81 80 05**

39 - Belle NHTX63RCFS an. 2000 pneus neufs 4 RM 3 600 HR CP 4,57 m, broyeur 40 000 euros HT option Capello 6RR maïs et tournesol 5 000 euros
✆ **06 82 25 31 30**

58 - VENDS 1 semoir Amazone à plateaux, - 1 herse 3.80, - 1 moteur électrique 7 cv., - 1 arracheuse à pommes de terre 1 rang, - 1 élateur à foin 10 m. (réf. 3501)
✆ **03 86 30 03 32**

Agri. divers

01 - Cse cess vds 1 lot de cornadis et barrières - monte bottes 10m tasse avt - semoir à engrais, pulvé 15m Hardi, charrue 4 corps, desileuse Jeantil D2000, paille blé et colza R130
✆ **0670469206**

01 - Vds cse cessation charrue Naud 3 socs herse rota Lely 3m + semoir Nodet 3m épandeur Duchene hérisson verticaux semoir engrais Sulky
✆ **0609874152**

07 - Ensemble de plomberie 3 btl 60 cm de haut, chalumeau + établi + perceuse et accessoires de plomberie. Prix 380 euros.
✆ **06 01 88 61 41**

18 - Recherche corn picker, 1 rang, traîné.
✆ **06 81 25 03 01, laisser message**

21 - Cause cessation VEND tracteurs Valtra T202V, an. 2011, 1 920 h., - Valtra N92, an. 2009, 1 290 h. avec bati de fourche, - brabant Vogel Not, an. 2012, 6 fers,XMS 950, - herse rotative Alpego RG400, 4 m., an. 2008, - semoir à engrais avec pesée, an. 2007, 24 - 36 m., DPX Magnum, 2 400 l. avec bache et rehausse, le tout en TBE + divers matériels (réf. 350A)
✆ **06 62 32 99 18**

25 - VDS herse à prairie, andaineur Pottinger 421N de 2013, 2 cuves à eau intox 4500 l et 1500 l galva, 1 faneuse 8331 Deutz Fahr.
✆ **06 71 74 32 55**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vends cuve inox vertical 11000 litres cuve fibre 3000 l châssis Galva sur roues TBE.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Cherche plateau fourrager 8 à 10 m mini 10 T. + cherche benne 12 à 14 T.
✆ **06 08 32 95 59**

38 - Vds Cse cess. mot. élec. 5 cv sr chariot, 1 cuve 3000L plast., 1 vibro 5 m, 1 cultilabour de semis 4 m, 1 rotaderon 1 rem. à plteaux 2 roues, combi herse semoir Amazone 3m.
✆ **06 87 71 31 24 HR**

38 - Vds épandeur Leboulch 7T5 essieu balancier flèche ressort + roues 16,9-30 pour Deutz.
✆ **06 73 60 12 97**

38 - Tracteur Carraro tigre 4300 Country 35 cv - 4 RM - 590 H, état except. HT 11600 euros tondeuse OREC GR703 exc. état HT 1800 euros.
✆ **06 80 03 47 35**

58 - VENDS deux portes métalliques avec rails : 1 de 2.60 m., H. 2.40, - 1 de 2.25, H. 2.27 (réf. 360B)
✆ **03 86 58 31 61**

58 - Cause cessation VEND enfonce pieux, - pailleuse, - cage contention, - bétaillère Mazeron, - andaineur, - tracteurs MF 5455 avec fourche - 4370, - remorque benne 6 T. - vis à grain (réf. 37VB1)
✆ **06 88 34 14 20**

58 - Suite reprise exploitation VEND tracteurs Case 1056, Deutz 106 - 6140, - charrue comb. semis, - épandeur, - plateau, - mat. fenaison, - tonne à eau, - bétaillère Ponge 6 m., - épareuse, - MB NH 8040, - dérouleuse, - des. pailleuse, - broyeur horiz., - delimbre, - balayeuse, - cellule, - vis, - applatisseur, bon état (réf. 370C)
✆ **06 23 53 51 51**

69 - Vds. 200 caisses plastiques.
✆ **04 78 45 39 20 HR**

69 - Vend remorque Piroux TBE, charge utile 1400 kg, longueur 4,10, Largeur 1,50 avec rampe chargement, roue avant-béquille arrière. Prix : 800 euros. Conviendrai professionnel.
✆ **04 74 03 91 51**

69 - Vd MF 6480 2500 H. 2012 et NF 54000 Kuhn HR 304D 300 Ha + sem Sulky Disq 12900 Varim Kuhn 4000 4200 culli carré5 m. hydro 3500 mixter 7D+RC 4200 Tas aut carré 2100.
✆ **06 86 58 27 18**

71 - Vends tarière charrue Huard Brabant bi-socs, covercrop 24 D, cultivateur 2,50 m GD, herse Quivogne.
✆ **06 87 44 87 52**

71 - Vends Case 5140, 9.400 H, faucheuse Krone 283, broyeur horizontal Ferry 250, Brabant tri-socs Naud., débroussailleuse Ferry TSF 50, semoir 2,50, 17 rangs, 1 lame 2 m Desvois.
✆ **06 14 23 83 37**

71 - 03 - Ces. V. tra. Scania boîte méc. + semi. por. engin 2 esx 18.000 - pelle Poclain 90 CK 2GO, 8.000 euros.
✆ **06 03 42 06 75**

Véhicule

Utilitaire

01 - Cause cessation vds bétaillère Mercédès excellent état
✆ **0474519228 ou 0672605650**

26 - Vds Boxer fourgon betaillère étage amovible V7000 km 8ch état parfait 9000. 04 75 04 88 05 HR.
✆ **04 75 04 88 05**

71 - Vends C.15 diesel First, an. 2001, bon état, 211.000 km, 4 pneus neufs.
✆ **03 85 50 50 77**
de 13 à 14 h ou le soir

71 - Vends 4 x 4 Pajero 3,2 L, pompe injection, embrayage, démarreur neufs, 280.000 km, TBE, factures, 8.500 euros.
✆ **06 88 59 25 67**

Achat-Vente

Récolte

07 - Vends foin bio - balles rondes à prendre sur place 25 euros 120x120 200 kg.
✆ **04 75 58 08 62 HR**

36 - AV luzerne BioC2 2é et 3é coupe bien récoltée stockée ss hangar bottes carrées
✆ **06 78 38 99 88**

38 - Vds pommes de terre consommation «Monalisa»
✆ **06 32 01 71 24**

42 - Prod vds très belle paille diam 130, grain blé, orge, maïs ens, épis balles enrubannées livrées St Galmier
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

Fourrage

18 - Vends paille blé, orge, pois, de qualité, sous hangar, 450 kg environ, livraison assurée, par semis rendu client.
✆ **06 07 62 17 33**

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83**

21 - VENDS paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24 - 06 36 55 35 37**

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

Défi ~ Mat

ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS	an	Heures	CV
CASE JX 90 U, char case LRZ 120	2004	4100	90
CASE JX 90 U, char Q 730 bms 150	2003	4750	90
CLAAS Celtis 456 RX, invers hydro-3 DE	2008	5500	102
CLAAS Axos 310, batis MX	2011	2100	75
CLAAS Axos 330CX, char MX 80,5	2011	3950	90
DEUTZ Agrofarm 420, char agram Q 630	2011	3100	100
DEUTZ Agrotron L730, pont av et cab susp	2012	2600	220
JOHN DEERE 3040, 2 RM - cab PPI	1981	10662	90
JOHN DEERE 5080 R, char JD 551-BMS 130	2009	5500	80
JOHN DEERE 6090 MC, char JD H 310 BMS 190	2014	1900	90
JOHN DEERE 6130, char JD 631	2008	4000	80
JOHN DEERE 6230 P, crochet ramasseur	2008	4300	100
JOHN DEERE 6430 P, auto power - TLS HCS rév	2010	4400	125
JOHN DEERE 6530, PQ+ 24/24 TLS	2008	4000	120
JOHN DEERE 6600, boite PQ 20/20	1997	9300	115
JOHN DEERE 6630 P, PQ + 24/24 TLS	2010	4300	130
JOHN DEERE 6630 P, TLS HCS auto power	2010	3600	135
JOHN DEERE 6125 R, TLS-HCS-Rel av-char	2013	3800	125
JOHN DEERE 6130 R, TLS - rel av	2013	2900	130
MC CORMICK MC 130, char MX 120 - croco 160	2010	4700	130
M. FERGUSON 4270, boite 24/24	2000	4200	110
M. FERGUSON 5440, dyna 4-char MX u8	2011	4700	100
M. FERGUSON 6140, rel avant	1997	6800	90
M. FERGUSON 6455, dyna 6 - char MF 955	2007	6500	120
M. FERGUSON 7465, dyna VT - cab et pont susp	2012	950	135
VALTRA N 103, char quicke Q61 - BMS 190	2014	1600	100

MATERIEL DIVERS	an	capacité
Dérouleuse CALVET - DRH, bras chargement, dents escamtable	2014	
Dérouleuse SUIRE - DMB, bras chargement, com teleflexible	1998	
Pailleuse LUCAS - Castor + 30, haillon AR, semi portée	2004	3 m³
Godet à désiler QUICKE - Silocut 150, largeur 1,50 m euro	2010	
Désileuse LUCAS - Silogrif 3000	1990	3 m³
Désileuse SILODIS - D1700, teleflexible	1992	1,7m³
Mélangeuse SGARIBOLDI - Monofeeder, pesée, vis horizontale	1993	12 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Triomix 1000, pesée, chargement ar	2002	10 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Solomix 1 1400, com élec, pesée, simple vis	2008	14 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Solomix 1-1400 ZK, com élec, pesée, simple vis	2013	14 m³
Remor. Mono. AGRAM - Bigben 12, prte automatique, rehausse	2007	12 t
Remor. Mono. LYONNET - BML 110, prte automatique, rehausse	1999	11 t
Remor. Mono. LEBOULCH - GOLD+14000 BO, prte auto, essieu boogie	2005	14 t
Épand. à fum. GILIBERT - HELIOS 14, boitier en cab., centrale hydrau	2005	14 m³
Épand. à fum. GILIBERT - HELIX 8, tapis noix neuf	2009	8 m³
Charrue KVERNELAND, F3NR, 3 corps non stop meca		
Charrue KUHN - MM 122, 4 corps ext., deport devers hydrau	2009	
Cover croop SOUCHUT PINET - 20 disques, porte	2000	2,10 m
Déchaumeur AGRISEM - DOM SUPER SRE, 24 disques, porté	2011	3 m
Rotalabour HOWARD - R 600-305-F1, attelage ar, rouleaux packer	2005	3 m
Distrib/engrais PROLOG - CNX6120, tapis DPA - double disque **destock.**	2007	8 m³
Distrib/engrais KUHN - MDS 935, 12 à 18 m, bache	2008	800 L
Sem. en ligne KUHN - PREMIA 300, 24 rgs socs, passerelle + herse	2003	
Sem. en ligne KUHN - HR 303+VENTA LC 302 - 24 rgs socs **destock.**	2005	3 m
Sem. en ligne AMAZONE - CombiHR, semoir + herse **BE, destock.**	2010	3 m
Sem. mono AMAZONE ED 452, 6 rgs micro granulateur	2005	
Presse b. ronde JD, 644P, 9500 B, maxicut 25 C **TBE**	2011	2 m
Presse b. ronde DEUTZ - MP 125, 120/120 rotocut, ficel filet	2004	2 m
Presse h. densité SUPERTINO - SR 6080, 60x80, 4 noueurs	2007	2 m
Presse h. densité SUPERTINO - SR 6080, 60x80, groupeur	1999	2 m
Mois. bat. LAVERDA - 255 AL 4WD, 5 secoueurs, coupe 4,80	2004	210
Herse de prairie HUGUENIN - PERFECT 600 H, tapis 4 rgs, tapis réversible	2005	6 m
Herse de prairie PONGE - VPG 54, repli hydrau	2007	5,40 m
Épareuse GYRAX - 1051, bras 5m, com elect	2011	1 m

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
1ER CHOIX
4 NERVURES
LIVRAISON GRATUITE**
À PARTIR DE 5,30€/M²*
*Prix HT POUR 200M² soumis à conditions
**Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
SPACE HALL 1 stand B15
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Affaires ESPACE RÉSERVATION
CONTACTEZ votre
SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR habituel

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
23 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

GOIZIN
Maîtrisez l'avenir !
FABRICATION FRANÇAISE
TAURUS 4+1
SBC : 12 400 € HT
NSH : 16 450 € HT
(prix sans reprise, enlèvement chez votre revendeur)
Possibilité de :
- Garantie 1 + 2 ans
- Crédit constructeur 7 campagnes à 0%, 1ère à 3 mois.
Retrouvez-nous :
- SALON AUX CHAMPS - LISIEUX 14
- INNOVAGRI - ONDES 31
- TERRES DE JIM - MARGNY LES COMPIEGNE 60
- SPACE - RENNES 35
- COMICE DE MUSSIDAN - MUSSIDAN 24
- SOMMET DE L'ÉLEVAGE - COURNON D'AUVERGNE 63
Tél : 05 49 80 29 20
www.eurotechnicsagri.eu

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
Bandeau en ABS - polyvinyl
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir.
Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAs - Photos non contractuelles

58 - VENDS 40 bottes foin diam. 150, 30 € la botte, région Nevers (réf. 3701)
✆ **03 86 37 11 71**

Pépinière

26 - Vds plants de lavadin Grosso 06 10 23 85 14
✆ **06 10 23 85 14**

26 - Vd beaux plants de lavadin Grosso tél soir HR 06 83 00 65 05
✆ **06 83 00 65 05**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

39 - Entre Salins-Arbois, vends chalet Chauvin 10 ans, 135 mètres carrés sur 25 ares + dépendances bois garage
✆ **03 84 37 91 59**

70 - A céder exploitation agricole. Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 VESOUL
✆ **sous la référence 82098.**

Divers

01 - Vds 11 buses béton armé diam int. 500 cm, long. 2400 cm, 740 kg - 1 entrée buse - unité 150 euros, le lot 1500 euros
✆ **0606627459**

26 - Donne 2 tombereaux bon état pour stockage de grains roues sur pneu. Tél HR 04 75 58 73 07
✆ **04 75 58 73 07**

38 - Vds SOM 411 sans moteur, ptit gris MF, roues cages Molcon 13x28 neuves et occasion, jumelage Molcon 13x28 et 16,9x30, roues fines 33x44 TBE, jumelage Molcon diam. 36 à souder, petite fourche AR, petite bétonnière 3 points (100 l).
✆ **04 74 84 56 62 HR**

58 - VENDS poutres en chêne neuves : 1 de 5,90, 25 x 14, - 2 de 5.90, 24 x 13, - 1 de 5.15, 18 x 16, - planches neuves chêne et merisier (réf. 360A)
✆ **03 86 58 31 61**

71 - Vends 2.000 tonnes de compost issu de fumier de bovins. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

Location

Agricole

69 - Un fermage vignes et terre sera disponible au 11/11/2017. La parcelle se situe lieu-dit «les Bruyères» à Bagnols. Elle se décompose ainsi: 1ha 06a 42ca vignes et 67a 70ca terre. Pour tout renseignement ou offre de fermage :
✆ **secretariat@bagnols.net**

Offre

Emploi

03 - Cherche couple jeunes retraités pour entretien gîtes et chambres hôtes à Toulon-sur-Allier Logement fourni
✆ **06 85 15 42 67**

26 - Chauffeur PL/SPL : livraison en semi et/ou porteur en ferme.Basé à Crest(26). Poste en équipe,en CDI, à pourvoir immédiatement.Envoyez votre CV à esu@trans-natural.com
✆ **04 76 36 45 93**

38 - URGENT, le Comité Isérois des ELeveurs recherche un AGENT de TRAITE pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le secteur Nord Isère – Aucun diplôme exigé – Connaissance milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDD remplacement maladie temps partiel (40h mensuelles). Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN au
✆ **06.68.00.51.35 ou nathalie.degardin@isere-conseil-elevage.fr**

38 - Le Comité Isérois des ELeveurs recherche un AGENT de TRAITE pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le secteur Chartreuse – Aucun diplôme exigé – Connaissance milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDI temps partiel (50h mensuelles). Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN au
✆ **06.68.00.51.35 ou nathalie.degardin@isere-conseil-elevage.fr**

38 - La SENuRA (Chatte) cherche du personnel saisonnier pour la récolte manuelle et le triage des noix (3 semaines environ). Fiche d'inscription à retirer à l'accueil.
✆ **Contact HB : 04 76 38 23 00**

CONCESSIONS MOTOCULTURE
Auxois Morvan, plaine de Dijon et Grand Dijon
RECHERCHONS mécaniciens (nnes) motoculture
Vous aurez pour mission d'assurer la maintenance et la réparation de matériels de motoculture. Vous devez impérativement avoir des compétences en électronique, hydraulique et pneumatique.
• CAP ou BEP, BAC maintenance des matériels.
• Expérience : 3/5 ans requise
• Polyvalent et autonome • Poste évolutif
• Type de contrat: CDI • Durée du travail: 39 H/semaine
• Salaire: à débattre suivant expérience
Contacter DROUIN Pascal - **Port. 06 26 94 48 84**

58 - Exploitation polyculture élevage bovins RECHERCHE salarié sérieux et motivé. (réf. 37VB3)
✆ **06 82 06 76 84**

69 - Rech. métayer ou prestataire de service pour propriété 7,5 Ha en Beaujolais sud : 5 Ha Gamay, 1,5 Ha Chardonnay, 1 Ha Pinot, vignes jeunes et 100% mécanisables. Vinification Oedoria. Plus d'info...
✆ **06 80 59 71 56**

69 - Exploitation viticole beaujolais cherche tractoriste CDI.
✆ **04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr**

69 - Recherche H/F ouvrier spécialisé pépinières pleine terre conteneur / hors sol. Salaire à définir - CDI.
✆ **contact@pepinieres-imbert.fr**

69 - Recherche H/F vendeur pépinière CDI travail le samedi connaissance des végétaux. Salaire à définir.
✆ **contact@pepinieres-imbert.fr**

Service

89 - Constructeur puits et forages, rech d'eau sur 89-21-58-71, Serge Poinsot (2703)
✆ **03 86 55 98 85 ou 06 86 01 50 99**

Animaux

Bovin

01 - Vds très grosse génisse Prim'Holstein terme 1/10 très bonnes origines
✆ **0698366515**

01 - Vds cse retraite vaches pleines & génisses de 15 à 20 mois et laitonnes genotypées HBC indem IBR et vacc. FCO
✆ **0675747391**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 12 - 13 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 370A)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends 1 taureau adulte, + trois de 18 mois HBC, issus IA vélage facile ind. IBR. 1 de 18 mois, sans corne. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94**

18 - EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt vds, choix de tb taureaux HBC de 18 mois avec qualités de race et maternelles, dociles.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Eleveur charolais vends cause retraite : 10 jeunes vaches charolaises, HBC, échographiées, vêlage novembre/décembre, saillie de "Jackson", fils de "Der de der", champion Paris 2012. Robert Jasset.
✆ **02 48 74 55 94 ou 06 38 88 12 13.**

19 - AV taureaux LIM, 16 & 18 m., hab. à l'attache, vêlages faciles, GS (IBR-A), livraison éventuelle
✆ **06 73 47 06 31**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

38 - Vds taureaux Limousin 1 an père inscrit bonne conformation vêlage facile ind IBR
✆ **04 76 06 03 82 HR**

38 - Exp. bovins lait + noix propose stage ou contrat de formation selon projet.
✆ **06 73 98 72 73**

42 - Vds taureau charolais 4 ans vêlage facile 6 tx 18 mois HBC livraison Charguéraud Mably
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vds 8 taureaux charolais HBC 18 mois, 1 de 3 ans, 10 de 1 an Gaec Lapendery liv ass
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vds génisses pleines ou vaches au lait PH ind IBR
✆ **06 87 03 23 99**

54 - Vends génisses Salers prêtes à saillir et broutardes Salers
✆ **06 19 33 32 82**

58 - Elevage HBC, EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 9 et 18 mois SC et cornus, génotypés, bonne qualité maternelle, TGS (réf. 350B)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - VENDS taureaux 18 mois : - 2 charolais et 1 limousin, sans corne, IBRA, origine vêlage facile (réf. : 37VB2)
✆ **03 86 30 15 63 HR**

58 - Cause retraite VEND cheptel HBC 100% IA le 28/09/2017 à SICAFOME - 58 Moulins Engilbert, 60 vaches pleines, vêlage nov.-déc., - 25 génisses 1 an, - 15 mâles repro., expo. 9 h 30, vente 10 h, TGS. (IBR A - Vacc. FCO) (réf. 370D)
✆ **06 48 17 03 17**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 18 mois, type viande issus vêlage facile, ossature fine, cheptel IND IBR (réf. 37VB4)
✆ **06 68 67 23 23**

69 - Achète laitonnes charolaise vaccinées FCO pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Cse cess lait vend génisses pleines MO Indemne IBR vacciné FCO velage sept. oct. Blanc.
✆ **06 18 24 47 69**

69 - Vends génisse 2 ans prête : vosgienne croisée Prim'Holstein. Terme 04/10/17.
✆ **06 50 90 44 52**

69 - Vends 2 génisses MO terme octobre troupeau indemne IBR et vaccinées BVD.
✆ **06 74 52 79 01**

69 - Eleveur limousin HBL vend jeunes reproducteurs mâles calmes bonne origine TES prix raisonnable 14-17 mois livraison possible.
✆ **04 72 31 13 72 ou 06 82 22 56 77**

70 - Vos 3 génisses Salers terme octobre TGS.
✆ **06 81 98 80 34**

71 - Vends 5 génisses montbéliardes pleines, terme à partir du 15 septembre.
✆ **03 85 50 41 87**

71 - Vends taureau 18 mois HBC, qualité de race et maternelle, divers origines, TGS. Gaec de Baugy.
✆ **06 77 09 68 07**

Caprin

38 - Vds bouc chamoisé Alpin écorné issu d'IA 3 ans : 100 euros.
✆ **06 19 77 55 40**

Ovin

42 - Achète agneaux brebis chèvres réforme toute l'année
✆ **06 07 96 23 40**

58 - VENDS agneaux reproducteurs CHAROLLAIS non inscrits, bonnes origines. Pannetier Jean-François (réf. 3602)
✆ **06 83 24 55 99 06 95 33 09 30**

71 - Achète agneaux, brebis et chèvres de réforme, paiement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

Equin

18 - VENDS jument trait avec son poulain et chevaux sport, dociles, non dressés (réf. 36VB1)
✆ **06 10 65 06 92**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

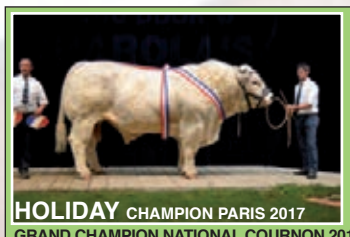
Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

PORTES OUVERTES d'élevage


HOLIDAY CHAMPION PARIS 2017
GRAND CHAMPION NATIONAL COURNON 2016
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71

PORTES OUVERTES visite de l'élevage au pré
les 22, 23 et 24 septembre

40 taureaux de 18 mois - 30 génisses de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

JOURNÉES PORTES OUVERTES
de 2 élevages HBC sur site de Beaumont
les 30 SEPTEMBRE et 1er OCTOBRE
Élevage charolais GAEC DE BEAUMONT - 58230 Alligny-en-Morvan
Élevage charolais GUENOT NICOLAS - 21230 Allerey
A VENDRE
• 20 veaux reproducteurs
PRIX RAISONNABLES
03 86 76 12 83 - 06 70 34 71 84
Site : pagesperso.orange.fr/earldebeaumont

JOURNÉES COMMERCIALES D'AUTOMNE
dans les élevages de cote d'or
les 28,29 et 30 septembre 2017
Découvrez la vidéo sur le site
http://simongenetic.com

VENTE DANS LES ELEVAGES AVEC GARANTIES SANITAIRES, DE RACE PURE ET DE PERFORMANCES

Nom Prénom ou Société - Adresse	Téléphone
GAEC MENETRIER PARIZOT - 21350 Avosnes	06 88 00 66 35
GAEC DE PERGEOT - 21320 Chatellenot	06 24 69 61 13
SCEA LUCOTTE Jean-Marc - 21320 Créancey	06 80 98 96 57
EARL LECHENAULT B et Y - 21230 Foissy	06 68 67 74 41
GAEC NOIREAUT - 21320 Meilly sur Rouvres	06 14 13 59 11
LUCAND François - 21210 Molphey	06 76 52 81 85
GAEC CHOUBLEY - 21210 La Motte Ternant	06 76 65 35 98
BAUDION Nicolas - 21320 Pouilly en Auxois	06 88 94 68 00
GAEC DE LA FONTAINE - 21320 Sainte Sabine	06 77 00 86 27
GAEC LECHENAULT Frères - 21350 St Thibault	06 24 24 69 93
GAEC BAULOT Yannick et Xavier - 21140 Semur en Auxois	06 70 12 20 09
EARL TURSIN - 21210 Villargoix	06 73 95 62 82
PERRIN Guy - 58120 St Léger de Fougeret	06 87 48 78 23

VENEZ FAIRE VOTRE CHOIX !
NOMBREUX REPRODUCTEURS à VENDRE
Renseignements, liste d'éleveurs participants sur simple demande
Tel. 03 80 90 68 80 - Fax 03 80 90 76 14 HB ou 06 24 24 69 93 HR
Site internet: www.cote-dor.chambagri.fr

LE GAEC GAUTHÉ VOUS PROPOSE
une vente organisée le vendredi 29 septembre
12 taureaux de 18 mois HBC
45 veaux reproducteurs HBC
20 génisses et vaches charolaises pleines
Visite et vente à l'amiable à partir de 10h00, vente taureaux 14h00
Domaine St Etienne - 58290 Vandenesse

PORTES OUVERTES
les 29, 30 septembre, et 1er octobre
ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND
reproducteurs veaux et taureaux 18 mois TGS,
80 vaches et génisses 18 mois
SCA LEMAITRE Raymond - Chevannes - 58 Montaron
03 86 30 61 65 - 06 72 29 06 85

PORTES OUVERTES
les 16 &17 SEPTEMBRE
.Élevage HBC
.Taureaux de 18 mois
.Veaux de l'année
Gaec MENETRIER PARIZOT
Hameau de Barain - 21350 Avosnes
03 80 33 49 80
06 88 00 66 35
06 85 60 71 73

À la découverte de la race limousine
JOURNÉES PORTES OUVERTES LES 23 ET 24 SEPTEMBRE
Génisses, vaches pleines,
mâles 1 et 2 ans, Animaux sans cornes
Visite complète des troupeaux
• **BREUGNOT François**
Rangleau 58120 Blismes
06 76 29 30 60
• **THOULE David**
Le Couault - 58340 - Diennes Aubigny - 06 10 09 65 69

PORTES OUVERTES
Vendredi 22 et Samedi 23 septembre
taureau 18 mois, veaux de l'année,
qualification IBR A HBC ou non
Gaec PAUTET
Le Bois Gizet - 58170 Savigny Poil Fol
03 86 30 85 24 - 06 13 33 44 38
06 09 40 50 63

CHAROLLES (71) - MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017 - 14H
100 REPRODUCTEURS HBC EN VENTE
L'Ass des Eleveurs Charolais d'entre Saône vous invite à la
VENTE AUX ENCHÈRES (69 veaux mâles, d'automne, vêlage facile et sans corne)
VENTE AMIABLE de taureaux
Expo dès 9 H - Les meilleurs des élevages de la région
Tél. : 03 85 24 17 54 - Catalogue visible sur le site internet : www.charolais71.fr

PORTES OUVERTES
Samedi 23 et dimanche 24 septembre
Olivier VIEUX
Chérault - 58270 St Benin d'Azy
07 86 72 80 09
VEAUX de l'année - TAUREAUX adultes et 18 mois
élevages HBC, IBR A, TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

PORTES OUVERTES
29, 30 septembre et 1er octobre
• 25 veaux de l'année
• 15 taureaux 18 mois
• 2 adultes
• Inscrits HBC ou non
• Disponible à la vente
le meilleur accueil vous sera réservé
Gaec MONTCHARMONT
Roland et Thomas
Magny, 58170 Millay
Tel. 06 14 09 77 66
06 09 74 90 23 - 06 16 36 19 68

EARL BERGER
Stéphane vous ouvre ses portes les
15-16-17 Septembre
à Lenteur 58250 Ternant
06 25 72 20 74 - 06 03 61 72 87
Exposition au prés de taureaux charolais, 18 mois et veaux qualification IBR : A-TGS

PORTES OUVERTES
29, 30 SEPTEMBRE et 1ER OCTOBRE
AVEC LES ÉLEVAGES

Gaec SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	06 89 28 18 82
Scea RAYMOND JC ET S	Villecourt - 58300 Decize	JC 06 81 06 35 07 SOPHIE 06 87 47 38 99
Earl BAUDOT RAYMOND	Villecourt - 58300 Decize	06 80 20 55 39
Gaec TOUILLON MOIRON	Le Grand Saisy - 58300 Decize	06 19 82 08 94
Pierre BERNARDET	Crécy-les-Forges - 58300 Decize	06 16 63 93 25

EN SAÔNE-ET-LOIRE
22 et 23 SEPTEMBRE 2017
Portes Ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Elevage Gaudet Fabien
71420 Marly/Arroux - Tél 06 62 14 35 44

PORTES OUVERTES EN ÉLEVAGES
Une Génétique Innovante
15 16 SEPT. 2017

Saône-et-Loire
• **EARL COTHENET BERNARD** - CHAMPLONG 71420 DOMPIERRE SOUS SANVIGNES
• **GAEC BEAUDOT** - LE FOUR - 71420 CIRY LE NOBLE
• **GAEC DES CHATAIGNIERS** - LES VOISOTTES - 71670 LE BREUIL
• **CIRON RICHARD** - LE REVE - 71130 CHASSY
• **EARL DES QUATRE SAISONS** - LA BROSSE - 71700 BOYER
• **GAEC D'AZU** - AZU - 71230 - ST ROMAIN SOUS GOURDON
• **SCEA DES THEVENOTS** - LES THEVENOTS 71130 NEUVY GRANDCHAMP
• **GAEC GORDAT DUSSABLY** - LA BELUZE - 71600 VOLESVRES
• **GAEC MORIN** - LE JUGNY - 71430 ST AUBIN EN CHAROLLAIS
• **GAEC COMEAU** - LA FIOTTE - 71210 ST EUSEBE
• **GAEC DE NOLAT** - NOLAT - 71130 NEUVY GRANDCHAMP
• **EARL DOUHARD** - CEFRIN - 71130 VENDENESSE/ARROUX
• **GAEC PLUCHAUD Paul & Julien** - ETERNES 71430 SAINT VINCENT BRAGNY
• **GAEC DESCOMBES** (ELEVAGE LIMOUSIN) - BOUCANSAUD 71300 MARIGNY
• **EARL VINCENT SEBASTIEN** - AZY - 71420 CIRY LE NOBLE
• **EARL CLEMENT DAVID ET JM** - COLLANGES 71120 VENDENESSE LES CHAROLLES
• **GAEC JACOB** - MESSEUGNE - 71460 SAVIGNY SUR GROSNE
• **GAEC BONNOT** - LA FORET - 71220 LA GUICHE

Côte d'Or
• **GAEC DU CHAUDEAU** - 3 RUE AMONT - 21350 THOREY SOUS CHARNY
• **GAEC HENRIOT** - 12 GDE RUE - 21700 VILLEBICHOT
• **MORIN Thomas** - Rue du Stade - 21140 SAINT-EUPHRÔNE

Liste des animaux sur : **www.feder.coop** Espace CoopRepros

Vos interlocuteurs spécialisés en génétique
Emmanuel Plasson (secteur 03-71) 06 10 82 11 10
Thibault Chevailler (secteur 01-58 -71) 06 08 94 76 21
Geoffrey Rémy (secteur 21-89) 06 77 65 94 93

Disponibilité et large choix d'animaux prêts à la saillie

6 élevages Charolais HBC du Val d'Arroux vous accueillent
Vendredi 29 et samedi 30 septembre 2017
180 Reprod. mâles et femelles ttes catégories
• **GAEC LA CONDEMINE** - 71 Vendenesse/Arroux- 06 23 21 95 20
• **PIERRE Didier** - 71 Gueugnon - 06 80 44 08 26
• **DEMEULE Laurent et Fabienne** - 71 Rigny/Arroux- 06 08 77 90 86
• **EL. GAGNEPAIN-CHAMPENOIS** - 71 Rigny/Arroux - 06 85 51 07 90
• **GAEC PORNET JM et Guillaume** - 71 Digoin - 06 21 06 16 60
• **PALLOT J. Ch.** – 71 Oudry 06 16 50 72 21
Ttes garanties sanitaires - Prix raisonnables

ELEVAGE CHAROLAIS HBC
GAEC BONNOT Fernand & Fils - 71220 La Guiche
Portes Ouvertes
29, 30 septembre et 1er octobre
Vente de :
Veaux mâles de l'année • 60 taureaux de 20 mois • 30 génisses de 20 mois (N.I.)
Bonnes qualités et origines. Livraison poss. / Prix raisonnables / Buvette
06 81 89 18 52 Nouveautés sur http://gaecbonnot.free.fr

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme CLAIR JEANNE décédée le 02/08/2012 à Seurre (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218006667/PC.

AL213719670

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. PERRIN JACK décédé le 30/01/2015 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212007431/PC.

AL213719673

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. HOUARD Jean-Claude décédé le 30/03/2016 à MONTBARD (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218010458/CM.

AL213719799

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DELALANDE Marcel décédé le 03/07/2016 à SAULIEU (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218014704/CM.

AL213719800

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. TRESSARD PATRICK décédé le 06/07/2014 à CHATILLON SUR SEINE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218001239/PC.

AL213719805

DÉMISSION

CHARME

**Société en nom collectif
au capital de 50.000 euros
Siège social : 4, Avenue Jean Bertin
Parc Technologique
21000 Dijon
821 814 092 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision du 17 juillet 2017 du Directoire de la société SA ROGER MARTIN, co-Gérante de la Société, et d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire de la Société du 17 juillet 2017, que les fonctions de représentant permanent de la personne morale co-gérante ; la SA ROGER MARTIN, sont, à compter de cette même date, exercées par Vincent LARROCHETTE demeurant 36 Rue de Montchapet – 21000 Dijon en remplacement de Vincent MARTIN, démissionnaire. Mention au RCS de Dijon.

AL213719596

NOMINATION

EST LYONNAIS GRANULATS

**Société en nom collectif
au capital de 50.000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc technologique
21000 Dijon
802 856 401 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision du 17 juillet 2017 du Directoire de la société SA ROGER MARTIN, co-Gérante de la Société, et d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire de la Société du 17 juillet 2017, que les fonctions de représentant permanent de la personne morale co-gérante la SA ROGER MARTIN, sont, à compter de cette même date, exercées par Vincent LARROCHETTE demeurant 36 Rue de Montchapet – 21000 Dijon en remplacement de Vincent MARTIN, démissionnaire. Mention au RCS de Dijon.

AL213719597

PF DÉVELOPPEMENT

**SAS au capital de 15 000 €
20 rue du Cap Vert 21800 Quétigny
803 794 429 RCS Dijon**

Aux termes du PV d'AG du 30/06/2017, ont été nommés CAC titulaire la Société SECC, 2 rue des Bons Enfants 21000 Dijon, et CAC suppléant Stéphane BERT, 24 avenue Victor Hugo 21000 Dijon.

AL213719819

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI KYLENA

**Société civile immobilière
au capital de 1.500 €
Siège : 5 Rue Jean Sans Peur
21850 St Appolinaire
818178089 RCS de Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 2 rue des Lilas 21850 ST APOLLINAIRE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AL213719814

SCI 12 PLACE SAINT MICHEL

L'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2017 de la SCI «SCI 12 PLACE SAINT MICHEL» au capital de 7 622,45 euros, 12 Place Saint Michel – 21000 DIJON, RCS DIJON 395 000 078, a décidé de transférer le siège social à Nouvelle Coupée - Bâtiment 16 - 5 Allée de la Villa Romaine – 71850 CHARNAY-LES-MACON, à compter du 1er juillet 2017 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de Macon.

Pour avis et mention.

AL213719807

VL-INVEST

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social
5 Bis rue de Rochechouart 75009 Paris
794 330 993 R.C.S. Paris**

Suivant procès-verbal en date du 6 septembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 12 rue de l'église 21700 Argilly.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Gérante : Mme Angélique VELUT, demeurant, 12, rue de l'Eglise 21700 Argilly.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Dijon désormais compétent à son égard.

AL213719816

APPORTS

**SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com**

**PYRAMIDE
SARL au capital de 102.500 euros
Siège Social : 587 Rue Dardelain
21160 Marsannay la Côte
450 734 595 RCS DIJON
(Société Apporteuse)**

**ECODIS
Société par actions simplifiée
au capital social de 1.000 euros
Siège Social
12 Rue Jean Truchetet
21410 Fleurey sur Ouche
827 713 256 RCS DIJON
(Société Bénéficiaire)**

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

1) Par convention sous seing privé, à DIJON, du 22 Mai 2017, la société PYRAMIDE et la société ECODIS ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société PYRAMIDE faisait apport à la société ECODIS de l'ensemble de ses activités de transformation et de commercialisation directe des produits de construction et d'aménagement intérieur, constituant une branche complète et autonome d'activités comprenant un actif de 1.079.013,63 € et un passif de 563.013,63 €, soit un apport net de 516.000 €.

2) Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société PYRAMIDE du 14/09/2017 et par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ECODIS du 14/09/2017.

En rémunération de cet apport, l'assemblée générale de la société ECODIS a procédé à une augmentation de capital de 516.000 euros, pour le porter de 1.000 € euros à 517.000 euros, au moyen de la création de 51.600 actions nouvelles, de 10 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à la société PYRAMIDE. Il n'est créé aucune prime d'apport.

3) En conséquence, aux termes de sa délibération du 14/09/2017, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ECODIS a modifié les articles 6 et 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 6 – APPORTS

Lors de la constitution, l'associée unique, soussignée, apporte à la Société :

Apport en numéraire

Une somme en numéraire d'un montant total de mille euros (1000,00 euros), correspondant au montant du capital social et à 100 actions d'une valeur nominale de dix euros (10 euros) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte du certificat établi en date du 26 janvier 2017 par la banque CIC, agence de DIJON, dépositaire des fonds, sur présentation de l'état de souscription mentionnant la somme versée par l'associée unique.

Cette somme de 1 000,00 euros a été régulièrement déposée sur un compte ouvert au nom de la Société en formation, à ladite banque.

Apport en nature

Par contrat d'apport du 22 mai 2017, l'associée unique a apporté une branche complète et autonome d'activité de transformation et de commercialisation directe des produits de construction et d'aménagement intérieur à la Société dont la valeur nette a été évaluée à 516.000,00 euros et approuvée par l'assemblée générale des associés de la société PYRAMIDE (Société apporteuse) en date du 14/09/2017 et par l'associée unique de la Société en date du 14/09/2017.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent dix-sept mille euros (517.000,00 euros).

Il est divisé en 51.700 actions de 10 euros chacune entièrement libérées.

AL213719824

**SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com**

**PYRAMIDE
SARL au capital de 102.500 euros
Siège Social : 587 Rue Dardelain
21160 Marsannay la Côte
450 734 595 RCS DIJON
(Société Apporteuse)**

**ECOLOG
Société par actions simplifiée
au capital social de 1.000 euros
Siège Social
12 Rue Jean Truchetet
21410 Fleurey sur Ouche
825 309 966 RCS DIJON
(Société Bénéficiaire)**

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

1) Par convention sous seing privé, à DIJON, du 22 Mai 2017, la société PYRAMIDE et la société ECOLOG ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société PYRAMIDE faisait apport à la société ECOLOG de l'ensemble de ses activités de plateforme logistique pour la vente aux concessionnaires, revendeurs, franchisés, et particuliers des produits qu'elle commercialise, constituant une branche complète et autonome d'activités comprenant un actif de 517.636,42 € et un passif de 252.636,42 €, soit un apport net de 265.000 €.

2) Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société PYRAMIDE du 14/09/2017 et par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ECOLOG du 14/09/2017

En rémunération de cet apport, l'assemblée générale de la société ECOLOG a procédé à une augmentation de capital de 265.000 euros, pour le porter de 1.000 € euros à 266.000 euros, au moyen de la création de 26.500 actions nouvelles, de 10 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à la société PYRAMIDE. Il n'est créé aucune prime d'apport.

3) En conséquence, aux termes de sa délibération du 14/09/2017 l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ECOLOG (Société bénéficiaire) a modifié les articles 6 et 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 6 – APPORTS

Lors de la constitution, l'associée unique, soussignée, apporte à la Société :

Apport en numéraire

Une somme en numéraire d'un montant total de mille euros (1000,00 euros), correspondant au montant du capital social et à 100 actions d'une valeur nominale de dix euros (10 euros) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte du certificat établi en date du 13 janvier 2017 par la banque CIC, agence de DIJON, dépositaire des fonds, sur présentation de l'état de souscription mentionnant la somme versée par l'associée unique.

Cette somme de 1 000,00 euros a été régulièrement déposée sur un compte ouvert au nom de la Société en formation, à ladite banque.

Apport en nature

Par contrat d'apport du 22 mai 2017, l'associée unique a apporté une branche complète et autonome d'activité de transformation et de commercialisation directe des produits de construction et d'aménagement intérieur à la Société dont la valeur nette a été évaluée à 265.000,00 euros et approuvée par l'assemblée générale des associés de la société PYRAMIDE (Société apporteuse) en date du 14/09/2017 et par l'associée unique de la Société en date du 14/09/2017.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent dix-sept mille euros (266.000,00 euros).

Il est divisé en 26.000 actions de 10 euros chacune entièrement libérées.

AL213719825

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur YouTube

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 11/09/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MAGNIEN: 6 ha 88 a 07 ca - Comme robot: B-361-362 - Ez loges: B-318 - Les bandes au charbonnier: B-324-325-326-328 - Les loires: B-366[282]

MARCHESEUIL: 69 a 00 ca - Pre fourche: C-191-192

VOUDENAY: 28 ha 33 a 14 ca - Aux reux de la cote: A-36 - Bois de la garenne: E-138 - Le parc chevane: B-5-6 - Les champs cirey: A-57-59 - Les chaumes: A-377[53](*) - Les longues raies: A-65(*) - Les rechots: E-5 - Les vernes d hugette: A-6-7-9 - Les vevres: A-71(*)-76-380[74]-383[77] - Les zigots: E-60 - Montchauvel: C-52-433[54] - Ouches sous le mont: A-81 - Pieces des antes: A-120-122-123-124-125-126 - Pre pingaut: A-70 - Pres vollot: A-67(*)

Pour les trois comunes ci-dessus :Parcelles en nature de Landes, Pré, Terre et Bois - Maintien du fermier sur les Terres agricoles.

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

SEMAREY-: 44 ha 82 a 91 ca - 'Champ lourdeau et moumillo': B- 55- 56- 57 - 'Colordotte': B- 2- 3- 181 - 'Pre aux pretres': B- 58(*)- 59 - Parcelles en nature de Pré

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/10/2017 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213719832

MODIFICATION DE STATUTS

LE BAZAR DIJONNAIS

**Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 7 800 euros
Siège social
Rue du Commerce - ZAC des Charrières
21800 Quétigny
334 763 448 RCS Dijon**

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 juin 2017, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 800 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Pierre-Emmanuel ORTELLI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :

SAS FINANCIERE DU VAL D'AMOUR, société par actions simplifiée au capital de 2 145 000 euros, dont le siège social est Rue des Gagnières - 39100 CHOISEY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lons-le-Saunier sous le numéro 444 782 247,

Représentée par Pierre-Emmanuel ORTELLI, son Président.

COMMISSAIRES AUX COMPTES nommés : la société ATLAS, domiciliée 24 rue des Tonneliers à Châlon sur Saône (71), titulaire, AUDIT PMA SARL, domiciliée 293 rue de la Farnière à GLEIZE (69), suppléant, pour les six premiers exercices de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Pour avis

Le Président

AL213719801

**FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON**

ALLO ALMA

**SARL au capital de 50 000 euros
Siège social : 34 rue Cramont
21400 Chatillon sur Seine
RCS DIJON 503 358 004**

CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : 70 000 euros

Nouvelle mention : 50 000 euros

SIEGE SOCIAL

Ancienne mention : 23 rue de Cramont 21400 CHATILLON SUR SEINE

Nouvelle mention : 34 rue de Cramont 21400 CHATILLON SUR SEINE

Pour avis : La Gérance : Jérôme DALAS

AL213719802

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Maël VIARD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER et Thomas ROQUEL», titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23, Rue Buffon , le 31/08/2017, enregistré à DIJON 1, le 4 septembre 2017, dossier 2017 35928, réf 2017 N 00775, a été cédé par :

Mme Nicole Guillemine HEISER, pharmacien, demeurant à SAINT MARTIN DU MONT (21440) 11 rue de l'Abreuvoir Hameau de Cestres.

Née à ESCH-ALZETTE (LUXEMBOURG), le 29 décembre 1952. Veuve de Monsieur Christian Henri MYON et non remariée.

A :

La Société dénommée PHARMACIE DE L'ABBAYE, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à SAINT-SEINE-L'ABBAYE (21440), 28 Rue Carnot, identifiée au SIREN sous le numéro 831 253 695 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Un fonds de commerce d'OFFICINE DE PHARMACIE sis et exploité à SAINT SEINE L'ABBAYE (21440), 28 Rue Carnot, lui appartenant, connu sous le nom commercial

PHARMACIE MYON, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 503 178 162,

Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce cédé est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro 503 178 162 00015, code APE 4773 Z.

Ladite officine de pharmacie est ouverte au public en vertu d'une licence d'exploitation délivrée par la Préfecture de Côte d'Or, le 11 janvier 1984 suite à la demande de Monsieur Christian MYON, sous le numéro 258, exploitée depuis le 15 décembre 2008 par Madame Nicole MYON en vertu de sa déclaration délivrée par arrêté de la Préfecture de Côte d'Or, le 15 décembre 2008 et de sa déclaration d'exploitation enregistrée par le conseil régional de Bourgogne de l'ordre national des pharmaciens selon certificat d'inscription au tableau de la section A de l'Ordre des Pharmaciens délivré en date du 22 décembre 2008.

Moyennant le prix de 320.000,00€ s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 307.870 € et aux éléments corporels pour 12.130 €.

Entrée en jouissance fixée au 01/09/2017.

Oppositions en l'étude de Me VIARD, notaire à DIJON, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion

Le notaire.

AL213719808

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ALUMARI

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 R.D. 974
21190 MEURSAULT
500 624 275 RCS DIJON**

Le 7/08/2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mr Richard SAUVAGEOT et Mme Alix SAUVAGEOT de démissionner de leurs fonctions de cogérants et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Régine ROUX, demeurant 2 Avenue Jean LASSERE Résidence le FLAMANT escalier G appartement 254 Port CAMARGUE 30240 LE GRAU DU ROI, pour une durée illimitée à compter de ce même jour.

Pour avis

AL213719768

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

GRISOT

**SARL au capital de 7 622.45 €
8 rue des Frères Lumière
21300 Chenôve
391 107 687 RCS Dijon**

PV d'AGO du 01/09/2017 : Mme Danièle GRISOT 5, Impasse Beauregard, FENAY (Côte d'Or), a été nommée gérante, à compter du 12/07/17 en remplacement de Monsieur Yves GRISOT, gérant décédé. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance

AL213719789

DIJON GRANULATS

**Société en nom collectif
au capital de 76 000 euros
Siège social : 5 rue de la Fonderie
21800 Chevigny Saint Sauveur
385 353 883 R.C.S. Dijon**

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une assemblée générale en date du 31 août 2017, Guy ALLIONE demeurant à Quartier du Pin – 201 chemin du Petit Nice – 83170 Brignoles a été nommé gérant de DIJON GRANULATS, à compter du 31 août 2017, en remplacement de Philippe DAUNE, gérant démissionnaire ayant cessé ses fonctions à ladite date du 31 août 2017.

Pour avis

AL213719812

NON DISSOLUTION

AF 21

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 68 rue des Chardonnerets
21200 BEAUNE
814 177 937 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.

AL213719796

SASU ENORIA

**Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 20.000 €
Siège : Hôtel d'entreprises du Toucycois
20 chemin de Ronde
89130 TOUCY
521675405 RCS de AUXERRE**

Aux termes des décisions du 28 août 2017, l'associé unique a décidé, en statuant en application de l'article L 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, le président.

AL213719820

AG COM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 7 Rue des Primevères
21190 MEURSAULT
504 655 739 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 30 mars 2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

AL213719823

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU ROND POINT

**SCI au capital de 1000,00 €
Siège social :
10 C Rue Georges Bernanos - 21000 Dijon
440 325 819 RCS de Dijon**

L'AGE du 30/04/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Radiation au RCS de Dijon

AL213719762

AUDOINFO.COM EURL

**EURL au capital de 6 800 €
Siège social
3 impasse des Prés Sampagny
21160 Couchey
491 420 410 RCS de Dijon**

En date du 31/03/2017, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Radiation au RCS de Dijon

AL213719813

SARL PALLAIN PHILIPPE

SARL au capital de 2 500 euros
ZAC de la Nourroy
21220 Gevrey-Chambertin
789616786 R.C.S. Dijon

Par décision de L'AGE en date du 04/09/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, Monsieur PALLAIN ZAC de Nourroy, 21220 Gevrey-Chambertin, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Dijon

AL213719828

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 07/07/2017, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES FRIANDS DISENT,

Siège Social : 2 rue Monge, Dijon (21000).

Objet : Restauration traditionnelle sur place et à emporter ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 7 500 €.

Président : Alexandre LIBOLT, 42 rue Neuve Bergère, Dijon (21000),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément de la majorité des associés.

Admissions Aux Assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres de la société. Tout associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour avis, le Président

AL213719557

A.M.A MULTISERVICES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à 21240 Talant du 01/09/2017 a été constituée une SASU nommée : A.M.A Multiservices

Objet : Assistance administrative, représentation d'intérêt économique et/ou commercial au profit des personnes physiques ou morales en terme d'instruction et de suivie des dossiers administratifs.

Capital : 100 €

Siège social : 58 Bis Boulevard de Troyes, 21240 Talant

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées – Vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : libre

Président : M. AZIZ AYAT MOUHOUB, 58 Bis Boulevard de Troyes, 21240 Talant Personne ayant le pouvoir d'engager la société : M. AZIZ AYAT MOUHOUB, 58 Bis Boulevard de troyes, 21240 Talant

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL213719798

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

SARL ROLAND

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
55 avenue Gustave Eiffel
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 05 septembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL ROLAND

Siège social : 55 avenue Gustave EIFFEL – 21000 DIJON

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de tous produits alimentaires, non alimentaires, bazar.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Philippe ROLAND demeurant à DIJON (21000) – 55 avenue Gustave EIFFEL, a été nommé gérant pour une durée indéterminée

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance

AL213719803

EARL DES SAULES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2017 il a été constitué une EARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL DES SAULES

Siège : Grande Rue – 21440 CHAMPAGNY

Forme : Société civile

Capital : 7 500 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Gérant : M. MALGRAS Olivier, demeurant 21440 CHAMPAGNY

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL213719804

LA DAUPHINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BEAUNE (21200) du 1er juillet 2017 et du 21 juillet 2017 à BEIJING (Chine) il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : LA DAUPHINE

Siège social : ZAC Porte de Beaune – 18 rue Buffon – 21200 BEAUNE

Objet social : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission; - la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire.

Gérance : Monsieur Paul MILLER demeurant 4 A route de Seurre – 21200 BEAUNE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis la Gérance.

AL213719809

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE

Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau
de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

Avis est donné de la constitution d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CORPEAU LOCATION

Capital : 10.000 Euros

Siège social : 15 Route du Pont de Paris – 21190 CORPEAU

Objet : La location de véhicules sans chauffeur de plus et moins de 3,5 T (PTAC).

La location de tous équipements professionnels et non professionnels, roulants et non roulants.

L'achat et vente de tous équipements professionnels et non professionnels, roulants et non roulants.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Walter ALIX, demeurant 21 Rue Charles Boysset à CHALON SUR SAONE (71100)

RCS : DIJON

Pour Avis

La Gérance

AL213719810

LE CLOS DU ROY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AUXEY-DURESSES (21190) du

30 août 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : LE CLOS DU ROY

Siège social : 12 route de Beaune – 21190 AUXEY-DURESSES

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire

Objet social : tous travaux et toutes prestations de services agricoles et viticoles ; achat et vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; tourisme viti-oeno, assistance à l'élaboration de circuits de visites, promotion de la région Bourgogne auprès de touristes par la mise en valeur du patrimoine régional et plus généralement toutes activités liées au tourisme, à l'exclusion de l'activité agence de voyage ; organisation et prestations d'accompagnement sur place, hébergement de clientèle, organisation de séjour et le commissionnement sur des réservations d'hôtel ou de restaurant ; toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles et viticoles ; l'achat et la vente tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Monsieur Julien ROY demeurant 12 route de Beaune – 21190 AUXEY-DURESSES

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

AL213719811

RENOV'MENUISERIE

Par acte SSP du 08 septembre 2017, il a été constitué une Société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RENOV'MENUISERIE

Objet social : La société a pour objet, la prestation de service et d'après-vente en menuiserie, fermetures extérieures et intérieures, volets, portails et tous autres éléments de fermetures.

L'achat, la revente, la pose de tous produits manufacturés concernant la menuiserie et les fermetures.

Siège social : 9, Rue de la corvée 21190 CORPEAU.

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans

Gérance : Le premier Président est Monsieur Michaël DARDELIN, demeurant 9, Rue de la corvée 21190 CORPEAU, pour une durée indéterminée.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées ou transmises qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de DIJON

AL213719817

SAS PACK AND GO

Aux termes d'un Acte SSP en date du 08/09/17, il a été constitué une société. Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination sociale: PACK AND GO.

Nom Commercial: PACK N' GO.

Objet social : activité de transport public routier de marchandises par véhicules n'excédant pas un poids de 3,5 tonnes, loueur de véhicule avec conducteur destinés au transport de marchandises par de véhicules n'excédant pas un poids de 3,5 tonnes, et toutes opérations se rapportant à ce type d'activité.

Siège social : 14 Rue Denis Papin, DIJON (21000).

Durée : 99 ans.

Capital social : 3 600 € divisé en 3 600 actions formant le capital de la SAS, actions de 1 euro.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Par convocation. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires, et soumises à agrément des associés pour toutes autres cessions.

Président : Ludivine ROUX demeurant 14 Rue Denis Papin, DIJON.

Immatriculation : RCS de DIJON.

AL213719822

NIÈVRE

➜ CESSATION D'ACTIVITÉ

DECLARATION DE CESSATION D'ACTIVITE

LEPEE Jean-Guy
2 rue aux Chiens
58470 Magny-Cours
Domaine d'activité : TAXI
Date de cessation : 31/07/2017

AL583719811

➜ NOMINATION

ETABLISSEMENTS GAUBIER

Le 22/09/2015, la société ETABLISSEMENTS GAUBIER, SAS au capital de 64000 € ayant son siège fixé à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 92 rue Saint-Agnan, RCS NEVERS 305 065 658, a nommé aux mandats de commissaire aux comptes titulaire la SAS COGEP AUDIT et de commissaire aux comptes suppléant la SA GROUPE COGEP, ayant leurs sièges fixés à SAINT-DOULCHARD (18230), 2658 route d'Orléans en remplacement de la Société COGEP et de M. Philippe CHENE.

Pour Avis : Michel LUTIGNIER, Président

AL583719822

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCEA LEMAITRE RAYMOND

Chevannes – 58250 Montaron
Au capital social de 346 059,27 €
RCS Nevers - N°332 899 343

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 août 2017, à effet du 1er août 2017, il a été procédé au transfert de gérance de Lemaître Raymond, à Lemaître Colette née Bondoux, demeurant Chevannes – 58250 Montaron.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL583719806

SCI DES AMOGNES

SCI au capital de 145 000
euros Siège social
Sept Voies 58250 St Firmin
531 336 030 RCS Nevers.

L'AGE du 15/07/2017 a transféré le siège social à lieu dit Le grand Charnay 23 rue du vieux four 17250 Ste Gemme à compter du 01/09/2017. Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Saintes.

AL583719816

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

➜ RECTIFICATIF

BATIBOIS FRANCE

Rectificatif à la publication légale de la société BATIBOIS FRANCE parue dans Terres de Bourgogne, numéro 1416 du 17 mars 2017, il fallait lire **« la société par actions simplifié BATIBOIS France »** et non De la société par actions simplifié BATIBOIS.

Pour avis

AL583719807

EURL RABDEAU BOUTIQUE MULTI SERVICES

SARL au capital 1000,00 euros
Route d'Orléans
58500 CLAMECY
R.C.S. Nevers 501 122 755

Rectificatif à l'annonce N°1433 du 14-07-2017. Il fallait lire **adresse de liquidation au siège social de la société EURL RABDEAU BOUTIQUE MULTI SERVICES** et non à l'adresse du liquidateur Monsieur RABDEAU Gilles 7 Rue des Margotins – 58500 SURGY.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL583719810

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Me Emmanuel CLERGET Notaire à La Charité sur Loire (58400)

A VENDRE PAR ADJUDICATION AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le 21 octobre 2017 à 14 heures, au bureau permanent de l'office notarial ci-après désigné, à PREMERY (58700), 5 avenue de la Gare,

Des biens ci-après désignés :

Immeuble article un

A ACHUN (NIÈVRE) 58110 Bois de l'Hate d'Ougny.

Une parcelle en nature de taillis.

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface

C 305 BOIS DE L HATE D OUGNY 00 ha 20 a 50 ca

C 306 BOIS DE L HATE D OUGNY 00 ha 34 a 50 ca

Total surface : 00 ha 55 a 00 ca

Immeuble article deux

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Perchenay,

Une maison d'habitation

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface

B 66 PERCHENAY 00 ha 04 a 65 ca

B 495 PERCHENAY 00 ha 00 a 73 ca

B 519 PERCHENAY 00 ha 00 a 85 ca

B 545 PERCHENAY 00 ha 04 a 26 ca

B 557 PERCHENAY 00 ha 00 a 13 ca

Total surface : 00 ha 10 a 62 ca

Tel et ainsi que l'objet des présentes existe, s'étend, se poursuit et comporte actuellement avec toutes ses aisances, dépendances, immeubles par destination, sans aucune exception ni réserve sauf à tenir compte de ce qui peut être le cas échéant indiqué au présent acte.

Immeuble article trois

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Le Bouillon.

Une parcelle en nature de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

B 512 LE BOUILLON 04 ha 49 a 20 ca terre

Immeuble article quatre

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110

Diverses parcelles en nature de terre et pré,

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

C 46 LA COMME DE BOIRE 00 ha 33 a 40 ca pré

C 47 LA COMME DE BOIRE 00 ha 67 a 20 ca terre

C 49 BUISSONS DE LA GRANDE OUCH 00 ha 75 a 25 ca terre

C 276 LA COMME DE BOIRE 01 ha 82 a 60 ca terre

C 278 BUISSONS DE LA GRANDE OUCH 00 ha 70 a 22 ca terre

C 280 BUISSONS DE LA GRANDE OUCH 05 ha 06 a 55 ca pré

Total surface : 09 ha 35 a 22 ca

Immeuble article cinq

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Crochelin.

Deux parcelles en nature de terre et pré,

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

C 162 CROCHELIN 00 ha 62 a 20 ca pré

C 164 CROCHELIN 00 ha 42 a 15 ca terre

Total surface : 01 ha 04 a 35 ca

Immeuble article six

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Crochelin.

Deux parcelles en nature de terre,

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

C 165 CROCHELIN 00 ha 41 a 10 ca terre

C 166 CROCHELIN 02 ha 23 a 15 ca terre

Total surface : 02 ha 64 a 25 ca

Immeuble article sept

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Crochelin.

Diverses parcelles en nature de terre,

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

C 169 CROCHELIN 00 ha 69 a 65 ca terre

C 170 CROCHELIN 00 ha 44 a 55 ca terre

C 171 CROCHELIN 00 ha 51 a 90 ca terre

C 172 CROCHELIN 00 ha 28 a 05 ca terre

C 173 CROCHELIN 00 ha 41 a 00 ca terre

C 174 CROCHELIN 00 ha 52 a 10 ca terre

C 175 CROCHELIN 00 ha 54 a 25 ca terre

Total surface : 03 ha 41 a 50 ca

La MISE A PRIX est fixée à, savoir :

- l'immeuble article un : CINQ CENTS EUROS (500,00 euros),

- l'immeuble article deux : QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 euros),

- l'immeuble article trois : TREIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE EUROS (13 476,00 euros),

- l'immeuble article quatre : VINGT-HUIT MILLE CINQUANTE-SIX EUROS SOIXANTE CENTIMES (28 056,60 euros),

- l'immeuble article cinq : QUATRE MILLE TROIS CENT CINQ EUROS (4 305,00 euros),

- l'immeuble article six : SEPT MILLE NEUF CENT VINGT-SEPT EUROS CINQUANTE CENTIMES (7 927,50 euros),

- l'immeuble article sept : DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ EUROS (10 245,00 euros).

Pour tous renseignements et visites, s'adresser à l'Office Notarial «SCP GAUTHIER-CLERGET», à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 37 ter avenue du Maréchal Leclerc, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Téléphone: 03.86.70.90.40.

L'adjudication aura lieu sous le ministère de Maître Emmanuel CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE.

AL583719818

➜ MODIFICATION DE STATUTS

MEDICAVET

ZA le Clos Ry – 1 Rue Louis Pasteur
58 000 Sermoise/Loire

AVIS APRES ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assemblée Générale Ordinaire du 28/10/2016

Les adhérents réunis ou représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2016 ont procédé au vote pour renouveler les administrateurs dont le mandat venait à échéance ainsi qu'au remplacement des deux administrateurs démissionnaires.

Ont été élus administrateurs pour une période de 6 ans Messieurs Christophe BERTRAND et Philippe LEVEQUE.

L'assemblée générale a par ailleurs approuvé le remplacement de Monsieur Bertrand LECUYER, qui ne se représentait pas, par Mr Marc DUJARDIN pour 5 ans, et Monsieur André CHATRE, qui a démissionné, par Monsieur Marc ARBONA pour une durée 3 ans.

L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs approuvé les comptes, bilan et conventions. Elle a décidé d'affecter aux réserves facultatives le résultat de l'exercice.

Alexandre ANIER
Directeur général

AL583719803

PIERRE NATURELLE DE BOURGOGNE

SARL transformée en SAS
au capital de 8 000 €
Siège social
RN 7 – 58400 MESVES SUR LOIRE
445 089 469 RCS NEVERS

- Aux termes d'un assp du 02/09/2017, les associés ont décidé d'étendre à compter du 01/09/2017 l'objet social à la pose de pierres issues de carrières et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- Aux termes du même assp, les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du 02/09/2017.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :

§ Ancienne mention : SARL

§ Nouvelle mention : SAS

- Administration :

§ Ancienne mention : Ø Gérant : Mr Nicolas MORIN dt à QUANTILLY (18) – La Viloise

§ Nouvelle mention : Ø Présidente : ERIC MORIN ENTREPRISES (408 437 874 RCS BOURGES)

- Commissaire aux Comptes :

§ Ancienne mention : Néant

§ Nouvelle mention : KPMG sise à LA DEFENSE (92) – Tour Eqho - 2, avenue Gambetta

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL583719804

FIDAL - SOCIETE D'AVOCATS
1 Avenue de Saint-Georges
89000 Auxerre

PALEXPRESS

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social
1 Route de Chalaux
58140 Saint Martin du Puy
828 037 218 RCS Nevers

Le 25 Aout 2017, la collectivité des associés a décidé à compter du 1er septembre 2017 :

- de nommer Monsieur Damien RADEL demeurant à SAINT MARTIN DU PUY (58) – 4 Route de Chalaux, en qualité de Gestionnaire de transport.

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Commissionnaire de transports ;Transport de marchandises, déménagement ou location de véhicule avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules de tous tonnages ,

- de modifier l'article 3 des statuts

- de refondre le pacte social

Pour insertion

AL583719815

SCP L. OBADIA - A. NICOLARDOT JM. SEGURA – L. VAZQUEZ
Notaires Associés
36 Rue Ledru Rollin
BP 37371
21073 DIJON CEDEX

«ETABLISSEMENTS GIRAULT-ROY»

SARL au capital de 16.176 €
Siège social : 24 Rue Louis Vicat
58000 Nevers
SIREN 420.711.509 RCS Nevers

Avis est donné qu'en date du 16/06/2017 l'associé unique a décidé, savoir :

1/ de réduire le capital social de 11.872 € par voie d'annulation de 742 parts pour le ramener à 4.304 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le procès-verbal d'assemblée a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 04/07/2017 sous les N° 2017-A-1040.

2/ de ne pas renouveler les mandats des sociétés ETC, Commissaire aux comptes titulaire et ETC AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis,

LA GERANCE

AL583719817

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

VOYAGES GONIN

SARL transformée
en SAS au capital de 120.000 €
Siège social : 52, route de la Machine
58300 Saint Léger des Vignes
340 991 926 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 12 août 2017, les mentions ci-après à publier :

Forme

Ancienne mention : Société A Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

Ancienne mention

Gérant : M. Olivier ROUSSAT, dt 12 rue du Marquis d'Ancre – 58300 Decize

Nouvelle mention

Président : M. Olivier ROUSSAT, dt 12 rue du Marquis d'Ancre – 58300 Decize

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. En cas de démembrement de la propriété d'actions, le droit de vote appartient au nu-propriétaire à l'exception uniquement des décisions concernant l'affectation des bénéfices qui appartient à l'usufruitier.

Agrément

Les cessions ou transmissions d'actions à des tiers non associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis, le Président, O. ROUSSAT

AL583719827

➜ FUSION

AVIS DE FUSION

Les membres du conseil d'administration du Syndicat «FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE», syndicat professionnel régi par les articles L. 2111-1 et suivant du code du travail, ayant son siège au 25, Boulevard Léon Blum – 58000 NEVERS, identifié sous le numéro SIREN 304 188 493, ayant pour objet principal de représenter et de défendre, sur le plan départemental, les intérêts de la profession agricole dans le domaine moral, technique, social, économique et administratif à l'exclusion de toutes opérations commerciales, dont les statuts constitutifs ont été déposés à la Mairie de NEVERS le 28 mars 1946, syndicat absorbant, ont approuvé le 22 juin 2017 la fusion avec le syndicat « FDSEA NIEVRE SERVICE », syndicat professionnel régi par les articles L. 2111-1 et suivants du code du travail, ayant son siège au 25, Boulevard Léon Blum – 58000 NEVERS, constitué le 2 janvier 1991, identifié sous le numéro SIREN 442 082 632, ayant pour objet principal la représentation, la défense, l'étude et la promotion des intérêts matériels, moraux et sociaux de ses adhérents. Les membres du bureau du syndicat « FDSEA NIEVRE SERVICE » réuni le 9 juin 2017 ont également approuvé la fusion susvisée. Le traité de fusion fixant l'actif net apporté à 72 395,38 € a été signé le 18 août 2017 avec effet au 1er janvier 2017. Le montant de l'actif transféré au syndicat absorbant s'élève à la somme de 156 792,79 € et le montant du passif mis à sa charge est évalué à la somme de 84 397,41 €. En application de l'article L. 1224-1 du code du travail, le syndicat absorbant reprendra les contrats de travail conclus par le syndicat absorbé et qui se trouvaient en cours à la date d'effet des opérations de fusion. Le syndicat absorbant devra également continuer toutes les conventions portant mise

à disposition de salariés dont le contrat de travail est transféré. Aucun autre engagement significatif ne sera transféré du syndicat absorbé vers le syndicat absorbant du fait de la réalisation définitive des opérations de fusion.

Les assemblées générales appelées à se prononcer sur ladite fusion seront réunies le 7 décembre 2017.

Après ratification du projet de fusion par les organes délibérants des syndicats concernés et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées au traité de fusion, le syndicat absorbé sera dissout par anticipation et de plein droit par le seul fait de la fusion.

La dénomination et le siège social du syndicat absorbant ne seront pas modifiés.

Une modification de l'objet social du syndicat absorbant sera soumise au vote de ses membres réunis en assemblée générale extraordinaire afin d'y intégrer les activités qui seront reprises du syndicat absorbé.

Les actes et pièces relatives à cette opération de fusion seront déposés à la Mairie de NEVERS (58).

Pour avis et mention.

AL583719825

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AUTOMOBILES SERVICES

SARL en liquidation
au capital de 16 000 euros
Siège social : 6 & 8 Avenue de la République
58260 LA MACHINE
Siège de liquidation : rue du Mas de la Grêle
58 Résidence Bastides de la Mer
Villa 58 - 66420 LE BARCARES
408 431 807 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 05.07.2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Gérard ASSAL, demeurant Rue du Mas de la Grêle - 58 Résidence Bastides de la Mer - Villa 58 - 66420 LE BARCARES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé rue du Mas de la Grêle - 58 Résidence Bastides de la Mer - Villa 58 - 66420 LE BARCARES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL583719802

JHBC

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 71 Avenue Louis
Coudant – 58340 Cercy la Tour
803 540 426 RCS Nevers

Avis de dissolution

Suivant décisions collectives des associés du 16/08/2017, il a été décidé : de dissoudre par anticipation la société à compter du 17/08/2017, de nommer à compter du 17/08/2017, en qualité de liquidateur M. Pierre POTTIER demeurant à CERCY LA TOUR (58340) 37 Bis Avenue Louis Coudant, de fixer à compter de la même date, le siège de la liquidation à l'adresse du liquidateur.

Le dépôt prescrit par la Loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis

AL583719808

THEATRE DU RISORIUS

SARL au capital de 120 €
Siège social : Domaine de Moiry
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL
349 299 768 RCS de NEVERS

Le 26/06/2017, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 26/06/2017.

Radiation au RCS de NEVERS

AL583719809

SMBC

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 33 Rue Rougeon
58180 MARZY
753907468 RCS de NEVERS

Par AGO du 15/07/2017, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Me. SAINT-ADAM Jean-Patrick demeurant 6 Ter Avenue Mac Mahon 75017 PARIS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 15/07/2017

Radiation du RCS de NEVERS

AL583719820

SCI L'HORIZON BLEU

Société Civile
en liquidation au capital de 1 000 €
Siege Social Zone Industrielle
Plantes des Religieuses
58400 La Charité sur Loire
522 070 390 RCS Nevers

Aux termes d'un acte ssp du 31/08/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2017 et sa mise en liquidation amiable.

Mr Jean-Jacques DUPRE dt à La Charité sur Loire (58) – 1, Rue de la Pépinière a été nommé comme liquidateur, pour une durée de 3 ans, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à La Charité sur Loire (58) – 1, Rue de la Pépinière. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL583719821

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SCI GOUSSOT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à BAZOCHES EN MORVAN (Nièvre), du 31 AOUT 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI GOUSSOT

Siège social : 2 Rue Calais, 58190 BAZOCHES EN MORVAN

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Alain GOUSSOT, demeurant 2 Rue Calais 58190 BAZOCHES EN MORVAN

Clauses relatives aux cessions de parts :

Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis La Gérance

AL583719797

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SCI LUMA

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI LUMA au capital de 5.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé « La Croix de Sémelin » - 58270 BILLY-CHEVANNES. Les gérants sont M. Philippe LAFOND et Madame Carole LAFOND dt « La Croix de Sémelin » - 58270 BILLY-CHEVANNES. Les cessionnaires de parts sociales sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, la gérance

AL583719812

GESTAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : GESTAN

Forme sociale : SAS

Capital social : 363 000 €

Siège social : 40, Route de Bourgogne – 58000 SAINT ELOI

Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Eric DAVID dt à SAINT MARTIN D'HEUILLE (58) – 77, Route de Nevers

Commissaire aux Comptes Titulaire : la société CECOTTI THIERRY & ASSOCIES sise à TOULOUSE (31) – 22, Route d'Espagne

Commissaire aux Comptes Suppléant : la société ANALYSE & AUDIT – A & A sise à PARIS (75009) – 13, rue Rougemont

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL583719813

CC ART – CREATIONS GRAPHIQUES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : CC ART – CREATIONS GRAPHIQUES

Forme sociale : SAS

Capital social : 5 000 €

Siège social : 6, Chemin des Ratilly – 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE

Objet social : Graphisme sur tous supports - Communication, publicité - Achat, transformation et vente de textiles et de tous accessoires d'équipement de la personne - Fabrication d'objets et équipements de décoration

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Cédric ARMENGAUD dt à SAINT MARTIN D'HEUILLE (58) – 6, Chemin des Ratilly

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL583719814

SCI BAINLOLE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NEVERS du 16 Mai 2017, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI BAINLOLE

Siège Social : 23, rue Louis Vicat - 58000 Nevers

Objet : La société a pour objet l'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, parts de sociétés civiles immobilières, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure ou ces actes ne constituent pas des actes de commerce ; la restauration et la construction de tous immeubles.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Gérant : Madame Marie DUMORTIER demeurant 23, rue Louis Vicat - 58000 Nevers.

Transmission des parts : La cession des parts est libre entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL583719819

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BILLY-CHEVANNES (Nièvre) du 05 septembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PROVAT

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 45.000 €

Siège social : Lieudit « La Croix de Sémelin » - 58270 BILLY-CHEVANNES

Objet : La participation dans toutes sociétés ou entreprises, la définition de la politique de groupe ainsi que l'animation, la prestation de services aux sociétés qu'elle contrôle.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Philippe LAFOND, dt Lieudit «La Croix de Sémelin» - 58270 BILLY-CHEVANNES

Commissaires aux comptes :

- Titulaire : la société CECOTTI THIERRY ET ASSOCIES, 22 route d'Espagne – 31100 TOULOUSE

- Suppléant : M. Paul REYNE, 13 rue Henri Choquet – 58640 VARENNES VAUZELLES

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : A l'exception des mutations d'actions entre associés qui sont libres, toute autre mutation à titre onéreux ou gratuit, même si elle ne porte que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président, Philippe LAFOND

AL583719824

YONNE

➜ NOMINATION

GALVA-AFA

SA au capital de 232.500 euros
Siège social
Zone Industrielle
89190 Villeneuve l'Archevêque
387 518 699 RCS SENS

L'AGO du 31/05/2017 a décidé de ne pas renouveler M. Jean-Jacques VEZINE dans ses fonctions d'administrateur et a nommé M. Sébastien PAPUT, Directeur Général, en qualité d'administrateur.

Modification au RCS de Sens

AL893719993

MATREX

L'AGO de la société MATREX, SAS au capital de 310 000€, Route De Rousson, 89500 Villeneuve Sur Yonne, 411 301 567 RCS Sens a décidé, le 30.6.2017, de nommer commissaire aux comptes titulaire, MONCEAU FINANCE AUDIT, société au capital de 60 000€, sis 23 Rue De La Boetie, 75008, Paris, 828 183 525 RCS Paris en remplacement de Mr LEFEVRE Bernard-Raphaël. De la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de, Mr BEGUERIE Vincent.

Mention au RCS de Sens

AL893720033

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CAPE COD** 25 rue du Général Leclerc Centre Commercial 89200 Avallon. RCS Auxerre 415193150. CIP 3624

AL893720009

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AKS** 13 rue de l'Ile aux Plaisirs 89000 Auxerre. RCS Auxerre 802109033. CIP 3744.

AL893720010

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Eddy FREMION** 60 Rue Guynemer 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 537471955. CIP 3745

AL893720011

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Nadine Rolande Denise ANNET** 9 RUE CHIEN CUL 89420 SANTIGNY. RCS Auxerre 328710058. CIP 3763

AL893720012

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Yannick TACHE** (EIRL TACHE YANNICK) 2 RUE DE LA MAIRIE 89580 VAL DE MERCY. RCS Auxerre 532396702. CIP 3771.

AL893720013

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Didier Roger MOURLHON** 2 ruelle Berthoux 89200 Tharot. RCS Auxerre 350789558. CIP 3714.

AL893720014

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl D&V 5**, Grande Rue cidex 912 89230 ROUVRAY. RCS Auxerre 788898708. CIP 3742.

AL893720015

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Christine Wanda LESCURAS** 5 rue d Orbandelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 512003674. CIP 3575.

AL893720016

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ROUX** 1, Rue Pinon 89290 AUGY. RCS Auxerre 788931079. CIP 3726

AL893720017

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl VEZELAY MARTI HOTEL ou VMH** Place du Champ de Foire 89450 VEZELAY. RCS Auxerre 807583406. CIP 3783.

AL893720018

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Ahmed OUESLATI** 9 rue Carnot 89200 AVALLON. RCS Auxerre 402817704. CIP 3256.

AL893720019

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ECO NERGIE FRANCE** ZA La Grande Corvée-Hôtel d Entreprises de l Avallonnais 89200 Avallon. RCS Auxerre 513799239. CIP 3890

AL893720020

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique SOCIETE GUILLERMIN** ZI rue du Quenou 89380 Appoigny. RCS Auxerre 350966917. CIP 3820.

AL893720021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Alexandre MAUGEON** 7 Les Fours 89130 TOUCY. RCS Auxerre 799369160. CIP 3870.

AL893720022

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl YAB-TRANSPORT** 21 rue Tour d'Auvergne 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 807476692. CIP 3932.

AL893720023

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL CLEMENT** 15 rue Joubert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 507855153. CIP 3876

AL893720024

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Daniel Benjamin Francis LAVEAU** 3 rue Henri Harpignies 89220 SAINT PRIVE. RCS Auxerre 814570313. CIP 3862.

AL893720025

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS AB CONSTRUCTION** 32, route de Lormes 89200 Avallon. RCS Auxerre 803554252. CIP 3931.

AL893720026

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique LE WHY** 1 allée des Frères Lumière 89000 Auxerre. RCS Auxerre 753298199. CIP 3877

AL893720027

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ZANZIBAR** 5 rue des Ecoles 89630 Quarré-les-Tombes (Agent commercial). RCS Auxerre 451128441. CIP 3961. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893720000

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl O'DALY'S** 5 avenue Jean-Moulin 89000 AUXERRE (Restauration). RCS Auxerre 813274552. CIP 3962. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893720001

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl M.N.S.** 47 rue Montarmance 89600 Saint-Florentin (boucherie, épicerie, bazar). RCS Auxerre 451111041. CIP 3967. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC., dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893720002

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl BELLEVUE 89** Zone Artisanale des Macherins, 13 rue de Londres 89470 Moneteau (vente de mobiliers). RCS Auxerre 752948521. CIP 3963. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893720003

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 15.10.2017 de la **Sàrl MULTI-SERVICES GENERATIONS** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (services à la personne). RCS Auxerre 797463601. CIP 3965. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893720004

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl DEDOUBLE** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (prestations de communication). RCS Auxerre 513797886. CIP 3966. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893720005

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Monsieur SANTOS COSTA Carlos Alberto **«EIRL SANTOS COSTA»** 7 rue René Schaeffer 89000 Auxerre (Café bar restaurant Tapas). RCS Auxerre 801041385. CIP 3957. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL893720006

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de **Monsieur Franck BILLET** Maison 2 9Bis Rue du Grand Chemin 89240 LINDRY (désossage et parage de volailles). RCS Auxerre 487733040. CIP 3873. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE .

AL893720007

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/09/2017 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Alain Jean Raymond CHESNIER** 15 place de l'Église 89200 Magny (Bar, restaurant). RCS Auxerre 811148899. CIP 3964. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893720008

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

STEF MODE

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2017, l'associée unique de la société STEF MODE, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros ayant son siège social 38 Rue Bailly 89700 DANNEMOINE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°817950579 a décidé de le transférer au 2 Rue Rougemont 89700 TONNERRE à compter du 1er septembre 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL893719959

SARL BIKE SHOP

SARL au capital de 16 000,00 euros
10 rue des Noues Bouchardes
89100 Sens
800875379 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/06/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 1 rue de l'Artisanat, 89100 Paron à compter du 04/06/2017.

Gérance : Monsieur LOIC EUGENE, demeurant 103 rue du Saint Bond, 89100 PARON
Gérance : Monsieur MIKE FERRERO, demeurant 43 avenue du Ru Couvert, 89100 PARON

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL893720039

ROBIN

SCI au capital de 16 000,00 euros
68 Bd du Centenaire
89100 Sens
480855105 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/09/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 119 Ave Albert Gravé, 77130 Varennes sur Seine à compter du 08/09/2017.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL893720040

➜ ADDITIF

CRYSTAL ISLAND FRANCE

ADDITIF À L'AVIS DE CONSTITUTION

Additif à l'avis de constitution de la Société CRYSTAL ISLAND FRANCE paru le 08/09/2017.

La forme juridique est une société par actions simplifiée à associé unique.

Pour avis, le représentant légal

AL893719998

➜ MODIFICATION DE STATUTS

HF&S CONSULTING

SASU au capital de 500 euros
Siège social : 13 avenue d'Albigny
74000 Annecy
818465452 RCS Annecy.

Le 01/08/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre, pris acte du départ de Mme Marlène Rollier et décidé de nommer Président Mme Florence Ternisien, 2A rue des Carrières 89000 Auxerre, en remplacement de Mme Marlène Rollier en date du 01/08/2017, a décidé de modifier l'objet social qui , devient: La vente de vêtements de prêt-à-porter et accessoires de mode., décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient MFBI. Radiation au RCS d'Annecy, inscription au RCS d'Auxerre

AL893719900

PHARMACIE DU CENTRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 22 Grande Rue
89340 Villeneuve la Guyard
502 599 624 RCS Sens

Il résulte :

- du procès-verbal des Décisions Unanimes

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DISSANGIS – bois-taillis

17 a 65 ca - Barbin: D-290-327

L'ISLE-SUR-SEREIN – terre, friche et bois

1 ha 64 a 88 ca - La gaite: A-304-306 - La montee d annoux: L-207 - Le theure: B-49 - Vigne de boissard: B-238-240-241-242-246-247

MASSANGIS – terre, friche et bois

2 ha 74 a 81 ca - Champ chaudron: M-660 - Chene bossu: ZT-22[2] - La corvee: M-840-841-890 - Les beudins: L-106 - Les envers: ZR-9 - Les grands coignards: ZR-49 - Sur la corvee: M-684-685

SAINT-PERE – vigne et terre à planter

1 ha 65 a 78 ca - Vaux boutons: ZM-66-67

VEZELAY – terre et friche

2 ha 31 a 77 ca - Les vignes de pigeon: C-245-246

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 2/10/2017 septembre 2017 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893720045

des Associés du 22 avril 2017,

- du procès-verbal des décisions du Gérant du 1er août 2017,

*que le capital social a été réduit d'un montant de 50.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 500 actions, à effet du 1er août 2017

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

* que Madame Sylvia BUREL a démissionné de son mandat de co-gérant à compter du 1er août 2017 et n'a pas été remplacée.

Pour avis

Le Gérant

AL893719991

SARL LE PRIVILEGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
23 Rue du Plat d'Etain
89100 SENS
397 935 032 RCS SENS

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 06 SEPTEMBRE 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de boucherie triperie charcuterie volailles comestibles sur éventaires et marchés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL893719992

PETIT & CHAMON DEVENUE HERVE CHAMON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 euros
Ancien siège social
6 rue au Dos - 89230 Bleigny-le-carreau
Nouveau siège social
1 C chemin des Hâtes - 89800 Maligny
491 994 331 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 28 août 2017 a :

- constaté la démission de Monsieur Frédéric PETIT de ses fonctions de cogérant à compter du 1er septembre 2017, Monsieur Hervé CHAMON demeurant 1C chemin des Hâtes - 89800 Maligny, reste seul gérant

- décidé de modifier comme suit la dénomination de la société à compter du 1er septembre 2017 : Herve chamon

- décidé de transférer le siège social, à compter du 1er septembre 2017, du 6 rue au Dos 89230 Bleigny-le-carreau au 1C chemin des Hâtes - 89800 Maligny.

Pour avis, le gérant.

AL893719994

L'ARRET DE CAR

SCI au capital de 84 900 €
Siège social
5 rue Aimé Perret
77590 Bois-le-Roi
521 718 114 RCS de Melun

L'AGE du 28/07/2017 a décidé de :

- Transférer le siège social de la société 18 route de Villeneuve, Villefranche 89120 Charny Orée de Puisaye, à compter du 28/07/2017

- A pris acte de la cessation des fonctions de Co-gérant de Mme DOS REIS Maria Delfina

Objet social : administration, gestion par voie de location ou autrement de biens immobiliers et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire

Durée : expire le 12/04/2109

Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de Sens

AL893720032

GAUTHIER

Sarl au capital de 200 000 €
ZA de la Fontaine d'Azon
Rue Sainte Colombe -
89100 SAINT CLEMENT
400 179 982 RCS SENS

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL + TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Aux termes du PV d'AGE du 23/08/2017 , il a été décidé :

1/ d'étendre l'objet social à :

- L'achat, la vente, l'entretien, la réparation et la location de véhicules sans permis et de petits véhicules utilitaires,

- La vente de produits phytosanitaires,

- La vente de vêtements et de chaussants,

- La vente de boissons (licence à emporter) et produits régionaux à emporter,

- Tous articles de droguerie, de conserverie, de bricolage, de chauffage, d'aménagement extérieur de la maison, d'alimentation animale et plus généralement tous produits manufacturés se rapportant directement ou indirectement à cet objet social,

2/ de transférer le siège social à SAINT-CLEMENT (89100) ZA de la fontaine d'Azon - Route de Sainte Colombe.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis,

AL893720037

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES VIGNET-NOËL-SANONER

1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tel : 03.86.52.60.00

MOULINS DUMEE À SENS

Société anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 800 000 euros
Siège social
4 rue du Port au Vin
89100 GRON
706 080 058 RCS SENS

La location-gérance du fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie-confiserie-traiteur-vente de boissons sis et exploité à PONT-SUR-YONNE (89140) 10 rue du Pont, consentie par la Société MOULINS DUMEE à SENS, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 800 000 euros, dont le siège social est à GRON (89100) 4 rue du Port au Vin et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 706 080 058 RCS SENS à Monsieur et Madame VILLEFLOSE Benjamin exerçant la

profession de boulanger-pâtissier, A pris fin le 31 juillet 2017 d'un commun accord

entre les parties, suivant acte sous seing privé en date à SENS du 18 avril 2017.

Pour unique avis signé la société MOULINS DUMEE à SENS, loueur.

AL893720034

NON DISSOLUTION

NORYON

Société Anonyme
au capital de 176 000 euros
Siège social
ZAC Saint-Siméon
89000 AUXERRE
433103033 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Mention au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le Conseil d'Administration

AL893719985

PICKUP TRUCKS

Par décision du 30/1/17, l'Associé Unique de la société PICKUP TRUCKS, capital de 1.000 €, siège social à AUXERRE (89) 1, allée des frères Lumière, 803 394 063 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL893720043

Legalys Conseils
Route d'Orléans
BP 89
18230 St Doulchard

ABS

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social
69 Boulevard du Mail
89100 Sens
821 331 303 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 15 06 17, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL893720044

DISSOLUTION LIQUIDATION

SNC DOUILLE

Société en nom collectif
en cours de liquidation
au capital de 2 000,00 €
Siège social : 17, rue du Ponceau
Fontenilles – 89660 Brosses
Liquidateur : Monsieur Arnaud Sylvain Douille, demeurant 17, rue du Ponceau
Fontenilles – 89 660 Brosses.
Rcs Auxerre 482 836 970

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2017, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL893718814

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

ILLICO CERAM SAS

Liquidation Judiciaire simplifiée du 18/04/2017

1 Ter, Rue des Champs Rouges 89100 COURTOIS-SUR-YONNE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 août 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893719979

BRUNO DO NASCIMENTO CARRELAGE

SARL à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 route d'Anquin
89110 St Maurice le Vieil
RCS Sens 811 786 912

Clôture de liquidation

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 septembre 2017, l'associé a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 15 septembre 2017. Les comptes de la société seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

AL893719995

LES VALETS ICAUNAIS

SASU au capital variable de 500 euros
Siège social : 5 Chemin de Noel
89210 Champlost
824 166 516 RCS Sens

Le 05/09/2017 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05/09/2017, nommé en qualité de liquidateur Mme YTHIER Claudine demeurant 5 chemin Noel 89210 Champlost et fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépot au RCS de Sens.

AL893719996

ALEASSUR

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 25 Quai de la République
89000 AUXERRE
830167813 RCS AUXERRE

DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 7 août 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 7 août 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Benjamin BAUGE, demeurant 1 Bis de la Tour Coulon – LABORDE – 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 25, rue de la République 89000 AUXERRE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes

et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal

de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS

AL893720038

AVIS DE CONSTITUTION

CAFE DU PONT

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une SNC dénommée CAFE DU PONT au capital de 1.000 Euros, siège social à CHARMOY (89) 2, rue Paul Bert, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de café, bar, restaurant, bimbeloterie, tabletterie, articles divers, jeux, vente de produits de la Française des Jeux, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. Les associés tenus indéfiniment des dettes sociales sont M. Frédéric LARISIERE et Mme Claire SELVE, demeurant ensemble à FAVIERES (77) 35, rue Louis-Victor Dortée. Le gérant est M. Frédéric LARISIERE, demeurant à FAVIERES (77) 35, rue Louis-Victor.

Immatriculation au RCS de SENS.

AL893719986

ACOA

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/09/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : ASSISTANCE CONSEIL ORGANISATION ADMINISTRATION

Siège social : 28, Boulevard Vauban, 89000 AUXERRE

Forme : SASU

Sigle : ACOA

Capital : 500 euros

Objet social : Conseil et assistance dans, l'organisation, la mise en œuvre, la réorganisation de la gestion administrative et du système d'information d'entités tiers. Soutien dans les tâches administratives sous toutes leurs formes. Toutes activités en rapport avec le présent objet.

Président : Monsieur OLIVIER SAVELVIOUX demeurant : 38, Rue Général de Gaulle, 38520 LE BOURG D'OISANS élu pour une durée de 40 années

Durée : 40 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL893719988

ESC@INFORMATIQUE

Par acte SSP du 06/09/2017, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ESC@INFORMATIQUE

Objet social : Conseil en système et logiciel informatique

Siège social : 22 rue des Coquelicots 89260 Perceneige.

Capital : 500 €

Durée : 90 ans

Président : Mme ROCHE DELPHINE, demeurant 22 rue des Coquelicots, 89260 Perceneige

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Sens

AL893719990

ARSEN IMMOBILIER

Avis est donné de la constitution de la SAS: ARSEN Immobilier au capital de 7,000 euros.

Siège social : 2 ter rue Beurdelaine 89200 Avallon.

Objet : Agence Immobilière.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre.

Président: Renaud PETITJEAN demeurant 2 ter rue Beurdelaine 89200 Avallon nommé pour une durée indéterminée.

AL893719999

EURL PRODJ PEINTURE INDUSTRIELLE

Dénomination : EURL PRODJ PEINTURE INDUSTRIELLE

Siège social : 12 rue de la grenouillere 89710 champvallon

Objet : traitement et revêtement des métaux

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3 000 euros

Gérance : Julien DUQUESNE demeurant au 12 rue de la Grenouillere 89710 Champvallon

AL893720035

CHICKEN FOOD 2

Par acte SSP du 31/08/2017, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHICKEN FOOD 2

Objet social : Restauration Rapide

Siège social : 5 avenue Roger Varrey, 89300 Joigny.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme DADOUCH lina, demeurant 7 allée heurtebise appartement 3208, 89000 Auxerre

Immatriculation au RCS de Sens

AL893720036

SCP Pierre POIGNAND
et Romain BRUNET
Notaires associés
3, boulevard de Brosses
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Romain BRUNET, Notaire Associé le 22/08/2017, 22 août 2017, enregistré au SPFE DIJON 1 le 11/09/2017, dossier 2017 37001, réf 2017N00807, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : ABEL-MATHON.

Siège social : COULANGES-LA-VINEUSE (89580), 22 rue des Dames.

Durée : 99 années.

Capital social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR).

Apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires,

sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés, à

l'exception des cessions de parts entre associés et/ou membres de la même famille.

Gérant : Mme Véronique ABEL-COINDOZ née MATHON, demeurant à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), 22 rue des Dames.

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL893720041

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous
les SERVICES PLUS du journal ?

✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02



PUY-DE-DÔME

Paroles de jeune

RENCONTRE

Au Col de la Croix Saint-Robert dans le Puy-de-Dôme, Chloé, jeune bergère qui veille sur un troupeau de plus de 2 000 brebis, travaille dans l'ombre des monts.



« J'ai vécu avec les loups et les peurs qu'ils instillent... »

La compagnie de Chloé Béraud se mérite. Au départ du col de la Croix-Saint-Robert dans le Sancy, il faut encore s'aventurer à pied dans les massifs de myrtilliers pour aller à sa rencontre. Sur les crêtes verdoyantes, on aperçoit une petite tache blanche informe. Le troupeau pâture sur les hauteurs. Il faut encore grimper… Tandis que le commun des mortels s'époumonerait sous ce soleil de juillet, Chloé aussi fraîche et rayonnante qu'au petit matin, continue son ascension en tête du troupeau. L'agilité de la jeune femme est semblable à celle des chamois vivant dans la vallée voisine. *« Les bergers, nous avons une très bonne condition physique »* se sent-elle obligée de préciser ! Originaire du Puy-en-Velay, elle a d'abord été bergère dans les Alpes avant de revenir en Auvergne. Un métier *«rude »* dit-elle où il faut *« aimer la solitude et la vie en montagne »*. Depuis mi-juin et jusqu'au 15 octobre, elle reste seule avec son troupeau de plus de 2 000 têtes (appartenant à 13 éleveurs) et ses trois chiens. *« Je n'ai pas peur. Ici il n'y a ni rodeurs, ni loups. »*

L'expérience de la haute montagne

Chloé a vu du pays. Après des études agricoles au lycée de Brioude-Bonnefont (43), puis d'assistance vétérinaire à Saint-Gervais-d'Auvergne (63), elle souhaitait s'installer en élevage ovin. Hors cadre familial, sans terre ni expérience, elle comprend rapidement que son idée doit être mise de côté pour quelque temps. *« Je voulais acquérir de l'expérience avant de me lancer. Alors quoi de mieux que de partir dans les Alpes et devenir bergère ? »* La jeune femme prend alors la route des Alpes-Maritimes où elle épaule deux bergers. Durant une saison, elle apprend à conduire, soigner, surveiller et protéger un troupeau de 2 500 brebis ainsi qu'à vivre seule, loin de tout village. Les ravins, les failles, les éboulements de pierre ou encore les orages et la foudre ne sont pas l'unique danger dans ces montagnes. Chloé a vécu avec les loups et la peur qu'ils



Le regard toujours au loin, Chloé n'admire pas seulement le paysage. Elle veille à ce que les 2 000 brebis du troupeau ne manquent de rien. (© M. Comte)

instillent dans les cœurs. Si l'on tend l'oreille, on peut entendre dans la voix de la bergère un imperceptible vacillement, témoin que les souvenirs sont encore vivants. *« Les attaques de loups étaient très régulières, tous les 4 à 5 jours. On se réveillait la nuit au moindre aboiement des patous. Il y en avait plusieurs dans le troupeau, mais les loups arrivaient à contourner leur défense. La journée, du fait du terrain accidenté, on ne voyait pas toutes les brebis. Quand j'apercevais un vol de vautours, je savais qu'il était trop tard. C'est comme ça que je retrouvais les cadavres. Psychologiquement et physiquement, c'était très difficile. Les brebis et les chiens étaient nerveux. Je ne voyais pas le loup. Je ne l'ai jamais vu, mais je savais qu'il était là à nous épier. »* De cette expérience, aussi enrichissante fût-elle, Chloé en est sortie marquée ; mais il en faut davantage pour mettre à mal sa détermination.

Retour à la maison

L'année suivante, elle rejoint les Alpes de Hautes-Provence où le loup est bien moins présent. Elle parfait ses compétences et renouvelle son poste de bergère dans les Hautes-Alpes. Mais Chloé a la bougeotte. *« La montagne, je suis toujours impatiente de la retrouver, mais je suis heureuse de la quitter. »* Pendant un an, elle parcourt le monde. L'Inde, le Népal puis le Canada, à chaque fois elle reste quelques mois pour s'imprégner. Puis elle revient en Auvergne. Elle accumule les petits boulots, mais son addiction à la montagne et à la vie de bergère ne la quitte pas. *« Je ne voulais pas quitter la région. J'aime vivre ici. En discutant avec un éleveur, j'ai su que l'estive collective de Vernines recherchait un berger. »* Depuis mi-juin, Chloé, ses trois chiens (Yen et Ardi, deux border-collies, et Chouquette Montagne des Pyrénées) et son troupeau de 2 000 brebis sont les locataires très privilégiés du Col de la Croix Saint-Robert.

Bureau de plein air

A plus de 1 450 mètres d'altitude, les animaux paissent sur les flancs des crêtes du Sancy. À quelques centaines de mètres d'eux se trouve la vallée de Chaudefour classée réserve naturelle nationale, le paradis des chamois. À l'horizon, le Puy de Dôme s'ouvre à leurs yeux. Assise dans les myrtilliers, son fidèle Yen contre elle, Ardi et Chouquette veillant sur le troupeau, une légère brise rafraîchissante, le cadre est idyllique. Le métier de berger a de quoi faire rêver les amoureux de la nature. *« Ce n'est pas toujours comme ça. Quand il y a du brouillard, de la pluie et du vent et que tu ne vois même pas tes brebis, c'est l'apocalypse ! »*

Le temps paraît interminable et Chloé avoue que dans ces moments-là, la solitude et la montagne qu'elle affectionne tant sont pesantes. Le caractère de la jeune femme est décidément bien trempé malgré une bienveillance évidente. Chloé est à l'image de ces montagnes accueillante, solitaire et solide dans les tempêtes. *« Un jour la montagne va t'offrir un paysage magnifique et le lendemain la foudre tombera juste devant toi. Ici tu te sens vivre. Et puis, tout le monde est heureux. Les brebis vont et viennent sans contrainte, les chiens sont dehors et se rendent utiles. »*

Chloé apprécie la solitude, mais aussi de s'en couper. Comme elle aime quitter son pays et en revenir. Elle concède volontiers à qui veut l'entendre que *« nous, les bergers, sommes un peu particuliers, en décalage avec la société »*.

La faute sans nul doute à ces cinq mois qu'elle passe loin de tout. Si elle rencontre davantage de promeneurs que dans les Alpes, elle reste seule la plupart du temps. Heureusement ses fidèles Yen, Ardi et Chouquette veillent aussi sur elle.

> *« À la montagne, je suis seule avec mes bêtes. J'adore cette sensation. Je ne m'engueule jamais avec moi-même. »*

Mélodie Comte

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1442
VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017

Les bouchons de Joigny

Depuis 3 ans, la ville de Joigny vit, le temps d'une journée, dans le souvenir des bouchons qui rythmaient chaque été la traversée de la cité maillotine dans les années 60, avant la construction de l'autoroute du soleil.

C'était l'époque des *«30 glorieuses»*. Un temps où la France entière se partageait le temps d'un été entre *«juillettistes»* et *«aoûtiens»*, dans un chassé-croisé qui provoquait des bouchons automobiles aux quatre coins de l'hexagone. Nogent le Rotrou, Millau, Saint-André-de-Cubzac… Autant de noms évoqués à longueur d'antenne sur les radios estivales pour rappeler leur destin chronophage de *«villes à bouchons»*… Joigny faisait alors partie de ce club redouté de tous les automobilistes et ses plus anciens habitants se souviennent encore de ces processions de voitures et caravanes traversant le pont Saint-Nicolas, en route pour les vacances, direction le sud de la France. Le pays comptait alors à l'aube des années 60, moins d'une centaine de kilomètres d'autoroutes. Avec sa sœur jumelle la nationale 7, chère au poète, la RN6 fut pendant des années la voie de toutes les migrations estivales, traversant la Bourgogne sur toute sa longueur, pour aller se perdre aux portes de l'Italie. C'est à elle que la région doit quelques-uns de ses plus grands restaurants et Joigny n'échappe pas à la règle avec des étapes déjà très réputées à l'époque, comme le Paris-Nice, le Modern Hotel ou la Côte Saint-Jacques…

Depuis trois ans, l'association des *«Vieilles Coquilles Icaunaises»*, en collaboration avec l'Office de tourisme de la ville, fait revivre cette époque révolue, le temps d'un dimanche de pré rentrée. Cette année encore, plus de 200 véhicules ont participé à la manifestation, tous nés dans les années 60 ou bien plus vieux pour certains… Nostalgie d'un temps où les GPS étaient en papier et où il fallait parfois près de 20 heures pour rejoindre la *«grande bleue»*. Ancien garagiste installé avenue Gambetta à Joigny et président de l'association des *«Vieilles Coquilles»*, Roger Fisseux se souvient : *«il fallait parfois une heure pour traverser Joigny. Les pannes étaient nombreuses à l'époque et faisaient marcher l'économie locale. Les gens descendaient dans le midi mais étaient dans l'obligation de faire une halte dans l'Yonne car les voitures ne suivaient pas ! Surtout des joints de culasse et des bielles coulées, y'avait du potentiel !* (Rires)».

Une époque où les voitures «tapaient» une moyenne de 11 litres de carburant aux 100 kms et où l'on ne comptait alors qu'à peine plus de 13 millions de véhicules à travers tout le pays. On pouvait même circuler dans Paris, c'est dire…! Mais une époque aussi, où la ceinture de sécurité n'existait pas, où les routes n'étaient pas sécurisées et où la vitesse n'était pas réglementée. Avec un prix à payer particulièrement lourd, comme en cette année 1966, où 12 158 personnes perdirent la vie sur les routes de France…

Dominique Bernerd



Pas toujours facile de se croiser sur le Pont Saint-Nicolas !



Comme un petit air de *«Dolce vita»*…



«Les valises, le parasol… Ne reste plus qu'à faire grimper la belle-mère sur le toit et on part !»



«Papiers du véhicule s'il vous plait !»



Plus vrai que nature… Même la moustache est réglementaire !



«Petite pause casse-croute le long de la nationale et on repart…»



Et pour se renseigner sur les bouchons, pas besoin de Bison futé, y'avait la radio !



Quand la route de Katmandou passait par Joigny... !



«Mon pôv monsieur, ça doit être la tête de delco !»